SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
du
Protestantisme français
Reconnue d'utilité publique par décret du 13 Juillet 1870

Bulletin

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

Études, Documents, Chronique littéraire

LXXVIIIe ANNÉE
DEUXIÈME DE LA 6e SÉRIE
3. Juillet-Septembre 1929



PARIS
Au siège de la Société
54, rue des Saints-Pères (VIIe)

LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société Anonyme), 33, rue de Seine (VIe)

1929

SOMMAIRE DU BULLETIN N° 3

de la Société de l'Histoire du Protestantisme

RÉDACTION ET ABONNEMENTS

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. J. PANNIER, secrétaire de Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris (VIIe). Il sera rendu compte de tout ouvrage intéressant not histoire, dont deux exemplaires seront déposés à cette adresse. Un seul exemplaire donne dr à une annonce sous la rubrique *Livres donnés*.

Le *Bulletin* paraît tous les trois mois, en cahiers in-8° de 64 à 140 pages avec illustrations. On s'abonne pas pour moins d'une année. Tous les abonnements datent du 1er janvier et doivent êt soldés à cette époque.

Prix de l'abonnement : 25 fr. pour la France; — 35 fr. pour l'étranger; — 12 fr. pour les pa teurs, instituteurs, etc., de France et des colonies françaises ; 20 fr. pour les pasteurs l'étranger (*Prix nouveaux à partir du 1er janvier 1927*).

Prix d'un numéro isolé de l'année : avant 1913 : 4 fr. ; après 1914 : 8 fr.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est d' déposer le montant dans un bureau de poste au compte chèques Paris **407.83** *Société d'histoire Protestantisme*, 54, rue des Saints-Pères, Paris (VIIe). Inscrire ces mots sur les mandats intern tionaux.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à éviter tout intermédiaire, même celui des libraire

Les banquiers de la Société sont MM. Vernes 29, rue Taitbout, Paris.

Pour tout changement d'adresse, il est dû pour l'impression d'une nouvel bande deux francs.

Études historiques

JEAN DE LABADIE

(*Suite*) (1)

La pensée religieuse et morale de Labadie

Aux débuts du XVII[e] siècle, le dogmatisme régnait dans l'Eglise catholique comme dans le Protestantisme; Labadie travailla à sa manière à une réaction contre la scolastique catholique et contre la froideur du calvinisme; il voulut provoquer une rénovation spirituelle en montrant la supériorité de la vie sur la doctrine ; il rêva d'*une vie* religieuse et fit une grande place à l'élément mystique dans la piété. Comme l'a dit Hermant dans ses Mémoires (I, 487), il se croyait destiné de Dieu pour prêcher un Evangile nouveau... « Cette idée, il en a fait le premier principe de sa conduite et son unique religion, tout le reste ne lui ayant servi que de voile et de couverture parmi tant de changements et de révolutions. Non seulement il voulait vivre dans une entière indépendance et n'être le disciple de personne, mais par une étrange rêverie, il croyait être destiné de Dieu pour réformer toute l'Eglise par une voie extraordinaire... et s'étant follement persuadé qu'il était revêtu de l'esprit même du Sauveur et qu'il devait faire les mêmes miracles, il se mit en peine de chercher douze personnes qui devaient être ses douze apôtres et de leur distribuer l'esprit... Son dessein était d'aller avec eux parmi le

(1) Ci-dessus p. 7.

monde, sans bâton et sans besace, dans une nudité absolue, dans une pauvreté parfaite et dans une souffrance continuelle de toutes sortes de martyres de corps et d'esprit. »

Labadie poursuit ce rêve au milieu de déplacements et de fuites continuelles, et apporte partout le trouble avec lui (1). Son idéal donatiste d'église pure, se transforme successivement, sous l'influence des ordres religieux dont il est membre ou dont il s'occupe, de la doctrine augustinienne de la grâce et de l'élection entrevue à Port-Royal, de la lecture et de l'étude de la Bible telles qu'il les rencontre à Montauban et à Genève. Il emprunte à Antoinette Bourignon ses principes de la prière mentale, et il apporte au protestantisme allemand la synthèse de ces diverses influences.

Nous parlerons successivement des notions religieuses et des principes ecclésiastiques de Labadie.

Selon Labadie, la voie qui conduit l'homme à Dieu est la prière, la méditation, la contemplation, sans parole, sans requête, dans une quiétude parfaite. La racine du quiétisme de Labadie est sa croyance en une prédestination absolue : Dieu seul agit, l'homme garde une attitude entièrement passive (2). La notion du péché, de la grâce et de la justification, selon saint Paul et selon les Réformateurs, n'existe pas pour Labadie : Christ n'est pas selon lui le Sauveur, le Justificateur, mais le Sanctificateur, sur les traces duquel il faut mourir à soi-même et vivre pour Dieu, séparé du monde, dans une sorte de monastère. C'est de Dieu seul, origine et fin de toutes choses, qu'il faut attendre l'attrait des choses divines et l'illumination

(1) Gœbel, ouvrage cité.

(2) Labadie indique les sources de sa mystique : Denys, Hugues de Saint-Victor, les Sermons de saint Bernard sur le Cantique des Cantiques.

Pendant son séjour chez les Jésuites, Labadie avait aussi pris connaissance des mystiques espagnols et subi l'influence de cette littérature religieuse, qui rappelle parfois celle de la vallée du Rhin au XIVe siècle. Voir à ce sujet l'article de Jean Baruzi, dans la *Revue d'Histoire et de Philosophie religieuse de Strasbourg*, nov.-déc. 1927, et les articles d'Eugène Stern dans la *Revue de l'Histoire du Protestantisme français*, 1927, fascicules 3 et 4.

intérieure ; l'homme doit se tenir dans une attitude expectative, s'offrant sans cesse en sacrifice à Dieu. Manifester n'importe quelle marque de volonté personnelle est un péché ; l'anéantissement de la volonté est la perfection chrétienne qui conduit à l'union avec Dieu. De là le rigorisme de Labadie (1), sa vie ascétique : le régénéré est capable d'accomplir dans sa perfection la loi divine.

Le *Manuel de Piété* renferme des actes religieux et chrétiens d'union et de conformité à la volonté de Dieu, des méditations et des contemplations. Il se rapproche du *Moyen Court* de Mme Guyon (2) qui parle, elle aussi, d' « attouchement divin, illumination, irradiation, union divine, plénitude de Dieu en l'âme, jubilation et tressaillement (3) ». Labadie place la révélation ou inspiration personnelle de l'Esprit au-dessus de la révélation écrite,

(1) Son rigorisme prend des formes extravagantes : pour convaincre ses pénitentes de leur abjection, il leur ordonne de se dévêtir et d'assister ainsi à sa prédication.

(2) Le quiétisme de Molinos ne furent condamnés qu'en 1675, après la mort de Labadie.

(3) Labadie définit ainsi la jubilation : « Lorsque Dieu se faisant sentir à « l'âme comme bien et comme souverain bien, plaisir, bonheur, bonté et « beauté suprême, lui cause joie et transport de joie par sa présence, par « sa possession et par une grande effusion de son esprit et de sa douceur « en elle, récréant son entendement de sa vue, sa volonté de son agréable « union, de ses caresses et de ses divines délices, son cœur de joie flat- « teuse, toute l'âme et tout le corps même de plaisirs qui font crier à « David : « Mon esprit et ma chair tressaillent d'aise et diront : Eternel, « qui t'est semblable ? et à l'épouse au cantique : Tire-nous et nous cour- « rons, tressaillerons et nous réjouirons en toi. Mon bien-aimé vient « comme un chevreuil des collines, les passant et tressaillant. » En cet « état, l'âme transportée d'aise ne se peut tenir, mais est saintement por- « tée à chanter, à louer, à tressaillir comme Moïse, Aron, Marie. Débora, « tous les prophètes et tous les fils des prophètes rencontrés en cet état « par Saül lui-même, qui s'y mit ; comme David encore chantant et « tressaillant devant l'arche, menant au temple les troupes et invitant lui- « même souvent les autres à tressaillir en ses psaumes, sans épargner les « plus insensibles créatures; et dans le Nouveau Testament, Marie, Elisa- « beth, Jean-Baptiste, Siméon, Anne, et les troupes qui vinrent au-devant « de N.-S. J.-C. criant Hosianna Fils de David, furent sans doute en cet « état que saint Paul appelle Excès et dont il dit qu'il est surabondant de « joie, ainsi qu'en l'Apocalypse les âmes qui suivent l'agneau partout en « tressaillant incessamment ». — (On trouve des passages analogues dans « les œuvres de Marguerite de Navarre, notamment dans les discours de « la « Bergère ravie » (voir H. Strohl, *De Marg. de Navarre à Louise* « *Scheppler*, p. 34).

même lorsque cette inspiration est en contradiction avec la Bible, qui n'est qu'une révélation imparfaite.

C'est de cette notion de l'inspiration que découlent les principes ecclésiastiques de Labadie : c'est pour respecter dans son intégrité l'autorité de l'Esprit que Labadie se sépare de l'Eglise ; s'il repousse les formes habituelles du culte, c'est pour n'apporter aucune entrave humaine à la libre manifestation de l'Esprit : la prédication sera l'œuvre de l'Esprit, et on ne tiendra aucun compte des habitudes oratoires ; l'absence de forme semble être pour Labadie la preuve de la présence de l'Esprit. — L'Eglise véritable est la réunion des élus ; on se séparera donc d'une manière absolue du monde : l'idéal de l'Eglise parfaite est celle de Jérusalem au temps apostolique.

La notion de l'inspiration par l'Esprit comme autorité absolue en matière religieuse, le séparatisme et le rigorisme montanistes, nous expliquent les idées apocalyptiques de Labadie et son attente chiliaste. Quand un homme se sent saisi par l'inspiration, il se figure que cette vie de l'Esprit, qui lui est personnelle, agit avec la même force dans la collectivité ; il a l'illusion que la vie de l'Esprit, qui dépasse en lui les limites ordinaires, déborde la vie collective ; il s'attend à une catastrophe générale et finale ; c'est pourquoi l'inspiration, telle que l'éprouve Labadie, marche de pair avec les espérances eschatologiques (1).

Il n'est pas exagéré d'affirmer que, sauf dans les grandes lignes que nous venons de rappeler, les notions religieuses et ecclésiastiques de Labadie sont souvent chaotiques ; il semble ne pas toujours savoir lui-même ce qu'il croit (2).

(1) Il en est de même par exemple pour Tertullien ; il est attiré par le montanisme tout d'abord en raison de son rigorisme. Montan se croit aussi l'organe de l'Esprit ; lui aussi a deux admiratrices ; il entraîne les foules au désert, et s'attend à voir descendre du ciel la Jérusalem nouvelle.

(2) Trois ans avant sa conversion, Labadie apprenant que ses amis jansénistes le soupçonnaient d'être attiré vers le protestantisme, et que même le bruit de sa conversion avait circulé, « crut ne pouvoir conserver

Plus encore que son incohérence de pensée, son caractère difficile est une des causes de l'échec de Labadie. Son orgueil démesuré, sa confiance illimitée en lui-même, « son besoin de liberté absolue et sa brutale franchise » sont la source de toutes ses misères (1). Labadie nous choque par la manière dont il parle de ce que Dieu a fait pour lui, de ce qu'il a fait lui-même pour Dieu. Il invoque à chaque instant l'assistance visible et incessante de Dieu en sa faveur (2).

La *France Protestante* donne le titre de 56 ouvrages de Labadie, d'après l'abbé Grégoire (3) qui copie Walch (4). Ces ouvrages sont arides ; il semble affectionner la forme scolastique, réminiscence de ses études chez les Jésuites (5) ; ce sont des déductions subtiles, des divisions multipliées à l'infini. Par exemple, Labadie a découvert trente moyens de reconnaître une véritable Eglise ; il étudie chacun de ces critères, et divise son traité en trente parties (6). Ailleurs il expose des opinions particulières qui présentent parfois des apparences d'hérésie. Il dira que « Dieu trompe parfois les hommes », ou que « l'Ecriture n'est pas nécessaire », l'Esprit agissant directement sur les âmes pour les instruire. Il considère l'observation du jour du repos comme indifférente, et le baptême inutile.

leur amitié qu'en les avertissant lui-même de ce bruit, et en leur protestant avec serment qu'il n'y avait rien qu'il lui fût plus éloigné que de quitter jamais la religion catholique ». — Il leur affirma avec force sa foi inébranlable en le sacrifice de la messe, le culte et l'intercession des saints : « jamais je ne me sentis plus pur en foi et plus respectueux vers tous les points de la Religion jusque dans ses moindres détails. »

Peu après son passage au protestantisme, Labadie affirme « avoir *eu de tout temps* un attrait qui le poussait vers le protestantisme » ; il insinue même que ses amis jansénistes ont « assez d'inclination à suivre son exemple. »

(1) Balsenq, thèse citée.

(2) Félix Sambuc, *Jean de Labadie, sa vie et ses écrits*, thèse de la faculté de théologie de Strasbourg, 1869.

(3) *Histoire des Sectes*, Paris 1829. Tome V, p. 304-311.

(4) *Einleitung in die Religionsstreitigkeiten ausser der lutherischen Kirche*, 3e édition, Iéna 1833. Tome II, p. 48-54.

(5) Quoi qu'on en ait dit de leur incompatibilité, mysticisme et scolastique sont réunis aussi en Eckhardt, en Tauler, etc.

(6) Il semble rechercher les nombres ronds : tel chant aura *100 strophes* ; tel sujet sera divisé en *douze maximes*, ou en *douze chefs* importants ; il exposera *trente considérations*, etc...

Il déclare que la « vie contemplative est le comble de la perfection » ; on y aboutit par « la mort à soi-même et l'oraison mentale. »

Le caractère de Labadie semble être aux antipodes de l'idéal d'humilité révélé par Jésus-Christ. Labadie est à ses propres yeux un être extraordinaire, surhumain, presque divin ; il se place au centre de ses enseignements et provoque chez ses adeptes, notamment chez les femmes, une idolâtrie sentimentale et impure (1). Le sentiment de fraternité religieuse est le pivot de sa secte ; de là son communisme. Mais il n'a pas su voir que l'existense idéale qu'il rêvait, en tuant l'effort individuel, tarissait les sources de toute vie religieuse, morale et intellectuelle. Le Labadisme n'a pu vivre, il a disparu, sous sa forme primitive, après un demi-siècle d'existence.

Si l'édifice élevé par Labadie a brûlé, une étincelle brillante s'est détachée d'un amas de cendres : le mérite de Labadie consiste dans le fait d'avoir trouvé et affirmé que la piété est une vie et non une formule. L'essai de Labadie, dans sa réalisation historique, a été imparfait et parfois répugnant ; mais il a inspiré et contribué à rendre possible l'œuvre de Spener et le mouvement piétiste en Allemagne au XVIII[e] siècle.

Conclusion

Nous essayerons, en terminant, de préciser dans quelle mesure Spener s'est inspiré de Labadie. — Avant de rencontrer Labadie à Genève, Spener avait subi, dès son enfance, des influences religieuses ; sa piété avait été éveillée, à Ribeauvillé, par sa marraine, la comtesse Agathe de Ribeaupierre ; elle avait été affermie et développée à l'Université de Strasbourg par son maître, le professeur Dannhauer. En arrivant à Genève, le jeune étu-

(1) « Labadie war eitel, unbestaendig, unruhig... und dennoch ergaben sich viele Frauenspersonen seiner Seelsorge, weil er sehr heucheln Konnte. » Déclaration de Joh. Sihtra, directeur de la communauté des Mennonites de Harlingen, cité par *Wieser*, dans son *Sentimentale Mensch.*

diant possédait une vie religieuse personnelle, mais il aspirait à plus de profondeur et d'intériorité ; il était mécontent des formes religieuses traditionnelles ; il cherchait une réalisation de son idéal religieux et ecclésiastique. C'est dans cet état d'âme qu'il entre en contact avec l'Eglise calviniste qu'il ne connaissait pas encore et avec Labadie.

Nous avons vu combien la formation théologique de Labadie diffère de celle de Spener ; la forme même de leur piété est différente ; mais ce qui les attire l'un vers l'autre, ce sont leurs aspirations vers la *vie* spirituelle. A Genève, Labadie est en possession de sa puissance religieuse ; son idéal n'est pas encore faussé par des aspirations séparatistes ; son caractère n'a pas encore l'âpreté combative qu'il acquerrera pendant ses luttes avec les synodes wallons ; sa personnalité exerce une influence profonde et durable sur l'esprit chercheur et réceptif du jeune alsacien. Celui-ci fréquente journellement un ardent adepte de Labadie, M. Tridon, qui lui donne des leçons de français ; il suit les prédications de Labadie, il fréquente ses conventicules, il admire son haut idéal moral, son ascétisme, sa lutte contre l'impiété et l'immoralité ; il applaudit à ses efforts pour relever et purifier l'Eglise de Genève. Les conventicules surtout font une impression profonde sur Spener : il trouve que ces petits groupements de chrétiens vivants sont une force pour régénérer l'Eglise ; il s'en souviendra jusqu'à la fin de sa vie et parlera souvent des choses excellentes qu'il a apprises de Labadie.

Toutefois, Spener n'a pas suivi Labadie dans ses exagérations ; il a compris les dangers du séparatisme ; à Francfort notamment, il fit preuve de prudence et de sagesse, et il se refusa toujours à louer Labadie en public. « Mes *collegia pietatis*, dit-il, n'ont pas de tendance séparatiste « à la Labadie » ; mais ont pour but de rendre les chrétiens plus capables de suivre les services religieux habituels. »

Spener n'en fut pas moins accusé de Labadisme, no-

tamment dans le traité anonyme attribué à *Sébastien Edzard*, de Hambourg : *Dir Labadismus als Quette des Pietismi* (1734); où l'auteur essaye de trouver des points de contact entre Labadie et Spener (1).

Dans ses jugements sur Labadie, Spener distingua entre les erreurs ecclésiastiques de Labadie et ses dons, et son zèle. Il a résumé son jugement dans son : *Sendschreiben an einen christeifrigen auslaendischen Theologen, betreffend die falsche ausgcpregte Auflage wegen seiner Lehre und sogenannten Collegiorum pietatis ;* et dans *Consileis et judicus theologius latin* (part III, cap. 6, art I, diss. 1, p. 139) :

« La raison pour laquelle je ne loue pas Labadie dans des écrits publics est que beaucoup de mes concitoyens me soupçonnent de Labadisme et m'accusent calomnieusement de favoriser un séparatisme analogue au sien. Cela me tait du tort de l'avoir loué l'une ou l'autre fois dans une conversation privée : effectivement, je ne m'en abstiens pas tout en insistant sur ce que je n'approuve pas chez lui.

Je n'hésiterais guère à lui attribuer des principes Donatistes. Mais loin de moi de juger témérairement ou de condamner un serviteur d'autrui. S'il se tient debout ou s'il tombe, cela regarde son maître ; et récemment un témoin oculaire m'a raconté de telles choses de sa mort, que j'ai été saisi d'admiration. En vérité, je l'ai souvent entendu à Genève ; je lui ai aussi parlé chez lui. J'ignore si beaucoup de nos théologiens sont exactement renseignés sur les événements auxquels il a été mêlé en France et dont ils me parlent si volontiers. C'est pourquoi je m'indigne à l'ouïe des calomnies que ses adversaires vomissent contre lui, en lui reprochant les persécutions dont il a été l'objet en France. En outre j'ai lu et étudié avec grande attention ses écrits qui étaient en vente à Genève au moment de mon séjour. Je me suis aussi préoccupé d'en faire publier quelque chose en traduction allemande. Je ne suis pas suffisamment renseigné sur ce qui s'est ensuite passé dans les Pays-Bas. Je ne voudrais pas me charger de défendre le schisme. Par le fait que j'ai été son traducteur, je n'ai pas voulu m'associer à toutes ses entreprises, ni passer pour l'avoir fait. Comme il convenait, j'ai fait grand cas de son zèle et des dons admirables qui lui ont été donnés du ciel, et je ne cesserai de le faire. »

(1) Voici le titre complet : *Der Labadismus als Quelle des Pietismi gezeiget bei Gelegenheit eines von Georg II für das Herzogthum Braunschweig-Lüneburg erlassenen Befehls (31 Juli 1733) Keine, welche die bekannten Halle'sche oder pietistische Prinzipien e'ngesogen haben, zu Predigerstellen zu admettiren* (1734).

Spener a rendu ce témoignage à Labadie qu'il lui a fait du bien et qu'il lui en gardera toute sa vie une très grande reconnaissance (1).

A. SALOMON.

(1) La Pratique de l'oraison ou méditation chrétienne de Labadie parut sous le titre: *Kurzer Unterricht von andaechtiger Betrachtung* (sans le nom de Spener) *deutsche Uebersetzung eines Tractats von J. de Labadie, samt einem Zusatz der Uebersetzers von der Gewissheit der Seligkeit.* Francfort 1667. La 2e édition parut à Berlin en 1700 (190 pages). La 3e, qui parut à Halle en 1719 (160 pages) a pour titre : *Der geheime und vertrauliche Umgang einer glaeubigen Seele mit Gott zur Prüfung, Staerkung und Fortgang im Christenthum, aus dem Französischen schon vor mehreren Jahren ins Deutsche übersetzt.*

Documents

UNE PREMIÈRE ÉDITION (?) DES PSAUMES DE MAROT
imprimée par Et. Dolet

La Bibliothèque Vaticane possède dans sa réserve un précieux volume que le savant et aimable préfet Mgr Mercati a bien voulu m'indiquer et me faire communiquer (Racc. Gen. Bibbia VI. I. Riserva speciale). Le titre manque. Une note manuscrite à la fin indique que cet exemplaire est peut-être unique. Il est de format in-32 (11 × 7 cm., 2 cm. d'épaisseur) et compte dans son état actuel 146 pages dont les 2 premières manquent. Ce sont sans doute « *Les Psalmes de David translatées en vers français par Clément Marot* », édition de Lyon : la marque de Dolet se trouve à la page 144 avec ces mots manuscrits :

« Artus Chassanæus Hæduus Burgundio. »

A la page 145, il a écrit : « *Souffrir m'est heritage. Artus de Chassenay, Sgr de Prelay* (1). »

Un propriétaire moderne a ajouté : *Dottore Alberto, Chiappelli di Pistoia, 1919.* C'est lui qui a offert à la Bibliothèque Vaticane ce volume.

A la page 3, on lit :

ESTIENNE
DOLET AV LE-
cteur Chrestien,
Salut.

Après avoir imprimé les | Psalmes de David en | prose, avec leurs argu | ments, et allégations de | plusieurs lieux de la Saincte Escri | pture mises en marge, pour mieux | accomplir mon intention, qui est | de produire touts petits traictés | delectables et necessaires à l'ame | chrestienne, i' ay bien voulu im |

(1) Chassenay ne se trouve pas dans la *France protestante* ni dans les Tables de notre *Bulletin*, ni dans la *Réforme en Bourgogne* (notice par F. Næf, éditée par R. Claparède en 1901), mais il y a dans la Côte-d'Or deux hameaux de ce nom, dont l'un dans la commune d'Arnay-le-Duc, où exista une Eglise dès 1561 (Næf, p. 70).

primer aussi les Psalmes du dessus | dict Prophete David, translatés par | Clement Marot (*ces 2 mots biffés à l'encre*) ; Poëte de nostre | temps le plus excellent, soit en subtilité et gentilesse d'inuention : soit en propriété | de diction : soit en doul | ceur, et facilité de style. Et ay ce faict aussi, pour contenter ung cha | scun : car les ungs se delectent de | prose les aultres prennent plaisir à | la rithme. Par ainsi, si la prose te | plaist, ie te fourniray de Psalmes en | prose : & si la rithme t'est aggrea | ble, ie croy que Marot (*biffé*) te contente | ra, si Poëte aulcun te peult conten | ter : & croy aussi, que par luy trou | ueras le sens de David si bien ex | primé, & avec telle grace, que n'y | pourras rien requerir ou desirer : | diray ie calumnier, si d'adventure tu uoulois user de malice ? Or quant à la | diuinité de cest Ouvrage, ie me de | porteray d'en parler plus auant, car l'epistre en suyuante du Translateur | te la demonstrera suffisamment.|

Commence doncq' à ly | re ce, qui s'ensuict. »

Suit l'épître au roi :

AV TRES =
CHRESTIEN
Roy de France, Francoys
Premier de ce Nom
Clement Marot (1)
Salut.

Puis vient la traduction des psaumes. Jusqu'au XIXe, le titre était suivi des mots *Clément Marot* qui ont été biffés. Le psaume XX numéroté par erreur CXX (p. 47) est intitulé : Adam *a regrets.*

Aux ps. XXII, XXIIII, XXXII, on lit de nouveau *Clément Marot* ; au XXXVII, *idem* ; au XXIX, *Clément Grolier* ; XXXIII, *Clément Marot* ; XLIII, C. D. ; LI, *Clément Marot* ; C, *Adel* ; CIII, *Clément Marot* ; CIIII, *idem.* ; CXIII, *Del* ; et : *Aultrement par Clément Marot* ; CXV, *Adel* ; CIIII (pour CXIV), *Clément Marot* ; CXV, *idem* ; CXVII, *Clément L'esc.* ; CXXVIII, N. ; CXXX, N. ; CXXX, *Clément Marot* ; CXXX, A. ; CXXXIII, *Adel* ; aultrement *Adel* ; CXXXVII, *Clément Marot* ; CXLIII, *Clement Marot* ; CXLII, D. ; CVII, *I. Faure* ; CI, *Adel* ; XXVI, *Maurice Sceve.*

Page 117 : SERMON | TRES UTILE ET SALUTAIRE : Du bon pasteur et du | maulvais : prins & extraict du dixiesme Chapitre de sainct Iehan. Composé et mis en rithme Francoyse | par | Clement (biffé) | Marot (biffé).

(1) Mots biffés.

P. 138 : *Petits deuis Chrestiens.*
P. 139 : *Adam et Eve* (sixain).
P. 139 : *Chant royal.*
P. 141 : (fin) (1).

Jacques PANNIER.

Un ménage enfermé au château de Guise après la Révocation

Parmi les peines infligées aux religionnaires après la Révocation figure la détention dans des forteresses ou châteaux-forts sur divers points du royaume. Plusieurs ont été incarcérés au château de Guise, aujourd'hui dans l'Aisne (2). Les deux lettres suivantes montrent la détresse, tant matérielle que morale, du ménage Prévost qui, après avoir passé neuf ans dans la prison de Guise, avait obtenu de se rendre en Hollande. La première demande un secours ; la seconde expose l'état de la mère séparée de ses six enfants et dont l'esprit s'égare, il faudrait l'interner à Delft dans une maison où elle recevrait les soins que nécessite son trouble mental ; une aide serait nécessaire.

La famille Prévost n'est pas inconnue dans l'histoire protestante. M. Douen la mentionne dans *Les premiers pas-*

(1) C'est du 6 mars 1538 qu'est daté le privilège royal accordé à Dolet pour l'exploitation d'une imprimerie ; l'année suivante paraît le Nouveau Testament en français (Th. A. DUFOUR, préf. du *Catéchisme* de Calvin (1878), p. CCLXVI) ; cf. *Bull. h. prot.*, 1881, p. 337 ; 1885, p. 19 ; d'après M. Villey (*Tableau chronol. des publications de Marot, Revue du XVI*^e^ *s.*, 1920, p. 77, le VIe psaume, le premier « translaté au plus près de la vérité ebraïcque » fut publié dès 1533 peut-être ; en 1539, il y a douze psaumes de Marot dans le recueil publié par Calvin à Strasbourg : « Aulcuns pseaulmes et cantiques » (réimpr. à Genève chez A. Jullien, 1919) ; et M. Ph.-Aug. Becker (*Clém. Marot*, Münich, Kellerer, 1926, p. 377) note que Dolet a publié *L'Enfer* d'après l'édition d'Anvers 1539 (VILLEY, Rev. XVIe s., 1921, p. 87) ; 17 psaumes sont joints aux 13 de 1533 et 1539 dans l'édition d'Anvers 1541 : *Psalmes de David*, etc. (*Rev. XVI*^e^ *s.*, 1921, p. 90) ; M. Villey se demande si le *Sermon du bon pasteur* a été d'abord imprimé *en 1541* avec ces psaumes). L'édition que possède la Bibliothèque du Vatican daterait-elle de 1538 ? Serait-ce l'édition jusqu'à présent introuvable que M. Becker supposait avoir été utilisée par Calvin à Strasbourg, et par J. Girard ou Gérard à Genève ? (Cf. *Clement Marots Psalmenübersetzung*, dans les *Berichte... der sächs. Akademie der Wissenschaften*, 1920, 72 vol., 1er fasc., p. 12 (Leipzig, 1921).

(2) On trouvera des détails sur ce sujet dans un ouvrage qui doit prochainement paraître : *Le protestantisme en Thiérache.*

teurs du désert, t. I, pp. 292-295, et à diverses reprises dans *La Révocation de l'édit de Nantes à Paris,* notamment t. III, p. 256.

Une réunion s'était tenue le dimanche 15 avril 1690 (M. Douen dit le 16 avril) chez le frère de Mme Prévost, Jean Mallet, avocat au Parlement de Paris. Le pasteur Maturin y fut arrêté, les époux Prévost ne tardèrent pas à être appréhendés à leur tour. Voici ce que le Secrétaire d'Etat écrivait à leur égard au lieutenant de police et au commandant du château de Guise (1).

« A Mr de la Reynie. A Versailles, le 9 mai 1690.

Sur le compte que j'ai rendu au Roy du contenu de vostre lettre du 26 avril dernier, Sa Majesté m'a ordonné de vous escrire de faire arrester le nommé Prévost et sa femme, et de les envoyer au chasteau de Guise. Je vous envoie l'ordre à cet effet.

Au lieutenant du Roy de Guise, dud. jour. Le Roy envoye au chasteau de Guise un homme et sa femme fort mauvais catholiques, leur dépense sera payée sur le mesme pied que les autres personnes que vous avez déjà. »

Ils devaient y rester enfermés longtemps, malgré leurs efforts pour obtenir la libération. Deux ans plus tard, le Secrétaire d'Etat écrivait (2) :

« A Mr de la Reynie, 19 may [1691].

Je vous envoye de nouveaux placets du nommé Prévost et de sa femme, et de Paradez, prisonniers à Guise, sur lesquels je vous prie de me faire scavoir votre advis.

A Mr de la Reynie, 13 août 1691, à Versailles.

Je vous envoye les placets des nommés Prévost et Cocqueret, prisonniers à Guise et à Amiens, sur lesquels je vous prie de me faire scavoir votre advis, avant que d'en rendre compte au Roy. »

Mme Prévost semble avoir été particulièrement attachée au protestantisme. Le roi offrait la liberté à son mari qui refusa de sortir sans elle ; une aggravation de leur état s'en suivit. Le ministre écrit au lieutenant-général de la police et au gouverneur du château de Guise (3).

« A Mr de la Reynie, 27 juin [1695].

Prévost, prisonnier à Guise, pour la liberté duquel j'avois envoyé un ordre, suivant votre avis, n'a pas voulu en profiter,

(1) *Archives nationales, Registres du Secrétariat,* O[1] 34, f° 130.
(2) *Registres du Secrétariat,* O[1] 35, f°s 150 et 228.
(3) *Id.,* O[1] 39, f°s 129 et 130.

et a déclaré au lieutenant du Roy qu'il voulait y rester tant que sa femme y sera. Je vous prie de me mander ce que vous jugez qu'il y ait à faire à cet égard, vous qui connaissez le caractère de l'homme.

A M[r] Descajeul, 29 juin [1695].

Puisque le S[r] Prévost ne veut pas profiter de la grâce que le Roy vouloit bien luy faire, dans l'espérance qu'il en feroit un bon usage, renvoyez-moi l'ordre que je vous avois adressé pour sa liberté, gardez le toujours et sa femme pareillement avec soin, empeschez qu'ils ne reçoivent des lettres de dehors, parce que leur conduite ne peut donner que mauvais exemple. »

On ne se borna pas à intercepter leur correspondance, on interdit toute relation avec leurs enfants. Un de ceux-ci était allé les visiter et en était revenu éloigné du catholicisme comme le montre la lettre adressée au gouverneur de Guise (1).

« A M. Descajeul, 17 février [1695].

Le Roy ayant esté informé que le nommé Prévost et sa femme ont veu depuis peu un de leurs enfants qui estoit allé à Guise, et qui en est revenu avec des sentiments contraires à la religion catholique, Sa Majesté m'a ordonné de vous escrire d'interdire tout commerce du père et de la mère avec leurs enfants, soit de vive voix ou par écrit, et mesme que vous les empeschiez d'escrire, ne pouvant sortir rien de bon de gens qui sont dans la disposition où ils se trouvent. »

D'après M. Douen (2), « le 17 mai 1699 (la lettre ci-après dit le 18 mai) fut signé l'ordre de mettre en liberté les deux prisonniers et de les faire sortir du royaume par la frontière la plus prochaine, à condition, suivant le *Mercure historique*, de laisser leurs biens avec tous leurs enfants qui leur avaient été enlevés. »

Il n'est pas étonnant qu'une si longue détention, couronnée par une séparation cruelle, ait amené un dérangement d'esprit chez Mme Prévost. A ces douleurs s'ajoutait le dénuement en pays étranger.

P. BEUZART.

19 mai 1702.

A Leurs Hautes Puissances Nos Seigneurs les Etats Généraux des provinces unies des Pays Bas.

Nos Seigneurs,

Joseph Prevost ci devant commis à la recepte des finances de

(1) *Registres du Secrétariat*, O[1] 40, f° 32.
(2) *La Révocation de l'édit de Nantes à Paris*, t. III, p. 257.

Dauphiné et aux Gabelles a Marseille, faisans tans pour moy que pour damoiselle Marthe Debisset mon espouse, représente avec un tres profond respect a Vos Hautes Puissances, que les supplians se sont réfugiés dans vos Estats depuis pres de trois ans, apres avoir souffert pendant neuf années dans un cachot du chateau de Guise, la persécution et tiranie d'une tres rude prison pour avoir fais des assemblées à Paris ou M. Mathurin, pasteur, fut pris à la dernière le dimanche XV avril 1690. Et pour avoir fortement perseveré dans la religion protestante ainsi qu'il paroit par les copies des ordres du Roy de france, et par l'attestation du consistoire de l'Eglise Wallonne de cette ville, attachés à la présente requette, Et atandeu Nos seigneurs, que vous verrez par lesdites pièces que les supplians après une si longue prison, ne voulant pas acquiescer aux volontés des ennemis de ladite religion et de notre salut ayant miraculeusement eschapé du piege que le Sr Descajeux commandant audit Chasteau, nous avoit tendeu pour avoir la vie a l'un de nous, ils nous ont enfin mis en liberté et conduitz sur la frontière comme il paroit par la copie de l'ordre dudit Roy du 18 may 1699 ci attaché, en nous donnant à chacun un escu pour nous conduire, ce qui s'apelle sortir du Royaume avec un baton blanc. En sorte Nos seigneurs que n'ayant peu emporter aucun de nos biens, et qu'on nous a retenu et arraché des entrailles six enfants comme il paroit par l'extrait de la gazette imprimée a Leyde le Jeudi 4 Juin de ladite année Et par celuy du Mercure faict en cette ville pour ledit mois La perte de ces ames si Dieu n'en a pitié Nous cause une desolation qui ne se peut exprimer, et le reste des souffrances un trouble et esgarement d'esprit a une pauvre mere desollée qui a du Christianisme, de la religion, et de la vertu ce qui la rend digne de la compassion des gens de bien, et d'autant que nous ne sommes pas refugiés dans vos Estats comme certains proselites pour tirer le pain de la main des Enfans, mais par une necessité indispensable Toutes ces fortes raisons Nos Seigneurs que nous nous trouvons entierement dénués de tout et que les deux cents florins qu'il vous a pleu nous faire donner au mois d'aoust dernier, et ce qu'il a pleu à la Providence y joindre pour nous aider à subsister sont tout à fais consommés, nous obligeant a recourir à la charité et humanité Chretienne de Vos hautes puissances et a vous suplier, tres humblement, au nom du Seigneur, d'avoir la bonté de nous fixer une pension modique pour subvenir aux necessités indispensable de la vie et pour passer apres soixante et dix ans le reste de nos jours en repos sous l'authorité et la protection de Vos Nobles et Hautes Puissances, Et les supplians comme vos fidelles sujets continueront leurs prières à Dieu pour la conservation dicelles et pour l'entier accomplissement de vos justes et glorieux desseins.

PREVOST.

Les pièces justificatives citées font défaut. Voyez sa requête du 9 décembre 1702.

Copie par A.-J. ENSCHEDÉ.

9 décembre 1702.

A Leurs hautes puissances Nos Seigneurs les Etats Generaux des provinces Unies des pays Bas.

Messeigneurs,

Joseph Prévost cy devant commis à la recepte générale des finances de Dauphiné et aux gabelles à Marseille, faisant tant pour moy que pour demoiselle Marthe de Bisset mon espouse, reffugiés dans vos Estats depuis plus de trois ans, represente avec un tres profond respect à Vos haufes puissances, que les supplians ont souffert pendant neuf années dans un cachot du chasteau de Guise la persecution et tiranie d'une très rude prison pour avoir fait des assemblées à Paris où M. Mathurin pasteur fut pris à la dernière le dimanche XVe avril 1690 et pour avoir fortement perseveré dans la religion protestante ainsi qu'il paroit par les copies des ordres du Roy de france, et par l'atestation du consistoire de l'église walonne de cette ville attachés à la presente requête. Et attendu Nos Seigneurs que Vos Hautes Puissances verront par lesdites pièces que les supplians après une si longue prison ne voulant pas acquiescer aux volontés des ennemis de ladite religion et de notre salut ayant miraculeusement eschapé du piège que le Sr Descajeux commandant au chateau nous avoit tendu, pour avoir la vie d'un de nous, ils nous ont enfin mis en liberté et conduit sur la frontière comme il paroit par la copie de l'ordre dudit Roy, du 18 may 1699 ci attaché, en nous donnant à chacun un escu pour nous conduire ce qui s'appelle sortis du royaume avec un baton blanc en sorte, nos Seigneurs, que n'ayant peu emporter aucuns de nos bien et qu'on nous a retenus et arraché des entrailles six enfans, comme il paroit par la gazette imprimée à Leyde le Jeudi 4e Juin de ladite année et par le Mercure faict en cette ville pour ledit mois, la perte de ces ames si Dieu n'en a pitié, nous cause une désolation qui ne se peut exprimer, et le reste des souffrances un trouble et égarement d'esprit a une pauvre mere désolée qui a du Christianisme, de la réligion, et de la vertu, ce qui la rend digne de la compassion des gens de bien, et d'autant nos Seigneurs, que nous ne nous sommes pas réfugiés dans vos Estats comme certains prosélytes pour tirer le pain de la main des enfans, mais par une necessité indispensable et que l'affliction et esgarement de ce pauvre esprit augmente tous les jours comme il paroit par les escrites extravagances qu'elle compose en sorte qu'il est à craindre que le renversement entier n'arrive, pour prevenir un si facheux et déplorable coup, luy oter les moiens d'escrire nuict et jour et dissiper les fausses idées et ombrages qu'elle prend journellement Messieurs les pasteurs de l'Eglise walonne et autres personnes de probité dont elle est connue trouvent à propos de la faire enlever et conduire à Delf pour y estre enfermée dans une des maisons ou on reçoit ces pauvres affligés et attendu qu'on demande 200 florins pour sa pension, que nous avons faict veu de pauvreté et que nous

n'avons d'autres resource ni secours que le votre.. Toutes ces fortes raisons Nos Seigneurs m'obligent à recourir à la charité et humanité Chretienne de Vos hautes Puissances et à vous supplier tres humblement au nom du Seigneur d'avoir la bonté de nous fixer une pension modicque pour subvenir aux necessités indispensables de la vie, et pour passer après soixante-dix ans le reste de nos jours en repos sous l'authorité et protection de Vos Nobles et Hautes Puissances et les supplians comme vos fidelles sujetz continueront leurs prières à Dieu pour la conservation d'icelles et pour l'entier accomplissement de vos justes et glorieux desseins.

(Signé) J. PREVOST.

Lettre de M. de Torcy au gouverneur de l'Alsace *autorisant les protestants réfugiés en Suisse à circuler sur le Rhin* (1)

M. J.-E. Gérock, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Strasbourg, a trouvé dans les Archives municipales de cette ville la lettre autographe ci-après, qu'il a bien voulu nous communiquer (2).

A Versailles, le 6 May 1699.

Les cantons protestants ont demandé à Monsieur qu'il plust au Roy de donner des passeports pour les refugiés qui sont en Suisse et qui veulent passer en Allemagne. Mais Sa Majesté a jugé qu'il ne convenoit pas d'accorder des passeports à des sujets desobeissants. Elle a seulement ecrit à M. de Puyzieulx que comme il estoit bon que de pareilles gens s'éloignassent le plus qu'il seroit possible du Royâume, où ils pourroient conserver plus de commerce en demeurant en Suisse que lorsqu'ils se seroient transportés plus loin, je pourrois laisser entendre qu'ils ne seroient point inquiettés en descendant le Rhin, à condition qu'ils n'aborderoient point sur les terres de l'obéissance de Sa Majesté, ou qu'ils demeureroient cachés lorsque les batiments qui les porteront seront obligés d'y aborder. Je fais scavoir à M. de Barbezieux les intentions de Sa Majesté sur ce sujet, et j'ay cru qu'en attendant qu'il vous escrivit par ses ordres il seroit bon que vous fussié informé de qu'elle a ordonné à M. de Puyzieulx de répondre aux Cantons protestants qui pressent le plus qu'il leur est possible le départ de ces gens qui pourront passer incessamment sur le Rhin.

[*Signé*] DE TORCY.

M^r le Marquis d'Huxelles.

(1) Cf. *Mémoire sur les réfugiés dans le canton de Berne,* dans ce *Bulletin,* 1890, p. 47.
(2) Arch. munic. de Strasb., VCG, JJ N° 40.

Les protestants d'Orange après la Révocation

Encore deux documents (1)

I (2)

La collecte pour les exilés d'Orange a donné à Zurich 10,866 florins et l'on espère d'avantage du plat pays. Cette nation semble ne pas avoir grande envie de quitter notre pays pour se rendre en Brandebourg.

Berne, 4 juin 1704. On a enfin reçu les passeports pour ceux d'Orange et on l'a fait savoir Dimanche à ceux qui sont à Genève afin qu'ils se préparent au départ pour être le 10 à Bâle où sera le render vous général et où ils s'embarqueront pour être transportés à Francfort-sur-le-Mein. A ceux qui désirent rester dans le pays dans l'espoir de se voir rétablir à Orange on a fait dire que s'ils ne saisissent point cette occasion ils n'ont dans l'avenir à espérer aucun secours de l'Etat.

II

17 juin 1712.

A Leurs Hautes Puissances Nos Seigneurs
Les Etats généraux des Provinces Unies.

Les Réformés de la Principauté d'Orange réfugiés en Suisse et ailleurs se jettent aux pieds de Vos Hautes Puissances, pour leur représenter le lamentable état où ils se trouvent réduits par le Zèle persécuteur de La Cour de France.

Vos Hautes Puissances ont été informées de la manière dure et cruelle dont ils furent chassés de leur Patrie en 1703 (3) pour n'avoir pas voulu embrasser la religion

(1) Voir *Bull.* 1927, p. 7 et 167. M. le prof. V.-L. Bourrilly a bien voulu annoter ces deux documents dont la copie avait été remise à feu M. N. Weiss par feu M. A.-J. Enschedé.

(2) *Gazette de Hollande,* février 1704.

(3) A la mort de Guillaume III, roi d'Angleterre et prince d'Orange (20 mars 1702), Louis XIV avait fait mettre en possession de la principauté Louis de Bourbon, prince de Conti, qui revendiquait la succession en vertu des droits de la famille de Longueville. Puis il avait traité avec le prince de Conti et « pour le bien de la Religion » acquis la principauté (mars 1703). A l'installation de l'autorité royale, les protestants d'Orange furent mis en demeure d'avoir à abjurer ; s'ils s'y refusaient, on leur donnait trois mois pour disposer de leurs biens et s'expatrier (Ordonnance du 20 avril 1703, publiée le 22). Plus de 3.000 bourgeois quittèrent le pays. Voir comte de Pontbriant, *Histoire*

Romaine, et comment après cela on confisqua tous leurs biens, afin d'agraver leur exil par le poids accablant de la pauvreté ; cependant la France étonnée de la fermeté de ce peuple travailla Elle même à les rappeler en leur faisant offrir des passeports avec promesse qu'ils seroient libres par rapport à leur religion, et qu'à leur arrivée dans le pays on les mestroit en possession de tous leurs biens (1) : La pressante Necessité engagea quelques uns à accepter ces offres et leur exemple en entraîna d'autres ensuite en grand nombre qui retournèrent à Orange, parce qu'effectivement la France leur tenoit cette fois ce qu'elle leur avoit promis.

Mais dans le fond elle se préparoit par là une nouvelle occasion d'exercer son zèle persécuteur. En effet elle ne tarda pas de les solliciter à changer de Religion. Et comme les promesses et les menaces étoient inutiles, enfin ils furent avertis le 15 de juin 1711 (2) que l'intention du Roi de France estoit que tous ceux qui ne voudroient pas abjurer la Religion Réformée auroient à sortir incessament du Royaume ; et comme la constance de ce peuple a tousjours été la même les ordres ont été exécutés à la dernière rigueur, si bien qu'il se trouve exposé à un second exil d'autant plus accablant qu'il est absolument destitué de tous secours et que leurs ennemis n'ont jamais triomphé d'eux avec plus d'insulte et d'orgueil que cette dernière fois.

Les supplians dans cette extrémité viennent implorer avec larmes la protection de Leurs Hautes Puissances et, uniquement touchés de la gloire de Dieu, ils prennent la liberté de les conjurer par ce grand intérest de vouloir pren-

de la principauté d'Orange, pp. 438-445 et *Bulletin*, 1927, pp. 197-198. La plupart des réfugiés passèrent par la Suisse, où les divers cantons s'efforcèrent de les secourir, comme en fait foi le renseignement ci-dessus qui concerne Zurich. En dépit de l'information susdite, ce fut la direction du Brandebourg que prirent beaucoup de réfugiés. Outre les avantages que depuis 1685 les électeurs de Brandebourg faisaient aux Français réfugiés, il y avait pour les Orangeois une raison particulière de se rendre à Berlin, c'est que l'électeur de Brandebourg, Frédéric Ier, roi de Prusse, était considéré par eux comme le maître légitime de la principauté d'Orange : en effet, par sa mère, Louise-Henriette de Nassau, tante de Guillaume III, le roi de Prusse était l'héritier naturel le plus proche du souverain défunt. C'est donc vers le Brandebourg que regardaient beaucoup de réfugiés et les autorités des Cantons suisses s'employèrent à leur faciliter le passage. Voir Mme Alexandre de Chambrier, *Henri de Mirmand et les réfugiés de la Révocation de l'Edit de Nantes*, 1910, pp. 334-337.

(1) En 1705.

(2) Voir comte de Pontbriant, *op. cit.*, pp. 450-451, et *Bulletin*, loc. cit. L'ordre du roi parvint à M. de Grignan, lieutenant général du roi en Provence le 24 juillet et fut notifié le 3 août. Il y eut un nou-

dre leur cause en main et de les maintenir dans l'exercice libre de leur religion lorsque par la paix prochaine ils seront rentrés dans leur Patrie (1). C'est la supplication humble et respectueuse de plus de deux mille personnes désolées, Leurs Temples subsistent encore à Orange et n'ont pas été abatus comme tous ceux de France. La justice de leur cause, le droit naturel, les traités de paix précédens authorisent à la vérité leur demande mais ce qui les remplit d'espérance, c'est le zèle et la piété si reconnue de Leurs Hautes Puissances, et dans la ferme attente qu'elles s'intéresseront personnellement à affermir la liberté de la Religion réformée dans la principauté d'Orange, ils ne cesseront de faire des vœux très ardens pour la prospérité de l'Etat en général et de vos illustres personnes en particulier.

(Non signée).

ETAT CIVIL PROTESTANT

Versements récents aux Archives départementales en 1926 et 1927 (2)

Hautes-Alpes. — Reconnaissances féodales d'**Orpierre** (1638) et **Trescléoux** (1641) au prince d'Orange.

Ardèche. — 65 registres protestants ont été versés en 1928 par les greffes de Privas, Tournon et Largentière.

Ardennes. — 14 registres protestants de **Sedan.**

Aveyron. — Registres de l'église réformée de **Saint Félix-de-Sorgues** (1771-1791).

vel exode de religionnaires, mais il ne fut pas tout à fait général et à la date où est écrite la requête ci-dessus, il y avait encore nombre de protestants à Orange, puisque le 14 décembre 1712 et le 27 février 1713, M. de Grignan dut réitérer l'ordre de faire partir sans délai ceux qui n'avaient pas encore abjuré ; entre le 28 février et le 5 avril, il y eut 36 abjurations.

(1) Il s'agit des négociations engagées à Utrecht et desquelles les réfugiés attendaient notamment le retour de la principauté d'Orange à l'électeur de Brandebourg, roi de Prusse. On sait que le traité du 11 avril 1713 consacra au contraire la réunion définitive de la principauté à la couronne de France. Sur lès démarches des religionnaires auprès des puissances pour forcer la main à Louis XIV, voir Mme de Chambrier, *op. cit.*, pp. 347-356.

(2) D'après la *Chronique*, publié dans le *Bulletin... du Comité des Trav. historiques*, 1928. M. Vivier a signalé le 15 novembre 1926 au Comité des travaux historiques l'achèvement des versements aux archives départementales des registres paroissiaux antérieurs à 1802 conservés dans les greffes des tribunaux.

Charente. — Registres protestants de **Mainxe** (1762-1792 ; 4 autres, incomplet, de 1755-1761).

Charente-Inf. — Registres de l'égl. réf. de **Paterre** (Chaillevette) de 1767 à 1792.

Aux archives communales de **Breuillet** les registres protestants depuis 1752 sont reliés avec les reg. catholiques ; registre des décès de 1784 à 1790 tenu par un pasteur ; — de Nieulle-sur-Seudre, reg. prot. du **Gua** (1752 1792). — à S.-Palais, reg. pr. de **Courlais** depuis 1753.

Drôme. — Dépôt des archives communales de **Chauvac** ; promesse des protestants de **Nyons** de se comporter en bons catholiques (1698) ; don de de M. Catelan : chanson en patois contre les protestants (XVIIe s.).

Eure-et-Loire. — Registre protestant de **Dangeau** (1642-1683).

Gard. — Reg. prot. de **Calvisson** (1785-1792) ; des registres protestants sont signalés dans les archives communales de **Saint-Bauzely** (1770-92) ; **Fons** (1669-1792) ; **Gajan** (1765-1792) ; **S.-Mamert** (1770-92 ; **Pariguargues** (1770-81, 1786 93) ; **Moulezan** (1771-1790) ; **Montmirat** (1775-1793) ; **Combas** (1770-85 ; 1789-92 ; **Montpezat**, 1770 92) ; **Clarensac** (1770-92) ; **Caveirac** 1631 85, 1743-92) ; **Aumessas** (1744-1693) ; **Valleraugue** (abjurations de 1685), 4 reg. (1751-1792).

Dans les archives communales des registres prot. se trouvent à : **St-Jean-du Gard** (1561 1594 — l'un des plus anciens —, 1594-1684, 1744-1792 ; délibérations du consistoire 1612-1685) ; **Mialet** (1751-93) ; **Tornac et Massilargues** (1744 et suiv.) ; **Ribaute** (1775 92) ; **Anduze** (1560-1683 et 1747-1791 ; aumônes aux protestants 1596-1604) ; **Générargues** (1670-85) ; **St-Sébastien** (1675-85, 1741-92) ; **St-Hippolyte du-Fort**, 17 reg. 1571-1683, 1755-92 ; **Cros, St-Roman** et **Cambo** 1784-92 ; **Barou** 1769-93) ; **Moussac** (1748 92 ; **St-Chaptes** (1767-92) ; **St-Dezery** 1768-92) ; **Garrigues**, (1775-92) ; **Aubussargues** (1768-92) ; la **Calmette** (1777-92 ; la **Rouvière** (1766-93) ; **Montignargues** (1770-92 ; **St-Geniès** (1674-84, 1750 92) ; **Sauzet** (1762-93 ; **Arpaillargues** (1788 93) ; **Sanilhac** (1744-92) ; **St-Quentin-la-Poterie** (1743-92 .

Haute-Garonne. — **Revel**, reg. prot. (1671-73 ; 1743-52).

Hérault. — **Ganges**, actes du consistoire et reg. de baptêmes et mariages (1587-1609) ; actes du consistoire (1648-60) ; bapt. et mariages au Désert (1750-63, 1765-1783) ; naissances 1787-92 ; mortuaires (1788 92); mariages (1791-92). Aux archives communales : **Montagnac**, reg. prot. 1768-92.

Ille-et-Vilaine. — **Rennes** : documents relatifs à la construction du Palais de justice par Salomon de Brosse (1617 et suiv.), titres concernant la famille de Carnavalet (1518 et suiv.).

Isère. — **Treminis** : transaction entre *Bérenger* et *de Bardonnenche* (1681).

Loiret. — **Châtillon-sur-Loire**, reg. prot. 1736-90 les reg. de Gien 1570-85, 1608-75, et Châtillon-sur-Loire 1668-84 n'ont pas été retrouvés).

Lot-et-Garonne. — Déclarations au greffe pour ouverture de temples (an IV an IX).

Manche. — Arrêt du parl. de Rouen (1664) condamnant à mort *[illegible]*, vicaire de **Cormeray**, contumace, accusé d'avoir volé l'argenterie et les meubles du temple de Cormeray (1662) et évoquant le procès contre Julien de la Creune, aîné, de Cormeray, et ses complices accusés d'avoir incendié ledit temple dans la nuit 26-27 nov. 1662.

Nord. — Le greffe de Douai a versé 1 reg. des cultes non-catholiques (XVIII s.) ; celui de Valenciennes 17 reg. protestants (1782-96).

Pas-de-Calais. — Reg. prot. de **Guines** (1673-85).

Puy-de-Dome. — Lettre close de Charles IX demandant l'état des deniers provenant de la saisie des biens réformés (1570).

Basses-Pyrénées. — Documents provenant du château de **Saint-Vincent à Salies**, sur la famille *de Gassion*.

Bas-Rhin. — Reg. prot. de **Sesenheim** (1627-1792) ; **Oberbronn** (1598), décès de réformés (1686-1704) ; **Hatten** (1709). Dans les archives communales : à **Geiswiller** reg. protest. (1737 88) ; **Hohfrankenheim** (1737-93) ; **Melsheim** (1652-1787) ; **Mittelhausen** (1725-87) ; **Ringendorf** (1700 87) ; **Wickersheim** (1788).

Seine. — Acte notarié signé Du Plessis Mornay (1600).

Tarn. — 60 cahiers d'état civil prot. ont été versés par les greffes de Castres et Lavaur (1587-1892).

Haute-Vienne. — Reg. de l'église de **Rochechouart** (bapt. 1619-67, décès 1670) complétant ce que les arch. dép. possédaient (1596-1636).

Tarn

Documents provenant du Greffe du Tribunal civil de Castres. — Registres des baptêmes, mariages et décès :

Eglise de Castres. — 1. Mariages (sept. 1608-sept. 1667 ; quelques feuillets manquent) ; 2. Baptêmes (août 1608-avr. 1647) ; 3. Baptêmes (avril 1647-novembre 1667) ; 4. Baptêmes, mariages et sépultures (12 nov. 1667-30 déc. 1668) ; 5. *Idem.*, année 1669 ; 6. *Idem.*, année 1670 ; 7. *Idem.*, année 1671 ; 7 *bis.* Double du précédent ; 8. Baptêmes, mariages et sépultures (1672) ; 9. *Idem.* (1673) ; 10. *Idem.* (1674) ; 11. *Idem.* (1675) ; 12. *Idem.* (1676) ; 12 *bis.* Double du précédent ; 13. Baptêmes, mariages et sépultures (1677, janv. à nov.) ; 13 *bis.* Double du précédent ; 14. Baptêmes, mariages et sépultures (1678 : commence à nov. 1677) ; 14 *bis.* Double du précédent ; 15. Baptêmes, mariages et sépultures (1679) ; 16. *Idem.* (1680) ; 16 *bis.* Double du précédent ; 17. Baptêmes, mariages et sépultures (1681) ; 18. Baptêmes, mariages et sépultures (1682) ; 18 *bis.* Double du précédent ; 19. Baptêmes, mariages et sépultures (1683) ; 19 *bis.* Double du précédent ; 20. Baptêmes, mariages et sépul-

tures (1684) ; 21. Mortuaires des Nouveaux Convertis (17 sept. 1723-9 juil. 1734) ; 22. Baptêmes, mariages et sépultures (28 déc. 1684-22 août 1685) ; 23. *Idem.* (30 juil. 1734-23 juil. 1763) ; 24. *Idem.* un cahier déposé dans le registre précédent (1765) ; 25. Registre pour y inscrire les Dispenses des publications de bans et de parenté accordés pour les mariages des non-catholiques (1788-89-90-91).

Eglise de Roquecourbe (*Tarn*). — 1. Baptêmes (1611-1650 : 1626 omis) ; mariages (1611-1642 : 1625 et 26 omis) ; 2. Sépultures (1611-1666 : 1624-25 et 26 omis) ; conversions (1615-1666) ; 3. Baptêmes (1652-1667) ; mariages (1652-1667) ; 4. Baptêmes, mariages et sépultures (1667-1668) ; 5. *Idem.* (1669-1670-1671) ; 6. *Idem.* (1672) ; 7. *Idem.* (1673) ; 8. *Idem.* (1677-1678) ; 9. *Idem.* (1679-1680) ; 10. *Idem.* (1681) ; 11. *Idem.* (1682) ; 12. *Idem.* (1683) ; 13. *Idem.* (1684).

Eglise de Vabre (*Tarn*). — 1. Baptêmes (1627-1662) ; mariages (1624-1663) ; sépultures (1625-1663 : incomplet) ; 2. *Idem.* (1668-1673) ; 3. *Idem.* (1673) ; 4. *Idem.* (1674-1680).

Eglise de Lacabarède (*Tarn*). – 1. Baptêmes, mariages et sépultures (1670-1673).

Eglise de Labastide-Saint-Amans (*Tarn*). — 1. Actes de Consistoire et baptêmes, mariages, sépultures et conversions (1587-1604) ; Actes du Consistoire, baptêmes, mariages, sépultures (1587-1591) ; conversions (1591) ; 2. Baptêmes (1594-1665) ; sépultures (1614-1651).

Ville-Mage-Saint-Amans. — 3. Baptêmes, mariages, sépultures (1668) ; 4. (1669) ; 5. (1674-1680).

Eglise de Briatexte (*Tarn*). — 1. Conversions (1593-1625) ; baptêmes (1593-1621) ; *Idem.* (1654-1667) ; mariages (1593-1637) ; sépultures (1593-1625) ; *Idem.* (1660-1667).

N. B. — La numérotation ci-dessus, adoptée au moment du présent relevé, en septembre 1925, correspond simplement à l'ordre chronologique.

Communiqué par Mme J. PUECH.

Orne

La mairie de Sées possède des registres d'état civil protestant de [illegible], pour les années 1576, 1680 à 1684, et des registres d'état civil catholique des cinq anciennes paroisses de Sées ; l'un d'eux remonte à 1577.

VARIÉTÉS

L'Amiral de Coligny, sire de Tinténiac, en Bretagne

(*Suite et fin*) (1)

V

La Ligue

La Ligue se rend maîtresse de toutes les villes de Bretagne, sauf Rennes, Vitré, Ploermel, Malestroit, restées fidèles au Roi. Ce dernier possède, encore, les forteresses de Hédé, Québriac, Bécherel, Montmuran, Combour, quadrilatère commandant les routes de Rennes à Saint-Malo, Dinan à Avranches. Michel Anne, un des fils du receveur de Coligny, installé armateur à Saint-Malo, forme société avec un collègue de cette ville et deux bourgeois calvinistes de Vitré pour ravitailler en munitions l'armée royale en Bretagne. A leur comptoir de Londres, ils passent un traité avec l'ambassadeur de Henri IV, le 19 janvier 1591. Et Le Nicolas de Sandoreh part de Londres, emportant à Jersey une cargaison de 400 barils de poudre ; 1.478 balles à canon ; 490 balles à couleuvrine ; 600 piques.

En mai, le *Lion* de Jersey les débarquait à Paimpol. Le règlement du prix, 5.778 livres fut moins rapide. Seize ans plus tard, la société le réclamait encore.

En 1589, les troupes de Mercœur pillent le château de Champsavoye, sous Bécherel, dérobant habits, joyaux, meubles. Les maisons de tous les gentilhommes royalistes du quartier subissent le même sort. Le Quengo en Irodouer est brûlé, le bourg de Miniac sous Bécherel rançonné.

En 1590, Champsavoye est à nouveau ravagé par les Li-

(1) Ci-dessus pp. 63 et 173.

gueurs de Cardroc, Plouasne, La Baussaine, couturiers, maréchaux, métayers. Les meneurs s'appellent Vannier, Daubert, Delarue, Charles et Pierre Mainguy, dits Pouchetas.

Leur spécialité consistait à empocher. Guillaume de Léon, fils du maître d'école, participe au sac.

En 1592, François de Saint-Pern, seigneur de Campeneuc en Tinténiac, gouverne Monmuran, secondé par de la Motte-Basse, de Cahideuc de la Gontrais en Tinténiac ; tous vassaux de Coligny. La garnison comprend cinquante hommes de guerre à pied, trente-trois montés, soit avec les auxiliaires une force de quatre cents hommes. Les deux capitaines reçoivent une solde mensuelle de trente-trois écus tournois chacun, le cornette de seize, un maréchal des logis de douze, l'enseigne de dix, le sergent et les trois caporaux de six. Le fourrier, le tambour, le fifre et les hommes perçoivent quatre écus de deux livres.

Quinze hommes de guerre, plus les auxiliaires, commandés par un sergent, défendent Québriac, gouverné par de Fontlebon. En 1583, ce gentilhomme embrasse le parti de la Ligue, emprisonnant d'Assérac qui doit lui remettre six mille livres de rançon. En 1595, à Saint-Thual, un écuyer, Robert de Rollée, dix laboureurs et artisans sont massacrés par des « soudarts, voleurs et brigands ». Cette année, est baptisé à Bêcherel un enfant d'un des Suisses de l'armée de M. de Saint-Luc, redevenu royaliste.

De Fontlebon saisit les dîmes des années 1595 et 1596 revenant au ligueur Michel Le Fer, recteur de Québriac. Mais la fortune a changé, semblant assurer le triomphe de Mercœur ; le gouverneur sans scrupules se retourne une fois encore.

Par trahison, il s'empare de Hédé, commandé par le lieutenant de Cirgaz, et livre la place au Duc. De la Motte est tué, aux Iffs, lors d'une sortie, en 1597. La cour de Dinan saisit la terre de Tinténiac et en adjuge les revenus à Saint-Pern, S[r] de Saint-Rieu, pour cent-dix écus. Ce compère la repasse au gouverneur pour cent écus. Champsavoye est repris et pillé, et de Fontlebon somme Jehan Anne, châtelain de Tinténiac et les divers officiers de la seigneurerie de lui remettre les revenus. Tous s'y refusent. Menacés de mort, ils se réfugient à Monmuran, le cours de la justice est suspendu. Le ligueur se venge, il saisit les trois chevaux, les huit vaches d'Anne. Le métayer de Coligny, Alain Caveret, à Châtelain, est dépouillé de ses six bœufs, sept vaches et une jument.

Jean Robiou, greffier de la juridction de Tinténiac, Arri-[illegible], Harang, ses sergents [illegible], Monnier, Madain, Gallet, Houitte, ses meuniers, tous fermiers de Coligny, rejoignent en une basse-fosse de Québriac le malheureux Caveret.

Trop faible pour assiéger Monmuran, de Fontlebon tend [illegible] embuscade aux patrouilles qui en sortent pour four-[illegible] et [illegible]. La Motte [illegible] périt au cours de l'une d'elles. A son tour, le gouverneur de Montmuran, de [illegible] refuse de remettre à l'abbesse les dîmes perçues pour son compte, les gardant comme contribution de guerre.

Cependant l'étoile du duc de Mercœur a pâli devant celle d'Henri IV. L'astucieux gouverneur de Québriac se rallie au panache blanc du Béarnais, pratiquant l'adage :

> Le sage criait selon les gens,
> Vive le Roi ! Vive la Ligue !

L'heure pénible du règlement de comptes a sonné, les prisonniers languissent toujours dans les cachots de Québriac. Le rebelle traite, d'abord, avec le Roi. Contre la reddition de Hédé, le Maréchal de Brissac lui remet des lettres d'abolition générale, lui maintenant encore le gouvernement de Québriac, occupé, cette fois, par quarante arquebusiers, fidèles à Henri IV.

Sûr de l'impunité, il se rit des supplications de Mme de Coligny en faveur de la libération de ses sujets. De guerre lasse, elle compose, consentant à payer les frais de la lutte. Ecuyer Pierre de la Haye, son sénéchal, Jehan Anne, son receveur, signent le traité de paix à Québriac. Fontlebon échange les captifs moyennant une rançon de sept cents [illegible] mille francs de notre monnaie de 1911, faisant ainsi une bonne opération, mœurs de trop de gens de guerre du temps.

Plaçons en regard la noble attitude de la comtesse de Coligny. Se souvenant du devoir d'aide, elle rachète ses sujets, payant les [illegible] auxquelles elle est, pourtant, restée étrangère.

Soulignons ce généreux geste et rendons hommage à des sentiments aussi élevés que rares.

Signalons le don d'une cloche de bronze à l'église des Iffs, en 1596.

Pas le plus modeste événement, joyeux ou triste, que depuis cette date, elle n'ait annoncé.

VI

La Renaissance

Notre pays n'a point connu une prospérité égale à celle qui y régna, de 1550 à l'avènement du règne de Louis XIV, prospérité dûe à l'industrie de la toile. La campagne est couverte de verdoyantes récoltes de lin et de chanvre ; toute maison possède un métier à tisser, les derniers disparaissent à peine, la population triple l'actuelle.

Nos marchands vont vendre, même en Russie, les célèbres toiles de Tinténiac.

Gentilshommes, bourgeois, commerçants regorgent d'écus, a écrit justement l'abbesse de Saint-Georges. Qu'en faire ? Des manoirs.

Le Primatice, Jean Goujon ont embelli Châtillon ; l'art délicat de la Renaissance éprend l'âme d'artiste de Coligny. Des maîtres ès œuvres et verre, attirés par ses soins, se fixent à Monmuran.

Les fenêtres de la chapelle seigneuriale de Monmuran, en l'église des Iffs, sont décorées de vitraux, glorifiant les mystères de la vie de la Vierge, Annonciation, Assomption, et de la naissance de son Fils.

« Qui ne reconnaîtrait dans ces charmantes compositions le crayon sûr, la palette riche et variée, l'étude approfondie de la nature, l'emploi heureux des lumières et des ombres de nos plus habiles peintres de la Renaissance ?

Peut-on voir rien de plus gracieux que le tableau de l'Adoration des Mages ? rien de plus magnifique que leurs costumes ? de plus digne, de plus respectueux et de plus naturel que leurs poses et celle de la Mère ? Laquelle des Vierges de Raphaël est plus modeste, plus pure et plus digne mère du Christ que cette Vierge en adoration devant le Verbe fait chair ?

La touche est ferme, hardie, d'un effet saisissant. Tous ces traits, enlevés au poinçon, pour obtenir la transparence et la lumière, sont tracés sûrement. On distingue, au premier coup d'œil, l'originalité et la facilité savantes d'un artiste de rare mérite (1). »

La chapelle nord reçoit le plus célèbre vitrail de Bretagne, dont les douze médaillons, d'une délicatesse et d'une couleur admirables, peignent la biblique légende de la chaste Suzanne et des vieillards.

(1) Brune.

En 1557, millésime gravé sur la coupe, Coligny offre à sa paroisse des Iffs un magnifique calice en vermeil.

En 1555, il édifie la porte des morts de l'église de Tinténiac. Le pur style Renaissance de l'œuvre, ses griffes, ses anges, ses têtes de morts, ses vantaux, admirablement sculptés, excitent encore l'admiration des amis des arts.



PORTE MORTUAIRE DE TINTÉNIAC

Il restaure ou embellit ses églises ; l'aigle éployée plane toujours sur les murs de celles de Cardroc, La Baussaine, etc.

François de Coligny place dans l'église des Iffs le vitrail de Saint Yves de Kermartin. Le glorieux Official, vêtu de la soutane rouge, du rochet herminé, la tête nimbée, rend la justice. A sa droite, un paysan lui présente une charte roulée : a sa gauche, François de Coligny, costumé en gentilhomme de l'époque, lui offre une médaille d'or aux armes de France, au millésime de 1587, portant pour exergue cette inscription : « Cales de Valo ».

Les vassaux imitent l'exemple seigneurial, à l'envie : les constructions surgissent du sol comme par enchantement. Chacun entend posséder un bijou de style nouveau. C'est une floraison de manoirs Renaissance dans les limites de la seigneurerie et son voisinage immédiat. Localisation, preuve de l'origine étrangère, italienne peut-être, des ouvriers et de leur appel par l'Amiral.

La famille Robiou, apparentée à Mme de Coligny, réédifie Clayes en Trimer, La Buzardière en Saint-Domineuc, La Pommerais en les Iffs.

Gilles de l'Estanc, juveigneur ou descendant du plus jeune frère des sires de Tinténiac, Alain, le célèbre écuyer des Trente, cousin de Mme de Coligny, rebâtit en Saint-Domineuc, La Ramée, chef-lieu de sa seigneurie, sa demeure.



MANOIR DE LA FOREST

Manoir protestant de la Forest. — Située à la porte de Monmuran, la maison a été édifiée vers 1560. La porte principale, copiée sur la porte des Morts, se couronne, non du fleuron habituel, mais d'une urne cinéraire, avec anse gallo-romaine, surmontant une façade à deux étages, au sommet d'un triangle. Au-dessus d'une écharpe, des têtes de pleureuses forment les appendices. A droite, le maître du logis,

au lambel de bâtard de noble. A gauche, est gravée la figure de sa dame, sans lambel.

Les écussons, placés au-dessous du croisement et à la chute du triangle, ont été martelés sous la Révolution.

Les fenêtres reposent sur un soubassement sculpté avec baguettes, gorge, tords alternants. Deux salles partagent le rez-de-chaussée. Celle de droite offre à l'intérieur une magnifique porte géminée. En entrant dans celle de gauche, une croix nue, emblème de protestantisme, située au-dessus du cintre de la cheminée, frappe immédiatement le regard.

En 1553, le procureur fiscal de la justice seigneuriale se bâtit au centre de la ville de Tinténiac une luxueuse demeure qui porte aujourd'hui le nom d'hôtel Deslandes.

Il a conservé sa physionomie ancienne avec son affaîtage dentelé, ciselé, découpé, sa principale gerbière richement décorée : dents de scie, coquilles, losanges, têtes humaines avec la collerette du temps de Henri II. Au sommet, une corniche très ouvragée, court le long des rampants.

La maison bâtie par le marchand Julien Arribard, au village de la Godivelais, en 1557, est décorée de merveilleux motifs d'ornementation : volutes, grosses perles sculptées dans le granit, corniches en torsade, cheminées de pierre de taille, portes cintrées en granit, cheminées grillagées et ornées de dessins linéaires.

Au centre de la cheminée de granit, un écu porte, sculpté en pleine pierre, le caducée, symbole du commerce.

En 1570, Ecuyer Denoual, aussi parent de Mme de Coligny, et dame de Rabaste construisent l'élégant manoir du Plessix en la Baussaine. Le 1er mars 1569, un marchand, Barthélémy Arribard, frère sans doute du précédent, pose la première pierre de sa demeure nouvelle, au village de la S[illegible]. Son [illegible] et le monogramme du Christ sont gravés sur le manteau de la cheminée, en pierres de taille ; çà et là sont disséminés des animaux fantastiques, le caducée. Les supports en granit sont trilobés. Deux portes cintrées et géminées y donnent accès. Une tourelle renfermant un escalier de granit à vis dessert les chambres.

Le Chevalier Gilles Piedvache rebâtit vers 1580 la gentilhommière de l'Esseichère ou la Sichère.

Ses armoiries sont encadrées de deux personnages à collerette Henri III dont la tête est surmontée d'une toque avec cabochons dans les replis ; supportées par deux lions à figure humaine grimaçants, fixés dans un col surélevé. Torguès de chevalier avec une torsade des deux côtés.

L'hôtel de Québriac, à Tinténiac, offre une riche façade

en pierres de taille de granit, une fenêtre surmontée du casque des chevaliers et une élégante porte fleuronnée.

Au village du moulin Jehan, propriété de Coligny, un vassal a sculpté à l'extérieur de la tête de cheminée un ciboire, affirmant ainsi publiquement sa foi et le mettant hors d'atteinte des profanations.

Les châteaux, bâtis par Garel de Lerguayn, à la Chapelle Chaussée, Glé, à la Cotardais en Médréac, en 1564, retiennent toujours l'admiration du passant. Ce dernier, de pur style Renaissance, muni d'une corniche sur modillons, possède de superbes têtes de cheminée sculptées. La façade principale est flanquée de deux pavillons saillants, aux angles ornés de pilastres cannelés. Un perron donne accès à la porte d'entrée, accostée de quatre colonnes.

Ces belles demeures seigneuriales, aux nobles proportions, entourées de majestueuses rabines, patinées par les siècles, offrent véritablement grand air.

VII

Le Maréchal de France Gaspard III de Coligny.

Gaspard III, duc de Châtillon, seigneur de Monmuran et Tinténiac, colonel général d'infanterie, gouverneur de Montpellier, amiral de Guyenne, Maréchal de France, fut un illustre homme de guerre.

Commandant des armées calvinistes en Languedoc, il abandonna le parti pour se rallier à Louis XIII. Le Maréchal est à la tête de l'armée française en Italie ; il force le pont de Cé en Savoie, participe à la guerre de Flandre contre le prince d'Orange, s'empare de Saint-Omer, d'Arras en 1640, gagne la bataille de Marfée près Sedan en 1641 et meurt en 1646.

Le 28 avril 1609, en son hôtel à Paris, rue Saint-Honoré, au devant de l'Eglise des Quinze-Vingt, Gaspard III, chevalier, seigneur de Feins et Tinténiac, donne pouvoir à ses officiers de rendre aveu pour le château de Monmuran, sa forêt, ses métairies de Baymar et Landelle, les cinq moulins à eau, l'auditoire, la prison, les halles, les droits de foire et marché à Tinténiac, les cinq bailliages, les droits de haute, moyenne, basse justice, déshérence, poids et mesures, nomination des chapelains de la Madeleine et Monmuran.

Le 1[er] juillet 1611, noble et discrète dame Françoise de Lafayette, tante de la charmante jeune fille distinguée par Louis XIII, par permission divine abbesse de Saint-Georges,

occupe en la principale salle de l'abbaye et benoît moustier, le siège abbatial, crosse à la main, entourée de Dame Louise de Dampierre, prieure, d'un essaim de religieuses et des procureurs de sa juridiction. La Cour de Justice de Saint-Georges composée du sénéchal, de l'alloué, du greffier, des sergents, a pris place sur les sièges qui lui sont réservés, elle dresse procès-verbal de la cérémonie.

Ecuyer Laurent de la Haye, sieur de Lesnouen en Tinténiac, procureur spécial de Messire Gaspard, comte de Coligny, seigneur de Monmuran et Tinténiac, introduit en cette solennelle Assemblée, dit et remontre à Mme l'Abbesse tenir d'elle, les châteaux, métairies, fiefs de Tinténiac, prochement et ligement, à foy, hommage, chambellenage, et devoir de rachat, s'élevant à quatre-vingt livres, en l'an du décès de chaque seigneur, vouloir faire foy et hommage à la dite Dame.

« Je recevrai volontiers de vous foy et hommage, suivant la coutume du pays, lui réplique Mme de Lafayette, puisque M. de Coligny est absent de longtemps, notoirement, de cette province, pour le service du Roy. »

Lesnouen, sans épée ni éperons, tête nue, place alors ses mains en celles de la moniale et s'inclinant, s'exprime ainsi :

« Madame, je deviens votre homme lige à cause des châteaux de Monmuran, métairie, moulins, fiefs, juridiction de Tinténiac et les tiens ligement en vos fiefs et seigneurie de Saint-Georges. Ils me sont advenus par succession de Monsieur François de Coligny, mon frère ; à cause de quoi je vous dois la foy et hommage lige et vous promets par ma foy et serment vous être loyal et féal ; porter honneur et obéissance, ainsi que noble homme de son lige doit faire envers son seigneur ou sa dame de fief. »

« Vous devenez mon homme, répond l'Abbesse, pour raison des dits châteaux et fiefs et me promettez que vous serez féal, obéissant homme et vassal. »

« Je le promets ainsi », termine Lesnouen, en déposant la procuration du seigneur de Coligny.

L'harmonie entre le suzerain et le vassal fut pourtant éphémère. Dès 1617, le Maréchal est assigné par l'Abbesse devant le Sénéchal de Rennes, pour rectifier les omissions de son aveu. Elle porte ensuite ses prétentions à la barre du Parlement de Paris. En novembre 1618, son avocat, fort sagement, essaie de l'en dissuader.

« Votre droit de patronage de l'église de Tinténiac paraît incontestable, mais l'apposition des armes de Coligny y est-elle possible ? Comme il articule celles de Tinténiac et de

Laval y avoir été d'ancienneté apposées ? C'est bien un avantage et un honneur, mais cette apposition n'est pas une partie intégrante du droit de patronage. »

L'Abbesse veut un procès et non un judicieux avis. Elle retire le dossier du cabinet de l'honnête conseil et l'adresse à trois autres maîtres du barreau parisien, Michel, Aniau, Donsac.

« Le droit de patronage est vôtre, consultent-ils ; le duc de Bretagne, propriétaire du bourg de Tinténiac, bâtisseur de l'église, vous en a dotée. Titres et possession vous l'attribuent.

» Les écussons de Coligny, reproduits sur vitres et murailles, ne constituent pas des marques suffisantes du droit de patronage. Ce seigneur ne produit aucun titre et n'établit point la construction, par ses prédécesseurs, de l'église.

» Cependant, vous lui contestez à tort le droit de haute, moyenne et basse justice, affirmé par une possession de plus de trois siècles, l'existence d'officiers de justice, auditoire, prisons, fourches patibulaires, halles, la production de sentences de mort, confirmées par arrêt du Parlement. »

Elle introduit le procès.

La chancellerie de Paris ordonne, à sa requête, la communication des registres séculaires de la juridiction de Tinténiac. Le Sergent général de Bretagne les compulse publiquement, le 10 octobre 1630, à 10 heures du matin, devant la porte principale de l'église cathédrale Saint-Pierre à Rennes ; en présence du Sieur de la Talmachère, mandataire du Maréchal.

Le procès dure dix années.

Après quoi, chaque plaideur se retire avec une écaille ! l'Abbesse obtient le patronage, le Maréchal la Justice.

Piqué de sa défaite partielle, et outré de subir l'humiliant grattage de ses armoiries en l'église, le Maréchal se venge spirituellement. Il retourne à l'Abbesse les procédés dont elle avait usé envers le Recteur Arribart et lui coupe les vivres à son tour.

Il supprime sa juridiction de Tinténiac et du même coup les droits perçus par l'Abbesse et les honoraires de ses officiers lors des appels à la juridiction supérieure de Saint-Georges. C'est *l'Abbesse affamée.*

Puis Coligny se détache de sa Seigneurie ; il aliène en détail certaines de ses dépendances, tel les manoir et terre de la Bocheraye, avec banc et enfeu au côté midi de l'église des Iffs, vendus par lui en 1636 à Louis Le Liepvre, Sénéchal de Hédé.

Nous avons vu que la veuve de François avait vainement

sollicité la déclaration décennale des vassaux en 1595. Gaspard III patiente longtemps ; ce n'est qu'en 1625 qu'il les assigne en collation de leurs aveux.

Le Miracle des Iffs

A cette époque, l'évêché de Saint-Malo contenait toujours plusieurs foyers de protestantisme. L'établissement dans la cité des Corsaires de commerçants anglais et hollandais, leurs alliances avec les familles de la ville, favorisaient l'exercice du culte réformé. Entre Saint-Malo et Dinan, Plouër possédait un temple fréquenté et un cimetière où étaient inhumés les religionnaires malouins. Des paysans de la Seigneurie de Coligny continuaient d'observer les pratiques calvinistes.

Missire Jac Doremet remplissait à ce moment les fonctions de grand Vicaire de l'Evêché de Saint-Malo. Né en Vendômois, d'une famille protestante, ses études en Sorbonne lui avaient procuré le grade de licencié en droit. Puis, s'étant converti au catholicisme, il entrait dans les ordres. Littérateur, poète à ses heures, théologien aussi, il composa plusieurs brochures goûtées de ses contemporains et s'employa à combattre la Réforme et les Réformés dans le diocèse.

Un événement surnaturel, sensationnel à toute époque, mais plus retentissant encore à raison des circonstances de temps et de lieu où il se produisit, survint en 1629, au pied même de Monmuran et chez un vassal de Coligny. On l'appelle communément « Le Miracle des Iffs ». Le bruit en fut considérable en Bretagne où il n'est pas encore complètement oublié depuis trois siècles.

Le vicaire général du diocèse s'empressa d'en consigner, sous les yeux de son évêque, la relation officielle.

La brochure parut sous le titre de :

« *Histoire d'une galette de bled noir, miraculeusement ensanglantée, pour avoir été faite durant la Procession et la Grande Messe de la Feste Dieu, en l'an* 1629, *par un homme de la paroisse des Iffs, au diocèse de Saint-Malo.* »

Nous en détacherons ces pages :

« Un opiniâtre paysan de la paroisse des Iffs, nommé Jean Bouvet, reconnu de vieille main par tous ses voisins pour indévôt, et mauvais observateur, pour ne pas dire comptenteur des Fêtes, voire nonchalant de se préparer a dignement communier au temps Paschal, et se voulant faire mieux servir qu'il ne sert Dieu, commanda le matin du 14 Juin, propre jour de la mystérieuse Feste du glorieux corps de Notre Dieu et Sauveur Jésus

Christ, jour du Sacre, à Julienne Le Mée, sa femme, qu'elle lui fit une galette, ce qu'elle refusa, disant que c'était le jour du Saint Sacrement, et que, lui et elle, devaient aller à la Grande Messe et à la Procession d'un tel jour, sans s'amuser à faire des galettes.

A quoi, il répondit : « Va t'y en si tu veux ». Elle sort donc en même temps et s'y en va. Mais lui, dédaignant d'y aller, se met à pétrir une galette et à la faire cuire, puis venant à la rompre, il aperçut ses mains tachées de sang qui ruisselait de la dite galette, comme du corps de quelque animal écartelé, dont il demeure si saisi de frayeur et d'horreur qu'il rejette la galette ensanglantée sur le galetier.

Sa femme, revenant du service divin, s'esbahit fort et en porte une partie chez un de ses voisins. Celui-ci, à qui elle récite ce qu'elle avait oui et vu, se met aussitôt à pleurer ainsi qu'elle l'a déclaré au propre Recteur des Iffs qui nous l'a écrit ainsi. Et qu'en peu de temps, cette galette fut départie par tout le pays. Et que Monsieur le Sénéchal de Hédé en envoya quérir un morceau que le même Recteur bailla pour lui être porté.

Le mercredi suivant, 20 du mois de Juin, continuant le cours de notre visite, et la tenant en l'Eglise paroissiale de Bécherel, plusieurs Recteurs et autres nous firent le discours de ce miracle : et particulièrement celui de Bécherel nous dit que, rompant un petit morceau de la dite Galette, en sortirent quelques gouttes de sang dont les mains furent mouchetées. Lui-même, et d'autres, promirent nous en montrer lors quelque échantillon ; mais cela s'oublia parmi les intrigues de la visite ; après laquelle, achevée à Bécherel, nous primes chemin pour aller ailleurs. Jusques à temps que nous en ouïmes parler à Monseigneur le Révérendissime Evêque de Rennes, assurant que mêmes Nos Seigneurs du Parlement faisaient état d'un tel miracle et avaient vu de la même Galette. Cause que sans plus délayer, nous envoyâmes exprès des messagers, sur les lieux, à diverses personnes, avec lettres, pour en recouvrer quelques parcelles et en découvrir la vérité. Si que premièrement, nous en reçûmes deux petits fragments, et enfin trois autres plus gros.

En chacun desquels on voit, distinctement, sous la couche de gris cendré, les couches de sang empâté, ou de la pâte ensanglantée, etc..., etc...

Nul ne peut nier un fait si visible, si palpable, reconnu déjà et admiré par toute cette Bretagne. Ce miracle est un témoignage divin qui nous oblige à reconnaître la Toute puissante main de celui qui, seul peut opérer par dessus les forces de la nature, et est fait pour nous, contre les hérétiques contempteurs de cette solennelle Feste, divinement instituée contre la sensuelle infidélité des Sacramentaires...

En foy de quoi, avons signé, en la présence de Monseigneur le Révérendissime Evêque de Saint-Malo, en son manoir épiscopal de la Ville de Saint-Malo, le 21 Juillet 1629.

Jac. DOREMET,
Vic. général de Mon dit Seigneur. »

VIII

Henriette de Coligny

Le Maréchal, goguenard, robuste et vert galant, avait épousé une protestante austère, Mme Anne de Polignac. Le 8 août 1643, leur fille aînée, Damoiselle Henriette se mariait au château ancestral de Châtillon en Orléanais, à haut et puissant seigneur Thomas d'Hamilton, comte d'Hadinton, pair d'Ecosse et d'Angleterre, originaire des environs d'Edimbourg.

Un lord occuperait le château de Du Guesclin et deviendrait Sire de Tinténiac ?

Le pasteur leur donna la bénédiction nuptiale, le Maréchal vingt-cinq mille livres tournois et ils partirent en voyage de noces vers l'Ecosse. Mme d'Hamilton en revint seule, son mari ayant succombé à la phtisie.

Le 26 juin 1647, la jeune veuve se remariait à Gaspard de Champagne et habitait avec lui pendant quelque temps, le manoir de la Suze, près du Mans.

Puis elle sollicitait l'annulation de son mariage, à la fois de l'Eglise catholique et de l'Eglise réformée, pour être plus certaine de sa liberté ! Elle l'obtint des deux et reprit le nom de son premier mari.

Gaspard IV et Gaspard V étant morts sans héritiers, leur fortune fut partagée entre Mme d'Hamilton et Mme Anne de Coligny, duchesse de Wurtemberg, sa sœur. Les terres de Tinténiac et de Monmuran échurent à la première.

La nouvelle dame trouva sa châtellenie dans le plus grand désordre. L'absence prolongée des Coligny, la suppression de leur justice, avaient permis de nombreux empiètements. Elle dut introduire à son tour une instance en consécration de ses droits de patronage en la petite église de Méloir-des-Bois.

Feme du monde, sentimentale et coquette, poète à ses heures, Mme d'Hamilton vit à la cour éblouissante du Roi Soleil. Procès, tracas, et éloignement, la rebutent bientôt de la sombre demeure de Monmuran. Le 18 mars 1662, elle vend sa seigneurie, moyennant deux cent soixante-dix mille livres, au comte Huchet de la Bédoyère.

Malgré le procès, elle ne craint pas de céder tous droits de supériorité, fondations, qualités, marques, prééminences, prérogatives appartenant à Seigneur supérieur et fondateur, y compris les prières nominales.

Mais en son château de Combour veillait Malo de Coët-

quen. Comme parent, il exerce le retrait liguager, ou droit de préemption, en faveur de son fils Henry, qui devient ainsi Sire de Tinténiac et Monmuran. Les Coëtquen règnent sur un domaine d'un seul tenant, comprenant une centaine de paroisses et renouent à Monmuran la chaîne des antiques traditions, interrompues sous les derniers Coligny qui n'assistaient à aucune cérémonie religieuse, baptême de cloches, etc...

Le 22 octobre 1668, Henry de Coëtquen se marie dans la chapelle du château de Monmuran en présence d'un concours considérable de seigneurs et vassaux qui festoient, pendant plusieurs jours, aux longues tables emplissant l'immense cour.

Le Sire de Tinténiac, devenu propriétaire des manoir, domaine, temple, oratoire de Chatelain, respecte ou tolère la liberté du culte protestant ; mais sa vitalité décroît, ses adeptes disparaissent peu à peu.

La Révolution confisque Montmuran, Chatelain, biens d'émigré.

En 1815, la commune de Québriac vend les ruines de la Chapelle aux Huguenots à un villageois. En 1851, la commune de Tinténiac vend l'emplacement à un autre. Un paysan achète le cimetière.

A la voix des psaumes a succédé, les dimanches d'élection, le chant de la *Marseillaise*, Chatelain est républicain.

Quatre siècles achèvent leur cours. De prodigieux événements ont bouleversé la face des mondes. Entouré de sa ceinture d'églises et de manoirs, le castel de Denoal se dresse toujours entre les autels druidiques et la fontaine sacrée.

« La terre des vieux clans, des nains et des démons
Garde encore sur le granit des monts
L'homme immobile auprès de l'immuable chose. »

En la chapelle de Montmuran, au banc de Coligny, le Châtelain, Maire, les yeux rivés à la légende de la Juive vertueuse, à la sentence d'Yves le Véridique, suit la messe dominicale cependant qu'à la consécration, versé par le Recteur, dans le calice de l'Amiral, le vin est changé en le sang du Christ, descendant sur l'autel séculaire.

« Souvenez aussi, Seigneur, implore l'Officiant, de vos serviteurs et de vos servantes qui nous ont précédé. »

A cette invocation, le regard du Juge des Morts embrasse les générations d'antan qui, au cours des temps évanouis, assistèrent au divin sacrifice. Des âmes trépassées se pressent, suppliantes, à leurs places accoutumées : au banc

seigneurial, les ombres de Coligny et de sa compagne, peut-être. Car, suivant la croyance bretonne, à certains jours de l'année, les âmes des défunts quittent leur sépulture et réintègrent les lieux de leur existence où elles se délectent du « Bara an anaon » (pain des âmes).

Ignorants ou insouciants, les arrière-cousins de Charlotte et de ses fils, répandus aujourd'hui dans la noblesse, la bourgeoisie, le peuple du pays, ont laissé le voile de l'oubli tomber sur cet illustre lignage.

L'étranger a meilleure mémoire. Les cours souveraines d'Allemagne, d'Angleterre, de Hollande conservent le culte de l'Amiral, de Louise, sa fille, femme de Guillaume de Nassau, mère de leurs rois.

Vers 1910, par le canal de son ambassadeur à Paris, le Kaiser avait sollicité de la Société historique de Saint-Malo une étude sur le seigneur de Montmuran.

Enfant de Tinténiac, issu, comme Charlotte et Claude de Rieux, de Denoal, le hasard a voulu que nous advint cette périlleuse tâche de relever du gouffre des temps passés l'intéressante figure du gentilhomme « breton ».

L'Official, à Tinténiac.

V. Bellenger,
Avocat à la Cour de Rennes.

La première consécration de missionnaires protestants français

Eglise de Sainte-Marie, 2 mai 1829

Centenaire célébré dans cette même église le 5 mai 1929 (1)

Allocution de M. le professeur J. Viénot

LE PROTESTANTISME PARISIEN IL Y A CENT ANS

Pour traiter ce sujet, j'ai d'abord parcouru les journaux religieux du temps. Et dans les *Archives du Christianisme* de 1829, on lit ces lignes :

« *Réveil religieux à Paris.* — Cette ville a été le théâtre du plus étonnant réveil religieux qu'on ait vu dans ce pays...: Paris, qui était autrefois une ville de beaucoup de débauche et de licence, est entièrement changé. Il ne s'y trouve plus de danses, plus de jeux de cartes, plus de juremens profanes, plus d'ivrognerie, etc. » (2).

J'ouvris de grands yeux et je continuai à lire :

« Paris est la capitale d'un comté du Kentucky, près de l'Ohio, non loin de Versailles, Francfort, Vevey, etc... en Amérique ! »

Mais où en était le vrai Paris, le nôtre ? Où en était l'Eglise protestante de Paris il y a cent ans ? C'est un étranger, le futur historien Louis Vulliemin, qui va commencer à nous renseigner. Il écrit de Paris à sa femme en 1825 : « J'ai assisté dimanche au culte protestant de l'Oratoire, le temple était rempli, l'auditoire attentif, M. *Monod* éloquent ; la quête qui se fit ensuite, pour l'hiver, abondante, au delà de 2.700 francs (3). »

Le dimanche suivant, avec une carte d'entrée procurée par M. Albert Roux, secrétaire de la Société de la Morale chrétienne (celle qui couronna Vinet), le jeune pasteur se rend à la chapelle du roi. « Je n'y retournerai pas, dit-il. La musique est belle, très belle, l'étiquette sévèrement ob-

(1) Voir le *Journal des Missions évangéliques*, juin 1929.
(2) *Archives*, 1829, p. 44.
(3) Louis Vulliemin, 1 vol., Lausanne, p. 45.

servée, la foule chamarrée et brillante, tout est spectacle et le service religieux se compose de pompe et d'harmonie. Suis-j dans un temple ? me demandais-je, et vainement je cherchais à donner mes pensées au Christ crucifié, dont l'image était suspendue au milieu de cette magnificence. Tout a été achevé en peu d'instants et je me suis hâté de courir à l'Oratoire où j'ai entendu de la part de M. *Juillerat* des paroles de charité : « Celui qui donne aux pauvres, prête à l'Eternel. » La quête des deux dimanches a donné près de 6.000 francs. »

Nous apprenons ainsi qu'il y a à l'Oratoire deux pasteurs, M. Jean Monod, le père de tous les Monod, et M. Juillerat. Il y a en même un troisième, qui est le fils et le suffragant du premier : *Frédéric Monod*. Le président du Consistoire est le pasteur *Marron*. Et l'Oratoire est rempli d'auditeurs. Cela n'est pas étonnant, car les réformés sont déjà nombreux à Paris et ils n'y ont que deux temples : l'Oratoire et Sainte-Marie. Les luthériens ont une seule église, celle des Billettes avec deux pasteurs, MM. *Boissard* et *Gœpp*.

Boissard est un Montbéliardais pieux et charitable, et cultivé aussi. Il a publié pour ses paroissiens quelques petits livrets fort utiles. Gœpp vient d'Alsace. C'est un orateur et un poète. Il parle français et allemand. Je ne sais ce qu'il était comme orateur, mais comme poète, des amis l'ont comparé à Klopstock. Ils étaient l'un et l'autre fort actifs et ce sont eux qui ont été en fait les premiers organisateurs de l'Eglise luthérienne de Paris. On rendait à Boissard ce témoignage qu'il était le type même du bon pasteur.

Réformés et luthériens entretenaient les relations les plus cordiales. Ils échangeaient leurs chaires. Ils avaient des réunions en commun. C'est ensemble, par exemple, que les deux présidents de consistoire, Marron et Boissard, venaient d'ouvrir un nouveau lieu de culte protestant à Versailles. Et cela dans une chapelle qui servait de reposoir au roi Louis XV quand il suivait la procession de la Fête-Dieu. Ces bonnes relations étaient très profitables aux deux Eglises et à leurs œuvres. On comprenait alors mieux qu'on ne l'a fait quelquefois depuis, combien est vraie l'observation de Guizot : « Là où l'unité de l'Eglise n'existe pas, quand la fusion des Eglises diverses n'est pas possible, et quand la liberté religieuse est établie, il y a place pour le bon sens pratique et pour la charité chrétienne (1). »

(1) *Méditations*, p. 24.

L'heure de 1829 était d'ailleurs favorable au développement des Eglises. Depuis quelques années, on constatait un esprit de réaction contre les démolitions du XVIIIe siècle et, comme le dit Louis Vulliemin, il y avait « une tendance d'hommes de tous partis à rentrer dans le sein d'une Eglise et à revenir à une religion. »

Mais il faut être juste et ne pas attribuer aux seuls hommes de 1829 la situation favorable d'alors. Le relèvement, le réveil, toute l'activité religieuse qui se manifeste à cette date, avaient été rendus possibles par la fidélité et les sacrifices des générations précédentes.

Jugez vous-mêmes. Jusqu'en 1787, les protestants sont des proscrits. A partir de 1787, is sont tolérés, mais timides encore dans l'ensemble. Puis, tout de suite, c'est la Révolution, la Terreur ; ensuite, Bonaparte. Les protestants font des progrès réels sous le premier empire. Mais les guerres du temps sont peu favorables à la vie religieuse. Puis c'est la Terreur blanche et la Restauration. Voilà une suite d'années bien troublées. Eh bien, au milieu de ces événements, il y a des hommes qui ne désespèrent pas du petit troupeau. Dès avant 1802, ils se sont mis à reconstituer leurs cadres, à rétablir églises et pasteurs. Il faut citer les noms de ces fidèles serviteurs. Pour les Réformés, ce sont à Paris les frères Rabaut, c'est Marron qui rétablissent le culte, dans une salle, dans une autre, puis à Saint-Louis du Louvre, puis en 1811 à l'Oratoire. Ils sont aidés par des laïques qui s'appellent *Vincent, Amyraut, Fabre, Léon Féline, Lemaître, Dangirard, Dumas, Delessert.*

Le Concordat s'était discuté et préparé, en ce qui concerne les protestants, dans le salon de Mme Gautier-Delessert, amie du ministre Portalis et du préfet, « le bon monsieur Frochot ».

Chez les Luthériens, il y avait eu pour aider Boissard et Gœpp, le brave général *Rapp,* le général *Walther,* les *Berckheim,* les *Bartholdi, Cullmann,* les *Würtz.* Jusqu'en 1820 environ, il avait fallu aller au plus pressé, s'occuper des Eglises. Mais vers cette date, la vie religieuse prend une couleur plus marquée. Et les œuvres naissent comme par enchantement : la Société de Secours mutuels, Société des Traités religieux, Société des Missions, Société de l'Instruction primaire, Société Biblique, etc. Et ceci nous ramène à la date de 1829. Il y a donc alors deux temples réformés : l'Oratoire et Sainte-Marie, une église luthérienne : les Billettes. Il y a un libraire protestant : *Servier,* qui demeure 6, rue de l'Oratoire ; c'est lui qui édite le *Journal des Mis-*

sions. Il y a à Paris quelques écoles primaires protestantes; la première de toutes fut celle fondée en 1812 par les Luthériens. En 1816, *Etienne Delessert* a fondé une école de garçons et une école de filles rue du Coq-Saint-Jean. De 1812 à 1830, sept écoles protestantes ont été établies, 6 de garçons et 1 de filles. Il y a aussi une ou deux pensions protestantes, une école de chant sacré qui se réunit à l'Oratoire pour étudier les psaumes et les cantiques.

L'Oratoire donne un bon exemple de fédération protestante. Les Anglicans n'ont pas d'église à Paris. Ils se réunissent à l'Oratoire depuis 1814 et leur service suit immédiatement le service réformé. Les Presbytériens n'ont pas de temple, mais depuis 1821 l'ancien chœur de l'Oratoire, la salle du Conseil presbytéral actuelle, a été pourvue d'un plafond et on a construit au-dessus une salle qui sert de lieu de culte aux Presbytériens anglais. Leur pasteur est ce Rév. *Wilks* qui joue un rôle dans le réveil parisien. Ami du banquier Hubbard et des Schérer, il avait une fille, morte prématurément, et dont l'influence religieuse fut réelle sur le jeune Edmond Schérer.

Nos deux Eglises protestantes françaises ont donc à leur service tout un état-major de laïques d'élite que les pasteurs ont su ou créer ou utiliser.

En tête, il faut mettre *Georges Cuvier*. Le petit Montbéliardais d'autrefois est devenu un grand savant .Il s'appelle maintenant M. le baron Cuvier, il est conseiller d'Etat, directeur des cultes non-catholiques et il a pour sous-directeur un réformé, M. *Laffon de Ladébat*. Si le baron Cuvier est un chrétien un peu solennel et froid, la piété et la ferveur du Réveil se montrent chez sa fille Clémentine qu'il perdra prématurément. Parmi les fidèles de l'Eglise réformée, on comptait alors *Ph.-A. Stapfer*, ministre de l'Evangile, philosophe, diplomate et administrateur. Il était devenu un Français d'adoption. C'est lui qui présidait la séance générale de la Société des Missions du 29 avril 1829. Il avait ouvert la séance par un discours d'une belle tenue qui ne pouvait s'adresser qu'à un auditoire d'élite.

En 1829, l'Eglise de Paris portait encore le deuil d'un homme remarquable aussi bien par les dons de l'esprit que par sa piété. C'était le propre fils de Mme de Staël, le baron *Auguste de Staël*. Il vivait une partie de l'année à Paris où il soutenait toutes les œuvres en s'occupant activement de chacune d'elles. Il était partout, faisant du bien, disait-on. Il avait eu l'honneur d'entraîner les protestants de Paris dans la lutte contre le honteux fléau de l'esclavage.

Il n'était plus là en 1829, mais sa veuve continuait l'œuvre commune. Un vieux huguenot fidèle, dernier reste de l'aristocratie protestante revenue au catholicisme, le marquis de Ségur, venait aussi de mourir. Parmi les protestants les plus actifs, nous comptons l'amiral *Ver-Huell,* qui présidait alors avec dévouement le Comité de la Société des Missions ; *Waddington,* trésorier de la Société des Missions ; *Henri Lutteroth,* le futur directeur du *Semeur* ; *Edouard Thayer* ; *Albert Roux* qui devait bientôt quitter Paris pour aller fonder une industrie nouvelle à Montbéliard.

La puissance sociale des protestants paraît alors remarquable. Il y a des salons protestants : celui de Cuvier où se pressent savants et hommes du monde français et étrangers ; il y a celui de la charmante duchesse *de Broglie,* la fille de Mme de Staël, qu'une amie appelait « un ange ». Son salon est ouvert aux pasteurs orthodoxes, comme à tel ou tel unitaire des Etats-Unis. Elle était restée une excellente protestante, très activement mêlée à toute la vie religieuse et charitable de son église. Libérale de tempérament, elle était portée aux questions graves et en réaction contre le monde, son égoïsme et sa froideur. Elle rappelait le mot de Werther disant qu'il croyait serrer une main de bois chaque fois qu'il serrait la main d'un homme du monde. Il y avait le salon Monod, celui de *Mme Mohn,* celui des Coquerel et de leur parente, Miss *Williams.* Guizot, semble-t-il, était à la tête de la génération montante. Poussé d'abord par Ph.-A. Stapfer qui l'avait introduit dans le monde politique quand il était ministre de Suisse en France, Guizot, professeur à la Sorbonne, était rentré en 1828 au Conseil d'Etat. La chute de Charles X n'allait pas tarder à faire de lui un ministre de Louis-Philippe. La loi sur l'instruction publique de 1833 fut son œuvre. *Pierre de Malleville* était en 1829 pair de France et conseiller d'Etat.

Tous ces intellectuels étaient religieusement décidés. Mais à côté d'eux il y avait un autre état-major qui devait être aussi fort utile à nos Eglises renaissantes. C'était le groupe des industriels, commerçants et banquiers. Ils croyaient eux aussi qu'on ne pouvait refaire la France que par le christianisme et c'est pourquoi ils ne marchandaient pas leur concours à leurs coreligionnaires. Citons d'abord *Oberkampf.* Ph. Oberkampf, fils d'un teinturier habile, avait introduit en France l'industrie des toiles peintes, puis des premières filatures. Il avait été l'éducateur industriel des premiers *Peugeot* qui établirent dans le pays de Mont-

béliard cette nouvelle industrie. « Il fut, disait-on, l'honneur du pays qu'il avait adopté. »

Dès le commencement du siècle, on voit revenir les mêmes noms, les noms de ceux qui sont toujours prêts à seconder une initiative généreuse ou utile. Ils n'ont pas disparu parmi nous : je cite au hasard de la mémoire les *Bartholdi, Coullmann, Delessert, Feray, Hottinguer, Mallet, Pourtalès, Schickler, Vernes, Waddington, Widmer.*

Ils avaient aidé pour la plupart à relever la France de ses ruines de guerre, mais ils n'étaient point par définition des flatteurs du pouvoir. Sous le premier empire, un ambassadeur de Napoléon en Russie, lui écrivait d'après des nouvelles rapportées de Paris : « Les frères Mallet disent que Votre Majesté est une pompe aspirante et foulante. » En tous cas, en 1829, sous Charles X, les protestants étaient généralement de l'opposition libérale et ils devaient saluer bientôt avec joie le gouvernement de Louis-Philippe. Le bien que rapportent d'eux les journaux religieux de l'époque ne doit pas être exagéré ; je trouve dans la *Biographie universelle* de 1845 la notice suivante : « Hottinguer père, fondateur de la maison qui porte son nom et qui, depuis bien des années, occupe à Paris un des premiers rangs, est un des négociants qui ont le plus honoré le commerce de leur pays. »

Derrière ces hommes qui avaient vu la Révolution, ses causes et ses suites, les guerres et leurs conséquences, ou qui en avaient pu considérer encore les ruines matérielles et spirituelles et qui voulaient relever leur pays, il y avait, on le voit, on le sent dans les rapports des Sociétés, le peuple protestant. Désintéressés, courageux, entreprenants et persévérants, attachés avant tout à l'Eglise des héros et des martyrs, ce sont ceux-là qui, derrière certains hommes d'élite ont toujours formé le bataillon carré de la résistance invincible.

Le protestantisme de 1829 revenait donc à la vie. Il réparait ses brèches et il unissait ses forces dans des œuvres qui toutes, et spécialement l'œuvre des Missions, resteront son honneur.

Cela n'empêchait point d'ailleurs les catholiques du temps d'annoncer, comme aujourd'hui, la fin prochain du protestantisme. On peut juger de ce que vaut cette prophétie par ce fait : en 1829, il y a à Paris 3 lieux de culte protestants français et 5 pasteurs ; en 1929, nous avons à Paris 40 pasteurs en activité, 18 pasteurs luthériens, 37 lieux de culte réformés, 22 lieux de culte luthériens.

De tout cela, on peut conclure légitimement que le protestantisme, en 1829, était une force religieuse et sociale déjà considérable grâce au réveil des idées religieuses. Je suis persuadé d'autre part que nos forces latentes sont plus grandes aujourd'hui. Ah ! si nous savions les grouper, les unir dans un effort commun, dans l'action pratique, dans des sentiments fraternels, nous pourrions exercer ensemble une action puissante pour la vérité profonde et pour le bien, pour la patrie et l'humanité ! Les protestants de 1829 étaient tous groupés pour soutenir leurs œuvres. Imitons leur exemple. Unissons-nous et aimons-nous pour mieux servir nos Eglises et leurs œuvres nécessaires. Et puis ayons confiance en Dieu et en l'humanité qu'il veut sauver. Il y a des âmes fatiguées qui ne voient dans cette humanité que la boue ; il y a des yeux superficiels qui ne voient dans la société contemporaine que l'écume ; mais nous savons, nous chrétiens, qu'entre la vase du fond et l'écume de la surface humaine, le grand courant caché de la vie chrétienne arrose déjà et fécondera peu à peu tous les champs de l'humanité. L'œuvre de Dieu n'est pas finie. « *Le champ, c'est le monde* ». Ne l'oublions jamais, et travaillons, chacun selon nos forces, à ce qui doit être notre vocation suprême, le triomphe du royaume de Dieu.

Discours de M. le pasteur Jean Bianquis,

Directeur honoraire de la Société des Missions (1)

Le samedi 2 mai 1829, les protestants de Paris étaient convoqués au temple de Sainte-Marie — ou, comme on disait alors plus volontiers, des Filles-Sainte-Marie — à 2 heures après-midi, pour une cérémonie qui n'avait pas encore eu de précédent en France, la consécration de trois

(1) Sources : *Manuscrits :* Registres des Procès-verbaux du Comité directeur de la Société des Missions évangéliques de Paris. Copie-lettres de la même Société. Archives de la même Société : lettres reçues et rapport de la Commission composée de MM. les pasteurs membres du Comité et chargée d'examiner la question relative à l'examen et à la consécration des élèves partants.

Imprimés : Cérémonie de consécration des trois missionnaires envoyés par la Société des Missions évangéliques de Paris au Cap de Bonne-Espérance, 1 brochure in-8° de 28 pages.

Journal des Missions évangéliques, quatrième année, 1829.

Assemblée générale de la Société des Missions évangéliques chez les peuples non chrétiens, établie à Paris, 29 avril 1829. — Sixième anniversaire. Paris, H. Servier, 1829.

jeunes missionnaires, prêts à partir pour le sud de l'Afrique.

Déjà le mercredi précédent, à midi, le même temple avait été rempli pour la sixième Assemblée générale annuelle de la Société des Missions. Le programme comprenait deux prières, un cantique et douze rapports ou discours, quelques-uns très longs. La séance avait duré trois heures et demie.

Mais nos ancêtres n'étaient pas rassasiés pour si peu. Et,



Prosper Lemue

trois jours après, longtemps avant que le service religieux commençât, un nombreux auditoire s'entassait de nouveau dans ce temple, où nous nous retrouvons, un siècle plus tard. Telle était alors l'avidité des protestants parisiens pour entendre parler du règne de Dieu et de ses progrès dans le monde. Et cependant, ils étaient à peine le dixième de ce qu'ils sont aujourd'hui.

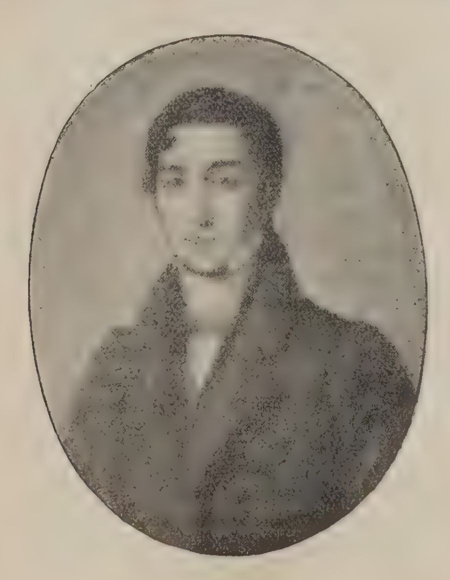
Laissez-moi vous présenter d'abord les trois candidats.

*
* *

Les deux premiers, *Prosper Lemue* et *Isaac Bisseux,* avaient une origine commune et une préparation identiques. Nés, le premier, à Esquehéries, le 19 décembre 1804,

le deuxième à Lemé, le 8 septembre 1808, ils étaient l'un et l'autre les élèves, les catéchumènes, les fils spirituels du pasteur Colani, de Lemé, un des amis les plus ardents de notre œuvre naissante.

Antoine Colani (1), personnalité extraordinaire, dont il est regrettable que l'histoire n'ait jamais été écrite. Originaire du canton des Grisons, il s'était senti, de bonne heure, une irrésistible vocation pastorale. Mais sa famille était pauvre ; à l'âge de 15 ans, il vit sa maison paternelle ruinée



Isaac Bisseux

par un incendie ; il dut se résoudre à aller apprendre, à Vienne, le métier de pâtissier, et c'est comme pâtissier qu'il vint d'abord en France et s'établit à Saint-Amand-les-Eaux. Bientôt cependant il eut amassé quelques économies; il revendit son fonds avec bénéfice, s'intéressa activement aux protestants disséminés du Nord et de l'Aisne, épousa

(1) Il écrivait son nom *Colany* ; mais la véritable orthographe de la famille, en Suisse, restituée par son fils, le théologien de Strasbourg, était *Colani*. Né le 3 mai 1783 à Campovasto (Grisons), il épousa, le 16 janvier 1810, à Châtillon-sur-Loire, où son beau-frère Frédéric Née était alors pasteur, Françoise-Louise-Victoire Née. Mort à Lemé, le 3 juin 1844.

la fille du pasteur de Dieppe, Louise Née, fit ses études théologiques à Lausanne tandis que naissait à Marsauceux, chez le frère de sa femme, pasteur comme son père, la première de ses huit filles (il eut aussi trois garçons), — reçut la consécration à Lausanne, en décembre 1811, et fut appelé comme pasteur à Lemé.

Sa paroisse comprenait tout l'arrondissement de Vervins et une partie de celui de Laon. Il avait comme annexes Esquehéries, Landouzy-la-Ville, Parfondeval, et célébrait le culte dans plusieurs autres villages ou hameaux. Il parcourait à pied ce vaste territoire, jusqu'au jour où la fatigue de son cœur l'obligea à louer, puis à acheter un cheval. Bientôt il dut passer de longues semaines au lit : alors c'était sa vaillante compagne qui écrivait sa correspondance, et, pour visiter les paroissiens disséminés, montait le grand cheval blanc, aussi populaire dans toute la région que son propriétaire. Il sut inspirer à la jeunesse de son Eglise un tel zèle pour l'évangélisation des païens que cinq ou six de ses catéchumènes, jeunes paysans huguenots, voulurent être missionnaires. Lemue et Bisseux le devinrent en effet ; mais d'autres encore, Louis-Joseph Morcellet, Frédéric Beuzart, Elie Charlier (1) passèrent un temps plus ou moins long à la Maison des Missions. Morcellet mourut phtisique après quelques mois d'études, Beuzart après deux ans et trois mois ; Elie Charlier fut pasteur, et excellent pasteur en France.

En 1833, Colani laissa une de ses filles, Eléonore, partir avec Casalis, Arbousset et Gossellin, pour aller épouser Lemue au sud de l'Afrique. Plus tard, il en donna une autre, Eliza, au missionnaire Daumas. Je dirai tout à l'heure quel autre service il rendit, à l'automne de 1826, à la Maison des Missions. Je ne crois pas que les Missions aient jamais eu parmi les pasteurs de France, depuis un siècle, un ami plus chaud, plus entièrement dévoué que cet Antoine Colani, venu de l'Engadine, et dont le 8e enfant, Timothée, devait être le théologien de Strasbourg et le publiciste bien connu.

(1) C'est d'abord son frère, Jacob, l'aîné des 9 enfants de Jacob Charlier, d'Esquehéries, qui avait été admis par le Comité ; mais, au moment de son départ, sa mère manifesta une telle douleur que le jeune homme ajourna son entrée à la Maison des Missions. Peu après, sa santé l'obligea à renoncer à son désir. A la demande de Colani, il fut remplacé par son cadet, Elie, qui était déjà marié, père de deux enfants, et étudiant à l'école d'évangélistes de Gosport. Elie Charlier, mort en 1871, a été pasteur successivement à Valdrôme, Landouzy-la-Ville et Valence.

Prosper Lemue, admis à l'essai à la Maison des Missions dès le 8 décembre 1824, arriva à Paris au début de 1825. *Isaac Bisseux* fut admis, dans les mêmes conditions, en même temps que Morcellet et Jacob Charlier, le 2 mars 1825, et tous les quatre furent solennellement reçus par le Comité, le 30 du même mois. La première Maison des Missions, où se déroula cette cérémonie intime, avait été ouverte, en septembre 1823, essentiellement pour servir de séminaire aux futurs missionnaires de la Société de Paris



Samuel Rolland

quand il s'en présenterait, mais tout d'abord pour hospitaliser, pendant le séjour qu'ils pourraient faire à Paris, les ouvriers ou futurs ouvriers des diverses Sociétés étrangères de missions. Elle était située sur le boulevard Montparnasse, alors encore très peu habité et presque à l'angle de la rue du Montparnasse. De jeunes candidats allemands, suisses ou anglais y avaient été aussitôt reçus pour quelques mois, et le Comité y avait appelé comme directeur, en juillet 1824, un Genevois, Antoine Galland, auparavant pasteur suffragant de l'Eglise française de Berne.

En octobre 1825, Lemue, étant dans sa 21e année, dut participer au tirage au sort. Il tira, comme on disait alors, un mauvais numéro, ce qui l'obligeait à faire son service

militaire. Il en aurait été dispensé, de droit, s'il avait été étudiant en théologie dans l'une des Facultés de l'Etat. Mais la Maison des Missions n'avait aucun caractère officiel ; elle n'était pas reconnue comme préparant des ministres pour le culte protestant. Lemue dut partir pour Metz, comme conscrit. Il y fut d'ailleurs traité avec les plus grands égards par l'autorité militaire, mais il s'y sentait comme en exil. Il écrivait, le 17 août 1826 :

Pour ici, les missionnaires catholiques sont généralement détestés, et l'idée que ce nom réveille fait aussi naître des préjugés contre nous ; du moins on est très indifférent à notre égard, et ce n'est pas d'ici qu'il nous faut attendre des secours... Cependant ceux qui savent penser sont obligés de convenir, quand on leur expose ce qu'ont fait les missionnaires évangéliques, que tout cela est bien.

Malgré d'actives démarches et de puissantes interventions, Lemue ne put être libéré. Il dut se payer un remplaçant qui lui coûta 1.500 francs et il put alors rejoindre à Paris ses camarades d'études.

Quant à *Samuel Rolland,* le troisième des jeunes gens qui devaient être consacrés ici le 2 mai 1829, il était originaire du pays de Montbéliard. Né à Pierrefontaine, le 13 mai 1801, il fut l'un des premiers élèves de l'Institut de Glay. Il y avait achevé sa préparation à la carrière d'instituteur, et y participait déjà à l'enseignement lorsque, dans les premiers mois de 1825, la pensée de la Mission s'imposa fortement à lui. Son excellent et pieux directeur, le pasteur Jaquet, exigea qu'il mûrît d'abord cette vocation, mais dut reconnaître, l'année suivante, qu'elle était profonde et décisive. Le 25 mai 1826, sur le conseil d'un ami, et avec l'approbation de Jaquet, Rolland en fit la confidence à Colani, sachant, lui disait-il, « que vous prenez un vif intérêt à tout ce qui a pour but l'avancement du règne de Celui qui nous a appelés des ténèbres à sa merveilleuse lumière. »

Un peu plus tard, le 13 juillet, il écrivit à Galland lui-même pour demander son admission. Elle fut prononcée par le Comité, toujours à l'essai et sous la réserve d'une enquête préalable, le 18 octobre (1).

A cette date, à ces trois élèves cinq autres s'étaient joints : *Morcellet, Beuzart* et *Elie Charlier* (en remplacement de son frère aîné *Jacob*), déjà mentionnés et deux

(1) Sur le missionnaire Samuel Rolland, lire *Frantz Balfet* : « Un pionnier de la Mission du Lessouto, Samuel Rolland, 1801-1873 », Maison des Missions, 1914, 1 vol. gr. in-8° de 210 pages avec 2 portraits et une carte.

autres, dont je n'ai pas à parler ici : *Ferdinand Tendil,* de Vallon et *Jules Mourgue,* de Ganges, Tendil devait, comme Morcellet et Beuzart, mourir en cours d'études ; Mourgue ne fut pas missionnaire.

Seulement, pendant ces mois d'été, un grave événement s'était produit. Galland avait donné sa démission de directeur et quitté Paris pour retourner en Suisse. Il ne se sentait pas à la hauteur de sa tâche, venait de perdre un jeune enfant, était rappelé dans son pays pour des raisons de famille, mais surtout cédait à toutes sortes de scrupules respectables et probablement exagérés. Il était parti en septembre, durant le court mois de vacances que le règlement de l'école accordait aux élèves comme unique congé de toute l'année.

Le Comité avait donc à chercher un nouveau directeur. Diverses candidatures furent mises en avant. Mais, en attendant, que faire des élèves ? Ce fut le fidèle et dévoué Colani qui offrit la solution. Envoyez-les tous à Lemé, écrivit-il. A cette date, il avait déjà huit enfants et le presbytère n'était pas grand. Qu'importe ? Pour faire place aux élèves, on logera les enfants chez des voisins. Quant à la pension des nouveaux venus, on se contentera d'une indemnité mensuelle de 60 francs. Mme Colani, déjà si occupée dans la paroisse, se chargera de l'entretien du linge et des habits. Ainsi fut fait, et c'est dans ces conditions que, pendant quatre mois, l'école missionnaire fonctionna, comme elle put, dans le village de Lemé. Le dimanche, les élèves se dispersaient dans les annexes pour aider ou remplacer le pasteur valétudinaire. On comprend que les plus jeunes enfants Colani aient eu parfois le sentiment pénible d'être les victimes de la vocation pastorale de leurs parents et de leur passion pour les missions.

Enfin, le 8 décembre, le Comité donna comme successeur à Galland un autre Suisse, le Neuchâtelois Jean-Henri GrandPierre, pasteur-suffragant de l'Eglise réformée française de Bâle, recommandé, entre autres, par Alexandre Vinet. Il vint s'installer au boulevard Montparnasse, et, à la fin de janvier, on rappela les élèves de Lemé à Paris.

Dès lors, l'école fonctionna régulièrement. Le règlement en était sévère et le programme très chargé. A ces jeunes payans, on demandait d'étudier : au point de vue littéraire et linguistique, le français, le latin, le grec, l'hébreu, l'anglais et certaines langues orientales ; comme sciences, la théologie, la géographie, un peu d'astronomie, les premiers éléments des mathématiques ; puis, dans une certaine

mesure, l'histoire générale, l'histoire naturelle, l'histoire de l'Eglise et l'histoire des Missions ; enfin les arts mécaniques : agriculture, arpentage, imprimerie et dessin, et les « arts relatifs à l'enseignement » : prédication, catéchisation, formation et conduite des écoles. Les journées, les semaines, les mois étaient bien remplis, sans arrêt du 1er octobre au 31 août. Les élèves subissaient un examen annuel, un examen trimestriel et même un examen hebdomadaire, chaque samedi soir. Le cycle d'études était terminé par un examen général, plus sévère, dont nous avons le procès-verbal détaillé. Il était passé devant les membres du Comité, les pasteurs de Paris et ceux des départements présents à la capitale.

Telle avait été, pendant trois ou quatre ans, la préparation scolaire de nos candidats. La préparation religieuse n'avait pas été suivie de moins près, mais je ne puis m'attarder à en donner des preuves.

*
* *

Un jour vint où le Comité, comprenant que quelques-uns de ses élèves seraient bientôt en état de partir pour évangéliser les païens, se préoccupa de déterminer la contrée où ils seraient envoyés. La France, à cette époque, n'avait presque plus de colonies, et le peu qu'elle avait conservé de son ancien empire au delà des mers dépendait du ministère de la marine où les influences cléricales étaient prépondérantes.

Dans sa séance du 31 octobre 1827, le Comité nomma une Commission pour étudier la question. L'un de ses membres les plus dévoués et les plus influents, Mark Wilks, pasteur des protestants presbytériens ou congrégationalistes de langue anglaise en séjour à Paris, qui, dès juin 1825, avait proposé l'envoi d'un prédicateur de l'Evangile à la Nouvelle-Orléans, mentionna alors la demande d'un missionnaire pour le Canada.

Le 24 mars 1828, le rapporteur de la Commission, Stapfer, exposa que « des raisons nombreuses font penser qu'une mission entreprise parmi les Arouaqus (?), Indiens de l'Amérique du Sud, non loin des rives de l'Esséquébo (1), pourrait, par la grâce de Dieu, être couronnée de succès ». Le Comité engagea la Commission à poursuivre ses recherches.

(1) On écrit aujourd'hui *Esséquibo*. C'est un fleuve de la Guyane anglaise dont l'embouchure est près de Georgetown.

Or, dans l'été de la même année, Wilks, se trouvant à Londres, y rencontra le Dr Philip, surintendant des Missions de Londres au sud de l'Afrique, revenu en Europe pour demander au gouvernement britannique d'affranchir, dans la colonie du Cap, les esclaves hottentots. Apprenant que la Société de Paris allait avoir de jeunes missionnaires prêts à partir, il parla à Wilks de la situation misérable de ces esclaves noirs, et offrit de venir lui-même, à ses frais, à Paris pour plaider, devant notre Société naissante, la cause de leur évangélisation.

Il vint, en effet, en janvier 1829, fut reçu d'abord par la Commission des Stations missionnaires, puis, le 23, par le Comité en séance extraordinaire. Au nom de la Commission, Wilks présenta un rapport dont voici la partie principale :

Il existe, à 25 milles (soit une cinquantaine de kilomètres) de la ville du Cap, une vallée riante et fertile, habitée par les descendants d'anciens réfugiés français (des victimes de la Révocation), respectables par leur caractère et leur position sociale, attachés, en bons Français, au souvenir de la patrie et propriétaires de domaines assez considérables. Ils seraient disposés à accueillir avec joie des missionnaires français qui viendraient s'établir parmi eux pour instruire leurs esclaves hottentots. Après avoir travaillé quelque temps dans ce district pour s'acclimater, ces missionnaires pourraient, de là, aller fonder des stations parmi les tribus sauvages de la région. Le Dr Philip offre de leur donner ses conseils, de visiter avec eux les missions déjà existantes, de les aider plus tard à choisir le lieu le plus proche à un établissement et de les faire jouir des expériences qu'il a acquises par un séjour de dix années. Son départ est fixé au mois de mai prochain, et il se ferait un plaisir de les emmener avec lui.

Séance tenante, après en avoir délibéré, le Comité arrêta à l'unanimité :

1° D'envoyer au sud de l'Afrique trois missionnaires, Lemue, Bisseux et Rolland ;

2° De leur assigner pour premier champ de travail le district indiqué par le Dr Philip, en se réservant de les envoyer plus tard, dès qu'ils seront suffisamment préparés, fonder des stations hors des limites de la colonie anglaise ;

3° De les entretenir à ses propres frais, de diriger lui-même leurs travaux, sans les placer au service d'aucune Société étrangère ;

4° D'accepter avec reconnaissance les offres du Dr Philip, de faire faire aux jeunes missionnaires le voyage dans sa société, en mai prochain, et de leur faire entreprendre, dès

ce moment, quelques nouvelles études qui leur seront particulièrement nécessaires.

Sur la proposition de Frédéric Monod, le Comité fit alors appeler les trois jeunes gens ; l'amiral Ver-Huell, président, leur fit part de la résolution qui venait d'être prise et leur demanda s'ils l'acceptaient avec joie. Les élèves témoignèrent qu'ils étaient prêts à se rendre aux vœux du Comité, dans lesquels ils reconnaissaient une vocation de Dieu. Le Comité, par l'organe du directeur GrandPierre, adressa à Dieu une prière d'action de grâce et de supplication, et chacun de ses membres, tous profondément émus, « donna le baiser fraternel aux frères Lemue, Bisseux et Rolland ».

*
* *

Une question se posa aussitôt devant l'esprit du Comité. A ces nouveaux missionnaires, il fallait donner une consécration publique et solennelle, en vue du ministère qu'ils auraient à exercer en Afrique. Mais en avait-on le droit, et comment procéder à cette cérémonie ?

Dès le 4 février, huit jours après cette émouvante séance, le Comité en délibéra. Deux seulement des pasteurs de Paris en exercice, Jean et Frédéric Monod, sont présents ; on ajourne la question à la séance du 18. Ce jour-là, les membres présents furent « unanimes à penser que la consécration qui devra être donnée aux élèves partants est une consécration spéciale, pour la vocation de prédicateur de l'évangile parmi les païens, et non une consécration légale, qui puisse valoir auprès du gouvernement et des Eglises de France, consécration qu'il serait d'ailleurs impossible de leur conférer, puisqu'ils n'ont point fait d'études régulières dans les Facultés de théologie du royaume. »

A ce sujet, le directeur GrandPierre raconta comment procédait la Mission de Bâle. Les élèves missionnaires en état de passer les examens devant la Faculté de théologie de cette ville recevaient la même consécration que les pasteurs du canton ; ceux qui n'avaient été examinés que par le Comité directeur de l'Institut recevaient seulement la consécration du pasteur président du Comité, lequel la leur administrait en sa qualité de ministre de l'Evangile, et non point de pasteur de l'Eglise de Bâle.

L'ancien pasteur Soulier, membre du Comité, lut ensuite les articles de la discipline des Eglises de France relatifs à la consécration des ministres. Il en tira ces conclusions :

1° Que tout pasteur a le droit d'imposer les mains ;

2° Qu'il n'y a pas d'âge minimum pour recevoir cette imposition (Bisseux n'avait que 20 ans et demi) ;

3° Que l'intervention d'un Consistoire n'est pas nécessaire, et que la cérémonie peut se faire ailleurs que dans un temple ;

4° Que les examinateurs des candidats peuvent être plus ou moins nombreux, et qu'il suffit, à la rigueur, de trois pasteurs pour consacrer au saint ministère.

Le Comité, ne croyant pas devoir, séance tenante, prendre une décision aussi grave, chargea une Commission composée de tous ses membres pasteurs et du directeur, de lui faire, le 11 mars suivant, un rapport sur l'ensemble de la question.

Nous avons le texte de ce rapport. En voici le résumé :

1° Les pasteurs des Eglises réformée et luthérienne de Paris peuvent-ils donner l'imposition des mains à des jeunes gens qui n'ont pas fait des études régulières dans une des facultés de théologie du royaume ? MM. Monod père et fils et Juillerat sont d'accord pour penser qu'en leur qualité de pasteurs d'une Eglise de France, ils ne pourraient peut-être pas, sans se compromettre devant le gouvernement, imposer les mains aux élèves de la Maison des Missions, ceux-ci ne pouvant pas aspirer à desservir une Eglise dans leur patrie ; mais, d'autre part, ils se croient en droit, comme ministres de la Parole de Dieu, de leur conférer une imposition des mains spéciale, qui leur donne la faculté de prêcher l'Evangile et d'administrer les sacrements parmi les païens. Ils s'appuient, à cet égard, sur ce qui se fait à Bâle et à Londres.

Quant aux pasteurs luthériens Goepp et Jaeglé, soumis à une hiérarchie ecclésiastique et dépendant du Directoire de Strasbourg, ils déclarent qu'ils ne pourraient prendre une part active à cette cérémonie de consécration qu'autant qu'ils auraient obtenu l'autorisation de leurs supérieurs ecclésiastiques. Mais ils offrent d'y porter, par leur présence, la plus vive part.

En conclusion, la Commission propose de faire donner aux trois candidats une consécration spéciale, qui leur serait conférée par les pasteurs de l'Eglise réformée de Paris qui voudront bien s'y prêter et par ceux des départements qui se trouveront à Paris à l'époque de l'Assemblée générale de la Société. On remettra à chaque élève un acte de consécration signé par tous les pasteurs consacrants.

2° La Commission a dressé, dans tous ses détails, l'ordre du jour de la cérémonie (j'y reviendrai en la racontant).

3° Les pasteurs réformés, ne prévoyant pas que le Consistoire consente à céder le temple de l'Oratoire, proposent de célébrer la consécration à la Maison des Missions, le samedi 2 mai, vers les midi, tous les autres jours de cette semaine, à partir du mercredi, étant pris par les séances des diverses Sociétés religieuses

et philanthropiques de la capitale. Aucun autre jour d'ailleurs ne paraît plus propre que le samedi pour une cérémonie qui sera une belle clôture de ces assemblées.

4° Dans la semaine qui précédera leur consécration, les élèves seront examinés par une Commission spéciale, en présence du Comité. Des propositions sont faites pour le programme de cet examen. D'ici là, le directeur hâtera le départ des trois candidats pour la visite d'adieu qu'ils doivent faire à leurs parents.

Dans sa séance du 11 mars, le Comité s'appropria les trois premières de ces conclusions. Il modifia seulement ce qui concernait l'examen des élèves et l'emploi de leur temps jusqu'au départ. Voici comment il régla les choses.

L'examen aura lieu le lundi 16 mars, dans cinq jours, à midi, en présence du Comité. Les élèves partiront ensuite pour trois semaines, afin de prendre congé de leurs parents. L'examen, dirigé par le directeur de la Maison, roulera sur l'hébreu, le grec du Nouveau Testament et la théologie (entendez : la dogmatique). Les élèves seront appelés à improviser quelques réflexions sur un chapitre ou une portion de chapitre de l'Evangile qui leur sera prescrit pendant la séance. Ils devront, en outre, lire un sermon qu'ils auront composé en trois jours sur un texte qui est immédiatement indiqué, pour chacun d'eux, par l'un ou l'autre des pasteurs présents.

Les choses se passèrent comme il avait été convenu. L'examen se déroula, au jour dit, devant neuf membres du Comité, le directeur et quatre autres pasteurs : Boissard, de l'Eglise luthérienne de Paris ; Duchemin, de Niort ; Vionnet et Geisendorf, ministres du Saint Evangile. Mais je vous épargne le procès-verbal de cette séance, qui dura cinq heures moins cinq minutes, et j'en viens immédiatement à la cérémonie de la consécration.

* * *

On avait décidé d'abord, vous l'avez entendu, qu'elle se ferait à la Maison des Missions, et c'est sans doute avec cette préoccupation que, dans sa séance du 22 avril, le Comité, sur une suggestion du zélé et très soigneux Wilks, autorisa GrandPierre à faire mettre, dans le salon, non encore meublé, de la maison, « des rideaux de calicot ». Mais voici que le 28, veille de l'Assemblée générale, l'ordre du jour étant épuisé, Frédéric Monod demanda la parole.

M. Monod fils a dit que, s'étant entretenu avec MM. ses Collègues et quelques membres du Consistoire de l'Eglise réformée

le Paris, sur le désir, généralement senti, que la consécration des trois missionnaires se fît à Sainte-Marie, et non pas à la Maison des Missions, il a la joie de pouvoir annoncer au Comité que, ces Messieurs ne voyant aucun empêchement à ce que cette cérémonie eût lieu dans le temple ci-dessus indiqué, il propose, en conséquence, que le Comité profite de cette offre qui lui est faite, et qu'il arrête que la cérémonie se célèbrera à Sainte-Marie. Adopté. Elle commencera à 2 heures, samedi 2 mai, et sera annoncée par un petit bulletin dont M. Monod se charge, et qui sera distribué à la sortie des Assemblées générales biblique et des Missions.

Déjà, c'est à Sainte-Marie que s'était tenue la 5e Assemblée générale, le 25 avril 1828. C'est dans le même temple que devait se réunir la sixième, le 28 avril 1829. D'autre part, c'est également à Sainte-Marie que seront consacrés, le 16 avril 1831, le missionnaire Pellissier ; le 18 octobre 1832, les missionnaires Arbousset et Casalis; le 2 avril 1835, le missionnaire Daumas ; le 1er mai 1838, l'élève Pédézert, que les circonstances retinrent en France, d'abord comme sous-directeur de la Maison des Missions et plus tard comme professeur à la Faculté de Montauban ; enfin, le 29 avril 1839, le missionnaire Pfrimmer. C'est seulement le 25 mai 1842 que la consécration des missionnaires Martin, Schrumpf et Lebrun aura lieu à l'Oratoire, parce que, disent nos registres, « le temple de Sainte-Marie n'eût pas suffi pour contenir l'assemblée, qui devient plus nombreuse à chaque solennité de la même nature ». Ainsi, pendant onze ans, c'est ici, c'est sous cette coupole vénérable qu'avant de partir pour l'Afrique, les élèves de notre Maison des Missions ont reçu l'imposition des mains.

*
* *

Représentez-vous maintenant ce temple rempli, bien avant l'heure, par une foule de fidèles avides d'assister à une cérémonie nouvelle pour les protestants de France, et que rendaient plus solennelle la perspective, alors si lointaine, de l'Afrique Australe, la pensée des nègres à évangéliser, et le départ imminent de ces trois jeunes Français pour un pays d'où ils ne devaient jamais revenir.

L'ancienne chapelle du couvent des Filles-Sainte-Marie de la Visitation avait déjà reçu à cette époque la distribution intérieure qu'elle a encore aujourd'hui, sauf que l'orgue n'existait pas encore. Au dehors, on y accédait, non par l'escalier à double révolution dont vous avez tout à l'heure gravi les marches, mais par un escalier unique, dont toutes les marches étaient parallèles à la façade, et qui devait être

un peu moins élevé, le niveau de la rue Saint-Antoine ayant été depuis lors abaissé.

A deux heures, le cortège fait son entrée dans l'église. Une bible est ouverte sur une petite table, au pied de la chaire. Devant cette table se placent les trois missionnaires. Le programme de cette assemblée a donné la reproduction photographique de leurs portraits à l'huile, exécutés à cette époque, et qui ornent depuis un siècle le salon de la Maison des Missions. A leur droite et à leur gauche, formant un grand arc de cercle, 21 pasteurs, sans compter GrandPierre qui, tout à l'heure, prononcera le sermon. J'ignore s'ils étaient tous en robe, mais cela n'est pas impossible. Voici leurs noms.

Le premier et le doyen d'âge est le pasteur *Marron*, descendant de Français réfugiés en Hollande (1). Venu lui-même à Paris sous Louis XVI, avant l'édit de tolérance de 1787, comme aumônier de l'ambassade de Hollande, il est devenu, pendant la Révolution française, le pasteur des protestants de la capitale. Emprisonné sous la Terreur pour avoir béni un mariage — acte de superstition ! — il n'a échappé à la guillotine que par la chute de Robespierre. Aussi s'est-il rallié avec enthousiasme au premier consul, puis à l'empereur. Le voici président du Consistoire réformé et chevalier de la Légion d'honneur. Aujourd'hui encore, son grand portrait se dresse, dans la sacristie de l'Oratoire, au-dessus de la porte donnant sur l'intérieur du temple, et sa croix de légionnaire figure, — unique ornement, — dans la verrière de la tribune de l'orgue. Alphonse Daudet, dans *L'Evangéliste*, décrit un service de communion à l'Oratoire, et raconte que « cette croix énorme, au large ruban de pourpre, flamboie au vitrail, irradiée avec orgueil sur tout le temple, rosant les murs, les tuyaux de l'orgue et les coupes de communion, au pied de la chaire. » O l'imagination des romanciers ! En réalité, je ne sais par quelle anomalie, le ruban étroit auquel cette modeste croix est attachée n'est nullement rouge, mais d'un bleu pâle. Sans compter que le soleil, dans le ciel de Paris, n'a jamais eu la fantaisie de passer au nord pour éclairer le temple à travers la fenêtre qui donne sur la rue Saint-Honoré.

Après Marron, voici trois pasteurs Monod. Le père d'abord, *Jean Monod*, le vénérable patriarche de tous les Monod de France, tribu qui comprend aujourd'hui plus de 400 membres vivants, pasteur titulaire de l'Eglise réformée

(1) Né à Leyde en 1754 (*Fr. prot.*, 1re éd., VII, p. 283).

de Paris depuis 1818 (1). Puis son fils aîné, *Frédéric Monod,* 35 ans, pasteur adjoint de cette même Eglise, père lui-même des pasteurs Jean, Théodore et Léopold Monod, grand-père des pasteurs Edgar, Paul et Wilfred Monod, ainsi que de Mme Paul Monod, et dont deux arrières-petits-fils seraient vraisemblablement, sans la guerre, l'un, Jean, pasteur en France, l'autre, Francis, missionnaire en Afrique. Frédéric Monod fut l'un des principaux promoteurs du Réveil dans nos Eglises, l'un des fondateurs et des membres les plus dévoués, les plus laborieux de nos diverses Sociétés religieuses, en particulier de la Société des Missions. Enfin, son 5e fils, *Guillaume Monod,* 29 ans, alors pasteur à Saint-Quentin, plus tard à Rouen et à Paris, — le seul de ces 21 pasteurs consacrants que j'aie connu personnellement, car il n'est mort qu'en 1896, dans sa 96e année. Après un demi-siècle, je revois encore sa haute taille, alors voûtée par l'âge, sa longue chevelure grise, son visage expressif, et j'entends sa voix, cette belle voix grave, pleine, profonde des vieux Monod dont on retrouve encore, chez beaucoup des jeunes Monod, les intonations plus ou moins atténuées.

Ensuite, voici le troisième pasteur titulaire de l'Eglise réformée de Paris, *Juillerat-Chasseur,* âme pieuse, esprit fin et cultivé.

Après cela, trois luthériens, *Goepp, Boissard* et *Jaeglé,* tous trois membres ou anciens membres du Comité des Missions, qui avaient sans doute obtenu l'autorisation de leur Directoire, car ils semblent avoir participé sans réserve aucune à la cérémonie.

A côté d'eux, venus de Normandie, les pasteurs *Paumier,* de Rouen, père des pasteurs Henry et Albert Paumier, et *Alègre,* du Havre, dont Paumier avait épousé une fille (une autre fut la grand'mère des deux docteurs Baumgartner), et dont le fils fut également pasteur à Rouen ; *Réville,* de Dieppe, père d'Albert et d'Henri Réville, grand-père de Jean Réville ; *Montandon,* de Luneray, appelé plus tard à Paris.

La Picardie était représentée par le pasteur *Belot,* d'Arras ; l'Ile-de-France par le pasteur *Née,* de Marsauceux, dont je devais être, 47 ans plus tard, le lointain successeur, avant de l'être à Rouen de Paumier, du fils Alègre, et même de Guillaume Monod ; — Jean-Frédéric Née, dont mes pre-

(1) Dans la descendance de Jean Monod, il y a eu, jusqu'à ce jour, 26 pasteurs, dont 9 vivants, 3 étudiants en théologie, dont 2 vivants et 11 femmes de pasteurs, dont 4 vivantes : en tout 40 serviteurs ou servantes des Eglises de France.

miers paroissiens m'ont souvent parlé, était le beau-frère de Colani, de Lemé, et l'oncle de son successeur immédiat à Marsauceux, le pasteur Cailliatte.

De Châtillon-sur-Loire était venu le pasteur *Rosselletу*, plus tard à Orléans, dont la petite-fille, Gabrielle Mallet, devait épouser un jour le regretté président de la Société de l'Histoire du protestantisme français, Frank Puaux. Et d'Asnières-les-Bourges, où devait naître, cinq ans plus tard, François Coillard, le pasteur *Duvivier*. De Bordeaux, le pasteur *Martin* fils, et de Genève le pasteur *Ramus*.

Enfin cette longue liste se clôt sur les noms de trois hommes ayant reçu la consécration au saint ministère, mais dépourvus de toute charge paroissiale :

L'ancien pasteur *Soulier*, premier secrétaire de la Société des Missions, auteur d'un Annuaire protestant bien connu ;

L'ancien professeur de théologie *Stapfer*, venu de Berne à Paris, en 1800, comme ministre plénipotentiaire de la République helvétique, l'un des vice-présidents de la Société des Missions, grand-père, lui aussi, du pasteur Edmond Stapfer,

Et *Clottu*, ministre du Saint-Evangile.

On peut s'étonner de cette affluence de pasteurs de la province à Paris, en un temps où les chemins de fer n'existaient pas encore. N'oublions pas que notre cérémonie était le couronnement de la semaine des Assemblées religieuses qui s'étaient réunies, le dimanche (Société protestante de Prévoyance et de Secours mutuels), le mardi (Traités religieux), le mercredi (Missions), le jeudi (Société Biblique) et le vendredi (Morale chrétienne), sous la présidence d'hommes éminents qui s'appelaient Laffon de Ladébat, Albert Stapfer, l'amiral comte Ver-Huell, le baron Pelet de la Lozère, François Guizot. On peut se demander si, aujourd'hui, notre Semaine protestante annuelle a le même éclat.

Au milieu de cet imposant demi-cercle pastoral, juste derrière les trois candidats, prit place le président de la Société des Missions, *l'amiral comte Ver-Huell*, âgé de 65 ans, l'ancien ami de l'empereur Napoléon Ier, de son frère le roi de Hollande et de la reine Hortense, grand-croix de la Légion d'honneur, et, depuis 1819, Pair de France. Comment était-il vêtu ce jour-là ? L'histoire ne le dit pas. Les jours de communion, à l'Oratoire, il se présentait à la table sainte avec son uniforme et ses insignes, pour mieux témoigner son respect à son Sauveur. Mais, pour cette cérémonie, j'imagine qu'il était en redingote, ne se distinguant que par une croix suspendue à sa boutonnière par un ruban orné d'une rosette, et par une large plaque sur la poitrine, tel

que nous le représente le grand portrait à l'huile qui décore aussi le salon du boulevard Arago.

*
* *

Tout le monde étant assis, le service religieux commence. Marron, le premier, monte dans la chaire pour prononcer la prière d'ouverture. Oh ! cette prière ! comme elle sent, non pas même l'époque où elle fut rédigée et récitée, mais ce XVIIIe siècle, où le vieux président du Consistoire avait été formé, sous l'influence de la philosophie et de la rhétorique du temps ! Dans la brochure où furent relatés tous les détails de cette cérémonie, elle occupe plus de deux grandes pages in-octavo. En voici le début :

C'est ici la Maison de Dieu ! Ce sont ici les portes des cieux ! O notre Dieu, puissions-nous, à l'unisson des sentiments du Saint Patriarche, être dignes de nous approprier ici ce langage ! Grâce à la conjoncture solennelle où nous nous rencontrons, nous nous félicitons d'être ici comme dans ta demeure ; ici les portes des cieux s'ouvrent à nos regards, de ce royaume qui est celui de la vérité et de la vertu, de la miséricorde et de la paix. Ce royaume, tu l'as établi dans ce monde par l'Evangile de ton Crhist, et, par ta grâce, il nous prépare à la gloire. Tous les autres royaumes ont successivement passé ; ils passeront successivement sur la terre comme une ombre fugitive : ton royaume, ô mon Dieu ! le royaume des cieux a des fondements éternels, et il ne passera point. Le temps, donnant la main à l'éternité, introduira ton héritage dans une béatitude sans mesure et sans terme, dans l'économie de la perfection...

Ecoutez maintenant les dernières phrases de cette pièce oratoire :

... Que l'œuvre biblique, que l'œuvre des missions concourent au prochain accomplissement de ta Parole ! Bénis en particulier l'établissement qu'inspirée par une sainte rivalité cette Eglise a formé dans son sein. Bénis celui qui est chargé de sa direction ! fortifie son zèle, éclaire sa prudence ; il n'ambitionne que de servir à la fois de modèle et de guide à ceux qui sont confiés à ses soins. — Bénis tous ceux qui concourent à une paternelle administration ! qu'aucunes difficultés, qu'aucunes contradictions ne ralentissent leurs pieux efforts ! Est-il une approbation au-dessus de celle de notre conscience ; de celle des partisans éclairés de tout ce qui est libéral et bon ; de la tienne, ô mon Dieu ! qui doit si souvent consoler, venger l'homme de bien des injustices et des cavillations d'un monde vain et corrompu ? Exauce-nous, Seigneur ! exauce-nous pour l'amour de ton Christ ! Il te prie lui-même avec nous et en nous, et tu l'exauces toujours. Amen !

Un chœur qui se trouvait réuni au sein de l'assemblée entonne ensuite les trois versets du cantique que vous entendrez tout à l'heure, et qui était alors dans sa nouveauté. Composé en 1823 par César Malan, à Genève, paroles et musique, il figurait dans l'édition des Chants de Sion parue en 1828, donc un an avant la consécration (1).

Après ce chant, le pasteur GrandPierre, chargé, comme directeur de la Maison des Missions, de la cérémonie de consécration, monte à son tour dans la chaire et y prononce un discours entièrement adressé aux trois jeunes missionnaires. Heureusement le style en est autrement simple, le ton autrement cordial et émouvant que dans la prière ampoulée du pasteur Marron.

Elle a donc sonné, mes chers amis, cette heure solennelle, après laquelle vous avez si ardemment soupiré, cette heure sur laquelle nous nous plaisions à arrêter nos regards comme sur le prix et la couronne de votre préparation missionnaire, cette heure que nous avons si souvent ensemble supplié le Seigneur de nous faire voir, cette heure qui est pour vous comme la porte qui vous ouvre la carrière glorieuse d'ambassadeurs de Christ auprès des Gentils ; elle a sonné, et nos cœurs battent de joie. Singulier contraste ! Et cependant cette heure nous avertit que le moment de la séparation est venu, et que, dans quelques jours, aura cessé ce commerce intime de l'amitié chrétienne, qui nous a unis pendant le cours des études que nous avons faites ensemble... D'où vient donc que nous pouvons nous réjouir de ce qui laisse le monde inconsolable, d'une séparation ?...

A cette question, l'orateur répond : « C'est que nous avons subordonné notre affection réciproque à une grande, à une souveraine affection, à l'amour de clui qui nous a aimés quand nous étions ses ennemis ». Et après avoir décrit l'embarras qu'il a éprouvé pour choisir un sujet dans une circonstance où tant de pensées se pressaient devant son esprit, il en vient à citer la parole de saint Paul qu'il prendra pour texte : « L'amour de Christ nous étreint » (2 Cor., v. 14). C'est donc de l'amour pour le Seigneur Jésus qui doit être l'âme de leur vie missionnaire qu'il va parler à ses trois jeunes amis. Jésus, en effet, avant de quitter ses apôtres, ne leur adresse, en la personne de saint Pierre,

(1) Ce cantique, qui débutait ainsi :

Saints messagers, hérauts de la justice,
Haussez la voix, publiez le salut !...

figurait encore dans le recueil des *Psaumes et cantiques* de 1859. Il n'a pas été conservé dans le recueil synodal actuel.

qu'une question : *M'aimes-tu ?* Et il la répète trois fois pour en faire comprendre toute l'importance.

Impossible d'analyser en détail le sermon qui fait suite à cet exorde, déjà très étendu. J'en énumèrerai seulement les cinq parties : L'amour du Christ doit :

1° Donner aux missionnaires la liberté nécessaire pour leurs travaux, en nourrissant leur âme de l'aliment qui lui convient ;

2° Les soutenir dans les études qu'ils auront encore à faire pour parvenir au but de leurs désirs ;

3° Déterminer l'étendue et le nombre de leurs travaux ;

4° Etre la source féconde de leur patience et de leur persévérance dans les épreuves qui les attendent ;

5° Enfin, leur apporter le secret des bénédictions de leur ministère, être la vie même de leur carrière apostolique.

Tout cela est développé sobrement, sans aucune emphase, mais avec une extraordinaire richesse de pensée et d'expérience chrétienne, je dirai même une sorte de divination merveilleuse, car le prédicateur a, d'avance, l'intuition la plus juste et la plus complète de ce que seront, au sud de l'Afrique, la vie quotidienne, les difficultés, les épreuves, mais aussi les encouragements et les joies de ces missionnaires dont il a devant lui les protagonistes. A lire ces pages, qui n'ont pas vieilli, on comprend l'admiration avec laquelle mon vieux maître Pédézert aimait à décrire l'éloquence de celui qu'il appelait, avec une respectueuse tendresse, « Monsieur GrandPierre ».

Dans une péroraison assez étendue, après avoir souligné l'idée que l'amour des missionnaires pour le Christ ne serait vivant dans leur cœur et fécond dans leur vie que s'il découlait de celui que le Christ avait eu pour eux, l'orateur s'arrête devant la responsabilité qui va désormais peser sur ces trois jeunes gens, soit comme missionnaires en général, soit plus spécialement comme missionnaires français. Ecoutez ce qu'il dit sur ce dernier point :

Vous êtes les premiers messagers de paix que les Eglises protestantes de ce royaume envoient auprès des païens. Glorieux privilège ! Appréciez-le à sa juste valeur. Mais aussi, vous avez vu quel intérêt vous avez excité et quels sacrifices on a faits pour vous. C'est une preuve qu'on attend de vous beaucoup de choses. Si vous aimez bien, si vous êtes ce que vous devez être, vous donnerez une nouvelle impulsion à la cause des Missions évangéliques en France, vous provoquerez l'Eglise de Christ à jalousie, vous allez la rendre féconde en prières et en œuvres de charité, vous allez entraîner sur vos pas une armée de soldats de Jésus-Christ qui brûleront de s'enrôler avec vous sous la ban-

nière de la croix, pour arracher les âmes à l'empire de la mort. Mais si vous œuvrez mal, ou si vous n'êtes que des missionnaires médiocres, vous arrêtez la marche de ce réveil dont la vue réjouissait et fortifiait nos cœurs. Vous tarissez pour notre Société les sources de la charité chrétienne, et vous risquez de faner, d'un souffle de mort, cette fleur de vie évangélique que l'Esprit du Seigneur a fait éclore au sein de nos Eglises, et qui promet de porter de si beaux fruits.

Le dernier mot de ce sermon de consécration est celui-ci :

Je vous invite, au nom de Dieu et de la part des pasteurs ici présents, à manifester vos intentions.

Sur cette invitation, ajoute le récit, M. Lemue a pris la parole au nom de ses frères.

Il semble évident qu'il parla du pied de la chaire.

Le premier sentiment qu'il exprima fut celui de l'humiliation. Il confessa son indignité personnelle et celle de ses camarades, et aussi leur grande faiblesse, leur tremblement à la pensée de la responsabilité qui va désormais peser sur eux. Mais, d'autre part, il affirma avec force le sentiment qu'ils avaient de leur vocation, et de son caractère impérieux : chrétiens, ils devaient tout quitter pour apporter l'Evangile à ces païens qui constituaient encore la grande masse de l'humanité. Ils se réjouissaient de pouvoir le faire par expérience personnelle et au nom des protestants de France. Ils étaient enfin puissamment encouragés par la pensée que le Seigneur n'a jamais abandonné ses missionnaires, et qu'aucun d'eux n'a regretté d'avoir consacré sa vie à Jésus-Christ.

Lemue termina son allocution par de très affectueux remerciements à l'adresse de celui qu'il appela « notre cher et bien aimé directeur ». Puis il ajouta :

Maintenant nous nous courbons devant le Seigneur pour recevoir, par l'imposition des mains, la charge sacrée de ministres de l'Evangile.

GrandPierre, descendu de chaire, et debout devant les trois candidats, reprend alors la parole. Il leur donne lecture du formulaire dont le Comité avait arrêté le texte, « en faisant une pause après chaque article, et en invitant les missionnaires à jurer qu'ils veulent remplir les engagements qui y sont contenus ; ce qu'ils ont fait, dit le récit, en répondant *oui* à chaque question qui leur était adressée, et en étendant la main sur la Bible ouverte devant eux. »

Ce formulaire en quatre articles est très simple, très

court et a servi jusqu'ici, sauf exception, à la consécration de tous nos missionnaires. Alfred Boegner le lisait dans le volume même que je tiens à la main. Je l'ai employé moi-même, il y a quinze jours, à Genève, pour la consécration d'Erik Labarthe, qui va continuer, au Lessouto, l'œuvre dont Lemue et Rolland furent d'abord les précurseurs, puis les fidèles artisans.

C'est seulement après avoir prononcé ce quadruple *oui* que les missionnaires se sont mis à genoux, et que le ministre officiant, c'est-à-dire leur directeur, a déclaré, « en conséquence des engagements qu'ils venaient de contracter, conformément à l'usage de la primitive Eglise et selon l'ordre de notre Seigneur », leur conférer, par l'imposition des mains, la charge de ministres de Jésus-Christ, avec les droits et privilèges qu'elle comporte, « parmi les peuples non chrétiens et partout ailleurs où ce titre et cette charge seront reconnus. »

Là-dessus, dit notre récit, le ministre officiant leur a imposé les mains, en prononçant sur chacun d'eux une bénédiction appropriée à leur vocation et à leurs circonstances.

Voici, à titre d'exemple, la première de ces bénédictions, celle donnée au missionnaire Lemue :

Mon cher frère, le Seigneur qui vous a appelé à lui, par une vocation efficace, veuille vous fortifier pour son service ; qu'il répande sur votre personne et sur votre ministère ses plus précieuses bénédictions ; qu'il vous fasse devenir une lumière pour plusieurs, et que, dans la grande journée de son apparition, il vous accorde la grâce de vous trouver devant son tribunal entouré d'une multitude de païens convertis, que votre prédication et votre exemple auront amenés à la possession de la vie éternelle !

Et, pour terminer, cette formule répétée intégralement à la fin de chacune des trois bénédictions :

Seigneur, ratifie dans ton ciel les vœux que nous formons sur la terre. *Amen !*

Après cela, l'imposition des mains fut donnée successivement par dix-neuf pasteurs et ministres du Saint Evangile, chacun prononçant aussi, mais à voix basse, une courte bénédiction. Deux des pasteurs énumérés au début de la cérémonie — j'ignore lesquels et pourquoi — n'ont donc pas pris part à cet acte solennel. Le certificat de consécration ne reçut même que 18 signatures.

Aussitôt après, et tandis que les missionnaires restaient agenouillés, le pasteur Paumier prononça la prière de con-

sécration. Le texte nous en a été également conservé : en ce temps-là, les pasteurs avaient généralement coutume de rédiger à l'avance et de mémoriser leurs prières. Celle de Paumier a moins d'emphase, plus de véritable onction que celle de Marron ; elle est pourtant très étoffée et quelque peu déclamatoire.

Après l'amen du pasteur de Rouen, GrandPierre reprit :

Levez-vous, ministres de Jésus-Christ, consacrés à son service par l'imposition des mains ; vous êtes, dès ce moment, associés aux travaux du ministère évangélique.

Les missionnaires se sont levés. Alors tous les pasteurs et les ministres du Saint Evangile présents leur ont donné l'accolade fraternelle, accompagnée, dit la brochure, de vœux, de bénédictions et de beaucoup de larmes d'attendrissement et de joie.

Au milieu des profondes émotions excitées par cette cérémonie solennelle, le chœur a entonné le cantique suivant :

Divin Sauveur, une vaste carrière
S'ouvre aux travaux des messagers de paix :
De l'Evangile ils portent les bienfaits
Aux malheureux privés de sa lumière.
A leurs desseins donne un succès heureux ;
Seigneur, nous te prions pour eux.

Les paroles de ce cantique, qui comprenait cinq strophes, dont je n'ai cité que la première, avaient été récemment composées par l'un des pasteurs consacrants, Juillerat-Chasseur. J'ignore qui en avait écrit la musique. Il portait pour titre : *Les missionnaires recommandés à Dieu*, et avait été chanté pour la première fois, dans ce même temple, trois jours auparavant, à l'Assemblée générale de la Société des Missions. Voici ce que nous lisons, à ce sujet, dans le *Journal des Missions* de juin 1929 :

Ce cantique en forme de prière, et dont les paroles exprimaient si bien le sentiment de toutes les âmes chrétiennes, dans cette circonstance, a été exécuté par un chœur d'amateurs, qui avaient su, par beaucoup de persévérance, vaincre les difficultés nombreuses d'une composition musicale de la plus grande beauté. Ces paroles surtout : *Seigneur, nous te prions pour eux*, qui terminaient toutes les strophes, semblaient, à chaque refrain, émouvoir plus fortement l'auditoire et l'enlever, sur l'aile de la prière, au pied du trône de la grâce.

Vous ne saviez sans doute pas, mes chers choristes de *La Vocation*, que vous aviez eu, il y a un siècle, de tels précurseurs. Mais soyez tranquilles, malgré tout leur mérite, vous les avez dépassés.

Après le chant, poursuit notre brochure, M. le comte Ver-

Huel, président de la Société des Missions évangéliques, a remis une Bible à chacun des missionnaires, et, en les embrassant, il leur a adressé des paroles que son émotion rendait infiniment éloquentes.

Combien touchante cette intervention du vieil amiral, du vieux Pair de France qui, un jour, au bord de la tombe où l'on venait de descendre son fils unique, se tourna vers les élèves de la Maison des Missions, et les embrassa aussi en leur disant : « C'est vous désormais qui serez mes enfants. »

Il ne restait plus qu'à donner la bénédiction à l'assemblée. Pour cela, « le ministre en fonction » était remonté en chaire, l'auditoire s'était levé, mais GrandPierre sentit encore le besoin de lui dire une parole. La voici :

Il faut que cet Evangile, au ministère duquel ces jeunes frères viennent d'être consacrés soit bien précieux, puisque, pour aller le prêcher à plusieurs milliers de lieues d'ici, ils ne craignent pas de quitter ce que l'homme a de plus cher au monde, et d'exposer même leur vie. Que chacun de nous se demande donc à lui-même : Est-ce que je connais cet Evangile si précieux ? en ai-je ressenti l'efficace dans mon cœur ? Et, tandis qu'il porte la paix et la consolation dans l'âme du païen, a-t-il touché mon cœur, l'a-t-il vivifié, l'a-t-il changé ? Suis-je devenu enfant de Dieu par la foi en Jésus-Christ, et l'esprit de Dieu rend-il témoignage à mon esprit que je possède la vie éternelle ? Si nous nous faisons à nous-mêmes ces questions, mes frères, et si nous y répondons, avec sincérité de cœur et avec vérité, ce sera le fruit le plus salutaire que nous aurons retiré de cette touchante cérémonie.

Que la grâce et la paix de notre Seigneur Jésus-Christ, etc.

Ainsi s'est terminée, conclut le rapport, une cérémonie qui, nous le savons, a non seulement excité de profondes émotions, mais qui a porté dans beaucoup d'âmes des fruits permanents en vie éternelle. La cause des Missions évangéliques a fait dans ces jours-ci un pas immense. La présence du Seigneur a été sensible au milieu de son Eglise. Nos âmes ne suffisent pas à exalter sa bonté et sa fidélité.

Avez-vous remarqué l'extrême simplicité de cette cérémonie ? Deux prières et deux chants seulement. Aucune lecture biblique, aucun élément liturgique ; ni lecture de la loi, ni confession des péchés, pas même la récitation de l'Oraison dominicale. Tout cela viendra plus tard enrichir nos consécrations, mais en seront-elles plus impressives ? Quant à l'ordre adopté : le sermon, la profession de foi des candidats, et, en dernier lieu, l'acte de la consécration, il fut généralement suivi jusque dans les dernières années du

XIX[e] siècle, et je me permets d'y trouver une marche plus logique, et surtout une gradation plus heureuse de l'intérêt et de l'émotion que dans l'ordre qui, depuis lors, a prévalu, plaçant l'allocution du candidat après sa consécration. Il me paraît que les pasteurs et l'Eglise elle-même ont besoin de savoir ce que pense, ce que croit, ce que veut le postulant, avant que le ministère évangélique lui soit conféré.

A la porte du temple fut faite une collecte que notre document taxe d'abondante, et qui rapporta, en réalité, 263 francs. Cela peut nous paraître un peu maigre, étant donné l'affluence. Mais c'étaient des francs-or, valant 1.315 francs de notre misérable monnaie. Et puis, l'argent avait alors beaucoup plus de valeur d'achat qu'aujourd'hui, et le protestantisme parisien, dix fois moins nombreux, était infiniment moins fortuné.

***

Les trois jeunes missionnaires quittèrent Paris dès le samedi 9 mai, passèrent le dimanche à Calais, et s'y embarquèrent le lundi pour Londres. Quand le bateau mit à la voile, ils élevèrent ensemble leur cœur à Dieu.

> Pour moi, écrivit l'un d'eux, tant que je pus découvrir les côtes de France, j'eus les yeux fixés de ce côté-là. Ce n'est pas que nous fussions tristes ; au contraire, nous nous sentions tellement sous la dépendance de Dieu, que, quand nous nous vîmes exposés sur la mer dans un frêle bâtiment, il ne semblait pas qu'il y eût place en nous pour un autre sentiment.

A Londres, ils furent reçus dans le collège de Hoxton, qui appartenait à la Société des Missions de Londres. Les circonstances les obligèrent à y rester deux mois et demi. Ils retrouvèrent à Londres le pasteur Wilks, qui n'avait pu participer à leur consécration, soit qu'il fût déjà parti pour l'Angleterre, soit qu'il fût encore souffrant, car il relevait à peine d'une grave maladie. Celui-ci les présenta, le 14, à l'Assemblée générale de la Société des Missions de Londres, et, en particulier, au docteur Philip (1). Bisseux, le plus jeune de nos trois amis, — 20 ans et demi — prononça, en anglais, un petit discours, qui produisit une vive impression. Le président proposa alors un vote extraordinaire de félicitations à notre Société et aux Eglises de France, et toute l'assemblée se leva pour témoigner sa joie. La collecte,

(1) Peut-être est-ce ce jour-là que Wilks remit à Philip, au nom de notre Comité, et à la suite d'une souscription faite parmi ses membres, une tabatière en or, avec une inscription gravée, dont le prix avait été de 250 francs.

à l'issue de la réunion, qui avait produit l'année précédente 5.000 francs en produisit 10.000. Quelques jours après, dans une réunion d'adieu où ce fut Lemue qui prit la parole, la recette s'éleva à 62.000 francs.

Enfin vint le jour du départ, le dimanche 19 juillet. Frédéric Monod, en séjour à Londres, put y assister. Avec nos trois missionnaires français s'embarquèrent, à Gravesand, sur le *Charles Kerr*, navire de 550 tonneaux, 15 autres personnes appartenant à diverses Sociétés des Missions. Outre le Dr Philip, sa femme et ses deux filles, la Société de Londres était représentée par deux couples de jeunes missionnaires anglais partant pour la première fois et un autre couple retournant aux Indes ; la Société de Barmen par 4 missionnaires, dont un marié ; enfin deux demoiselles partaient comme institutrices.

Ce départ collectif fut, au port d'embarquement, l'occasion de touchantes manifestations, dont une lettre de Frédéric Monod, publiée par notre *Journal des Missions,* donna le récit. Le samedi soir, à 8 heures, dans la cabine qu'allaient habiter nos jeunes envoyés, se firent les derniers adieux. « Nous avons encore prié, les trois frères et moi, écrit Frédéric Monod, et, un quart d'heure après, nous nous sommes perdus de vue, pour ne nous revoir peut-être que dans le royaume de notre Maître, où nous nous sommes donné *un rendez-vous assuré.* »

En effet, aucun des trois missionnaires n'est jamais revenu en France. Ils se marièrent en Afrique, Lemue avec Eléonore Colany, les deux autres avec des Anglaises ou des Hollandaises de la colonie. Lemue et Rolland fondèrent d'abord la mission du Bechuanaland, puis vinrent au Lessouto. Le premier mourut dans l'Orange, en 1870, âgé de 66 ans ; le deuxième, l'un des fondateurs de la Mission du Lessouto, fut un très grand missionnaire, dont le travail resta longtemps gravé dans l'âme des chrétiens bassoutos. L'un d'eux disait, au moment de mourir : « Je vais bientôt aller auprès de Dieu, là où sont Abraham, Isaac et Samuel Rolland. » Pendant 20 ans, Rolland présida la Conférence de nos missionnaires ; il n'était plus connu que sous ce nom : « le Président ». Il mourut enfin lui-même à 72 ans, en 1873.

Quant à Bisseux, il fut retenu au Coin français par les descendants des réfugiés du XVIIe siècle, qui avaient oublié la langue de leurs pères, mais non leur origine. Il fut le missionnaire de leurs esclaves, et bientôt aussi, dès qu'il put parler le hollandais, un de leurs pasteurs. Etabli dans

la *Vallée du Charron*, il ne prit sa retraite qu'à 86 ans, en 1894, et mourut, dans la colonie du Cap, deux ans après, ayant passé soixante-sept ans au sud de l'Afrique...

Ainsi, l'un après l'autre, ils « sont morts, sans avoir obtenu les choses qui leur avaient été promises, mais les ayant vues et saluées de loin..., voyageurs et étrangers sur cette terre..., cherchant une patrie. S'ils avaient eu en vue celle d'où ils étaient sortis, ils auraient eu, certes, le temps d'y retourner (67 ans, pour Bisseux) ; mais ils en désiraient une meilleure, la patrie céleste. C'est pourquoi Dieu n'a pas honte de s'appeler leur Dieu, car il leur a préparé une cité. » — « Bons et fidèles serviteurs », les premiers d'une grande phalange qui compte aujourd'hui 260 missionnaires vivants, ils sont restés « fidèles jusqu'à la mort », fidèles à l'idéal de leur jeunesse, fidèles à leur vocation, fidèles aux engagements de leur consécration.

Jean BIANQUIS.

Encore l'affaire Calas

Deux ouvrages viennent de paraître, à quelques mois d'intervalle, sur la célèbre affaire : l'un (*The Case of Calas*) par M. Frédéric Maugham, juge à la Cour suprême d'Angleterre ; l'autre (*L'Affaire Calas*), par M. Marc Chassaigne, docteur ès lettres (1).

Du premier, je dirai simplement qu'il conclut à l'innocence des accusés.

L'auteur du second a voulu « mieux faire connaître les pièces du procès... très mal connu ».

Sur ce point, je partage son opinion. Les publications sur l'affaire sont nombreuses, mais toutes sont incomplètes, la plupart tendancieuses, entachées d'inexactitudes. Le cas est peut-être unique d'un procès qui, depuis plus d'un siècle et demi, passionne ses historiens au point de leur voiler la vérité et de ne leur laisser voir, dans le volumineux dossier de la procédure, que ce qui répond à leur parti pris. Ils sont juges et parties ; ils ne se contentent pas d'écrire plaidoyers ou réquisitoires (réquisitoires surtout), ils recommencent les informations, retiennent tels faits controuvés, entendent le *pour* et non le *contre,* échafaudent des hypothèses sur des faits mal établis, en tirent des conclusions aussi tranchantes que peu véridiques (2).

Le livre de M. Chassaigne répond-il au but de l'auteur ? Oui, car il est le plus documenté qui ait paru.

M. C. a compulsé sérieusement les procédures faites par les Capitouls et le Parlement de Toulouse en 1761 et 1762,

(1) Voir ci-après pages 330 et 331. M. l'abbé Bousquet, docteur ès lettres, a commencé la publication d'une étude de l'affaire, dans le bulletin paroissial de Lacabarède, berceau de Calas.

Le livre de M. Chassaigne produit son effet. En voici une preuve :

L'Express du Midi, journal catholique de Toulouse, très répandu, ayant affirmé que Zola voulait jouer un rôle qui rappelait celui de Voltaire, écrit dans un article de fond : « Le rapprochement n'était d'ailleurs pas heureux. *On sait maintenant, grâce au remarquable ouvrage de M. Chassaigne sur l'affaire Calas,* ce qu'il faut penser de la *prétendue* innocence du condamné dans cette affaire célèbre... »

(2) La passion de tant d'historiens est, sinon une excuse, du moins une explication de celle des juges de Calas.

par les Requêtes de l'Hôtel en 1764 et 1765. Avec raison, il s'est arrêté surtout à la plus importante, la première, celle des Capitouls. L'original de celle du Parlement a disparu ; on le retrouvera peut-être... en Espagne où se réfugièrent, sous la Révolution, un grand nombre de conseillers emportant avec eux les documents les plus précieux de la Cour ; le duplicata, envoyé à Paris au moment de l'évocation du procès au Conseil du roi, est, dans le plus grand désordre, aux Archives nationales ; il n'apporte guère d'éclaircissement nouveau ; la procédure des Requêtes de l'Hôtel encore moins.

J'ai moi-même minutieusement examiné les trois procédures, j'en ai relevé toutes les charges ; en un volumineux mémoire manuscrit, il y a quelques années, j'ai exposé le procès des Capitouls ; j'ai dû interrompre mon travail, que je compte reprendre bientôt (1).

Quelle est la conclusion de M. Chassaigne ? Après tant d'autres, pense-t-il que les Calas protestants étaient coupables et que, par fanatisme, ils ont pratiqué, sur leur fils aîné Marc-Antoine, la prétendue « justice protestante », imposant aux parents le meurtre de leurs enfants décidés à se convertir au catholicisme ? Et Voltaire, cet « apôtre fanatique de la tolérance », s'est-il fait l'avocat des pires assassins et le complice involontaire d'une doctrine sanguinaire qu'il a dénoncée comme un cruel, un funeste préjugé ?

« Je m'excuse de présenter un volume sans conclusion ». Telle est la première phrase de M. Chassaigne ; elle est la preuve, semble-t-il, de ses scrupules : il aurait tout bien examiné, tout pesé impartialement et ne saurait se décider entre l'innocence et la culpabilité.

Après une lecture attentive de son livre, une conclusion se dégage nettement : le tribunal des Capitouls — ou mieux le fameux David de Beaudrigue qui a tout dirigé — n'a eu « *aucun parti pris* » (C'est M. C. qui souligne) ; un fanatisme inexistant » n'a pas influé sur la condamnation ; Calas le père, seul, est criminel ; oh ! avec cette circonstance atténuante qu'il n'a pas prémédité son crime, qu'il a pu étrangler son fils « même sans dessein de tuer, pour fermer seulement cette bouche rebelle qui bravait son autorité. »

Je suis arrivé, dans mon mémoire inédit, à une conclu-

(1) En 1913, à la demande de MM. Liard et Lanson, j'ai été chargé, par M. Barthou, président du Conseil, et par M. Bayet, de procéder au dépouillement des documents concernant l'affaire Calas.

sion tout à fait différente : David de Beaudrigue a eu beaucoup de parti pris, le fanatisme a joué un rôle capital dans le procès, et Calas est innocent.

M. Chassaigne écrit : « Depuis M. Huc, avocat, en 1854, jusqu'au bâtonnier Henri Robert, nul moderne juriste n'ose plus affirmer que Calas ait été la victime certaine d'une erreur judiciaire ».

Me Henri-Robert se récuse lui-même : il n'a pas compulsé les documents originaux, car, écrit-il, il s'est « inspiré des travaux des meilleurs (*sic*) de ses devanciers » ; il avertit ses lecteurs qu'il ne donnera ni « des détails inédits, *ni* des récits complets et définitifs ».

Or, les devanciers de l'éminent bâtonnier, de l'avis de M. Chassaigne, n'ont pu bien le renseigner. Et, comme je l'ai écrit à Me Henri-Robert, qui justifie la condamnation de Calas : « J'en appelle, du bâtonnier, mal, très mal informé, au bâtonnier mieux informé ! »

Me Henri-Robert s'est surtout inspiré, en atténuant leurs conclusions, des travaux de l'avocat Huc, de l'abbé Salvan et de M. Labat, dont le parti pris est criant, pour qui connaît la procédure.

Les conclusions de M. Chassaigne, mieux renseigné que ses devanciers, sont voisines de celles de Me Henri-Robert. Le premier, renchérissant sur le second, attache à l'intervention de l'avocat Carrière en faveur des accusés, au moment de leur arrestation, un rôle décisif : « pour son malheur, Calas a reçu les conseils d'un avocat. »

C'est une étrange déformation de la procédure et de la vérité. La législation criminelle, en faveur de laquelle M. C. rompt mainte lance, privait les accusés de l'assistance d'un avocat ; « elle ne semblait soupçonner ni les droits de la défense ni la sainte mission de la justice », a écrit avec raison Faustin-Hélie.

La lettre de Carrière au père, après son écrou, le renseignait sur les bruits publics et lui conseillait de dire la vérité ; elle violait une prescription d'une législation reconnue inique par Voltaire et l'opinion éclairée, mais on ne saurait lui attribuer une prétendue « nouvelle version unique soutenue par les accusés. » (Henri-Robert). Pour s'en rendre compte, il suffit de comparer les lettres de l'avocat (non arrivées à destination) et les réponses des accusés, le père compris.

Carrière n'était pas protestant, comme le répète M. C. : il était catholique et ancien capitoul ; il ne fut pas assigné ; il eut l'insigne honneur, après l'exécution de Calas, d'être dési-

gné, avec le seul David de Beaudrigue, pour représenter la ville de Toulouse aux Etats de Languedoc.

Me Henri-Robert et M. C. sont d'accord pour penser que Marc-Antoine Calas voulait se convertir au catholicisme : le premier l'affirme en donnant un démenti catégorique à Voltaire qui le niait (1) ; le second écrit que « cela paraissait résulter de tous (!) les témoignages entendus. »

Mes conclusions sont entièrement opposées ; la procédure prouve le contraire : c'est le cadavre d'un suicidé hérétique que près de cinquante ecclésiastiques, suivis des pénitents blancs et de vingt mille personnes ont conduit dans une chapelle de l'église Saint-Jacques où il a été inhumé.

Le fanatisme étant inexistant (!) du côté des juges et du côté du public, M. C. estime que « l'influence du monitoire tant incriminé a été nulle en vérité » ; je pense le contraire.

Il ignore si l'odieux préjugé relatif à la « justice protestante », « a eu sur l'arrêt une influence quelconque » ; pour lui ce préjugé est dû à « un érudit » (!) qui « s'avisa de relire les textes de Calvin », — pourquoi ne pas dire la Bible ?

Or, cet *érudit*, l'abbé de Contezat, a écrit plus de deux mois après la sentence de condamnation des Capitouls, plus de trois mois après que ces questions furent posées aux accusés :

« Si aucuns de ceux de la Religion Prétendue Réformée... n'a dit que la religion exigeait la perte de Marc-Antoine, et s'il (l'accusé), ne l'a dit lui-même, et s'il n'a assisté à aucune assemblée ou conférence où cette résolution ait été prise...

» S'il n'est vrai que leurs confédérés de la Religion Prétendue Réformée se chargèrent du soin de trouver des zélés ou des serviteurs pour l'action (le crime !)

» Si elle (Mme Calas) sait qu'un père est le juge souverain de la religion de son fils...

» Si son mari ou son fils ne lui communiquèrent la résolution ou le conseil de la secte au sujet de l'abjuration qu'on croyait projetée de la part de Marc-Antoine...

» Si son mari et elle ne dirent qu'il fallait se soumettre à cette résolution, prise par le conseil de ladite secte... »

(1) Voltaire a eu raison de considérer le fanatisme comme la base essentielle de l'affaire.

Des historiens ont remporté un triomphe facile en relevant les inexactitudes de la version voltairienne de l'affaire, favorables aux accusés, mais imputables surtout aux mémoires des avocats et au secret de la procédure. M. C. est du nombre, bien qu'il ait voulu distinguer l'affaire de la procédure.

Clairvoyants d'un côté, ils ont été aveugles par ailleurs, car ils ont commis le même péché que Voltaire, sans avoir la même excuse, mais au détriment des accusés.

(Noter que les cultes protestants s'appelaient des *assemblées*).

Quelques jours après la publication du monitoire, le *reporter Barthès*, écho de l'opinion toulousaine, notait ainsi la mort de Marc-Antoine, dans ses « Heures perdues » :

« Le crime a été universellement imputé aux père et mère de ce jeune homme, en haine de la religion romaine où il venait de se faire instruire..., après avoir décidé son sort dans un conciliabule convoqué, comme le rapporte le monitoire, dans une maison (1) située dans la paroisse de la Daurade où logeaient nombre de huguenots et notamment un ministre... Ce jeune prosélyte (était instruit) par un prêtre dont on a tenu le nom caché très sagement pour ne pas l'exposer à la haine implacable et à la vengeance cruelle de ces monstres d'horreur, ces huguenots vraiment parricides pour avoir porté ces pères barbares à donner la mort à leur enfant... »

Dans l'affaire Sirven, contemporaine de l'affaire Calas, le curé de Mazamet a donné la version populaire du préjugé :

« A l'occasion de l'affaire Calas, il a ouï-dire que les protestants avaient nommé, dans chaque province, quelque autre protestant déterminé pour faire périr ceux qui voulaient changer de religion, qu'on nommait ces gens-là des *estrangladous* » (2).

Après avoir été torturé, en la forme ordinaire, Calas fut attaché sur un banc, appliqué à la question extraordinaire ; on lui versa dans la bouche cinq cruchets d'eau, puis cinq autres, et, « ayant fait découvrir le visage dudit Calas », on lui demande « en quel endroit il a commis le crime et si cette mort n'avait pas été décidée et où on l'a délibérée » ; le malheureux « répond qu'il persiste à soutenir qu'il est innocent ». Peu de temps après, Calas, rompu vif, fut exposé sur la roue pendant deux heures, puis il fut étranglé et son corps jeté dans un bûcher ardent.

Le jour même de l'exécution — 10 mars 1762 — deux juges ayant voté la condamnation, deux présidents du Parlement, écrivirent au Ministre de la Maison du Roi.

« Cette dernière peine (le supplice du père) est une réparation due à la Religion dont l'heureux changement qu'en avait fait son fils a été vraisemblablement la cause de sa mort », écrivait l'un.

« L'action (le crime du père) est des plus noires et les motifs affreux et d'une très dangereuse conséquence pour l'Etat ; mon zèle pour le service du Roi m'engage de vous représenter, Monseigneur, qu'il serait essentiel de trouver des moyens pour empêcher l'entrée des Ministres de la Religion Prétendue Réfor-

(1) Celle de Cazeing, protestant ami de Calas.
(2) Mot patois pour : *étrangleur.*

mée dans le Royaume et empêcher leur commerce avec ceux de la même Religion qui sont dans les pays étrangers, où ils enseignent des maximes sanguinaires qu'ils viennent répandre dans nos contrées en procurant par là des crimes affreux... », écrivait l'autre (1).

Comment s'étonner de l'égarement du peuple, et comment affirmer que le fanatisme fut inexistant !

La passion du Parlement se manifesta encore, en 1762, non seulement dans le procès du pasteur Rochette (dont M. C. a déformé l'affaire), mais dans celui des jésuites, contemporains de la grandiose célébration du second centenaire de la « délivrance » de Toulouse marquée par la proscription des protestants et l'exécution d'un grand nombre d'entre eux. « Quelle ample matière à enflammer les imaginations populaires, cette justice protestante, et quel beau film un moderne en tirerait... Nos seigneurs du Parlement étaient, si je ne me trompe, de goût plus délicat. » Voilà les réflexions de M. C. sur l'inepte préjugé qui est la base essentielle de la procédure !

Calas a été criminel *par fanatisme* et ce fanatisme lui a été inspiré par ceux de sa « secte » — bientôt on mettra en cause Calvin et tel synode protestant — voilà ce qu'ont cru capitouls et conseillers du Parlement.

Quelques historiens ont abandonné le point de vue des juges : Calas aurait été criminel *par intérêt*.

M. C. — oh ! avec les formes, car il insinue plus qu'il n'affirme — pense que l'intérêt a été le mobile déterminant du crime... involontaire, bien qu'il croie à la conversion prochaine de Marc-Antoine, mais il ne dit point, comme tels de ses devanciers, que les parents ne pouvaient ignorer le dessein de leur fils aîné.

Cet intérêt proviendrait des demandes d'argent de Marc-Antoine, de la situation financière embarrassée du père, et surtout du rôle de ce père dans l'affaire de la conversion au catholicisme d'un autre fils, *Louis*, rôle ignoré par les juges, d'après M. C., et révélé par la correspondance administrative échangée alors entre le Ministre de la Maison du Roi, l'Intendant de Languedoc et son subdélégué à Toulouse, *Amblard* (2).

Les demandes d'argent du fils aîné, soit pour s'acheter un habit bleu (le procès-verbal dressé la nuit de la mort pré-

(1) Au début de l'affaire, le 18 octobre 1761, David écrivait au Ministre de la Maison du Roi : « Elle intéresse ce me semble l'Etat et la Religion ».

(2) M. C. l'a confondu avec l'avocat du même nom.

cise qu'il avait un habit *bleu* !) soit pour payer ses dettes de jeu, étaient connues des juges (qui se sont gardés d'enquêter sur la vie privée de celui qu'ils croyaient être un néophyte), et Marc-Antoine connaissait les embarras financiers de son père puisque, suivant la déclaration du chanoine Azimont, qui se présenta, en 1760, au nom de Louis, pour demander un capital afin de fonder une société,

« Le sieur Jean Calas me répondit qu'il agréait bien la société, qu'il n'avait pas d'argent comptant, mais que, pourvu que la Société lui comptât trois mille livres (1) il donnerait volontiers dix mille livres de marchandises pour faire le fonds de son fils, mais que, vu sa grande jeunesse et la dureté du temps, il ne conseillait pas à son fils d'entreprendre un commerce de quelque temps. Marc-Antoine était présent lorsque son père fit cette réponse. Il s'opposait à ce que son père fît un fonds à Louis ; pour l'en détourner, il lui rappelait sa conduite lors de son changement de religion ; enfin il s'emporta jusqu'au point que le sieur Jean Calas père fut obligé de lui imposer silence... »

M. C. n'a pas fait état de ce document. Il a imaginé cette scène : Marc-Antoine descendu seul au magasin après le repas du soir, le père suit son fils, laissant au premier étage sa femme, un autre fils (Pierre), un invité protestant (Lavaysse) et la servante catholique ; une discussion violente a lieu : « à vrai dire cette discussion n'est pas moins nécessaire pour expliquer le suicide que pour rendre le crime possible », écrit M. C.

Oui, mais le suicide lui paraît impossible, donc c'est le crime qui a été accompli.

« Marc-Antoine, il faut le dire très haut (!), avant le souper et pendant le souper, ne songeait en aucune manière à se tuer. »

Qu'en sait M. Chassaigne ?

L'apparence, dans l'attitude, dans les paroles, dans les actes (nourriture comprise, puisque le repas a son importance dans l'affaire) peut être en contradiction complète avec les pensées, les sentiments, les résolutions intimes.

D'après la procédure, la mise en scène de M. C. est contredite et par les personnes de la maison (qui, à ses yeux, ne sont pas complices) et par les personnes entrées aux premiers cris du père (le *maquillage* du cadavre, suivant la bizarre expression de l'auteur, a consisté simplement à mettre ou à relever une cravate au cou du pendu pour cacher

(1) M. Ath. Coquerel a compris, à tort, que le père offrait cette somme.

l'empreinte de la corde), et par toutes sortes de circonstances dans le détail desquelles je ne puis entrer ici.

Le suicide est « inexpliqué », affirme-t-il.

Est-ce que le contraste entre le brillant avenir qui attendait son invité (à la veille de partir pour les Antilles) et sa situation dans un magasin dont la guerre paralysait les affaires, n'a pas pu être le mobile du suicide de cet avocat manqué, de ce mélancolique dévoyé, dégoûté de lui-même surtout ?

« Le suicide est matériellement impossible, continue M. C., par le procédé du moins qu'indiquent les accusés. »

A cette impossibilité matérielle, les juges ajoutaient une impossibilité morale résultant de la conversion prochaine au catholicisme ; il y avait, en outre, contre les accusés, leur mensonge initial quand ils avaient caché le suicide (vingt-quatre heure avant d'être écroués) et leurs contradictions dans les interrogatoires ; enfin, affirmait-on, la conduite odieuse des parents à l'égard de leur fils Louis, déjà converti au catholicisme.

M. C., avec une documentation abondante, examine ces divers points. J'aurais beaucoup de réserves à faire sur ses affirmations, ses interprétations : son œuvre est très subjective et le redressement d'une opinion erronée demande souvent de longs développements.

Avec les données de M. C. et les précisions qu'il a cru devoir passer sous silence, et qu'il est facile d'emprunter soit à la procédure, soit à l'atmosphère morale absente de l'ouvrage, on conclut différemment : la pendaison sur les battants rapprochés d'une porte n'est pas une impossibilité matérielle ; le souci de l'honneur de la famille suffit à justifier le premier mensonge (1) ; les contradictions des accusés — qui ne sont pas des mensonges — ne sont point une preuve de culpabilité ; enfin l'affaire de la conversion de Louis Calas est à la fois la meilleure excuse de la passion de la foule (sinon de celle des juges), et une preuve de la fausseté des accusations portées — jusqu'à Me Henri-Robert — contre les parents.

Pour rendre possible la pendaison, il suffisait du con-

(1) Dans son « audition d'office », le 14 octobre, Calas dit qu' « il a trouvé son fils mort dans la boutique, la porte de la rue étant fermée ». Donc, pas d'hypothèse d'assassins venus du dehors. Le 15 octobre, après avoir été écroué, il dit qu' « il vit son fils pendu à une corde à la porte du magasin qui répond à la boutique », et que, la veille, « il ne cherchait qu'à conserver l'honneur de la famille ». Le procès au cadavre s'imposait ; le public crut, à tort, qu'il avait été fait et que le fils « avait gagné sa cause ».

cours d'une chaise ou d'un escabeau repoussé aisément, sans violence, d'un coup de pied ; de la présence de bouts de ficelle sur un des battants pour consolider le billot transversal auquel la corde était fixée ; de battants à fermeture difficile.

Laissons la parole aux accusés dont les réponses ont été dénaturées par divers historiens :

Le père répond à une question « que, dans le trouble où il était, il ne s'occupa pas d'examiner s'il y avait, près de la porte où il vit son fils pendu, de chaise ou d'escabelle, et que, y ayant dans la boutique ou dans le magasin nombre de chaises et d'escabelles, son fils dut infailliblement rejeter avec les pieds la chaise ou escabelle qui lui servit pour se pendre à la porte du magasin... »

Il répond à une autre question « que la bille (supportant la corde) a pu se placer sur les battants de la porte parce que la bille étant plate d'un bout a pu être appuyée par ce bout sur un battant, et que l'autre bout, qui est rond, a pu être placé sur les bouts de ficelle rangés sur l'autre battant... »

Les accusés demandèrent de « faire vérifier par des médecins et des chirurgiens s'il n'est très possible que Marc-Antoine Calas se soit pendu aux deux battants de la porte avec la corde et le billot » trouvés dans le magasin.

Cette vérification n'eut pas lieu, ce qui n'empêche pas M. G. Lenôtre d'écrire, dans un article renfermant nombre d'inexactitudes, paru dans *Le Temps* du 23 mars : « Il n'y a pas d'escabeau dans la maison et, au magasin, rien qui puisse en tenir lieu. Vingt fois (*hélas ! pas une !*) les magistrats expérimentent la manœuvre, vingt fois le bâton roule, car la porte est vieille (!), branlante (!) et ses battants sont mal d'aplomb ».

A noter qu'il faisait un beau clair de lune qui, par la cour intérieure, pouvait éclairer le magasin.

En ce qui concerne le mensonge initial des parents qui, pour l'honneur de la famille, ont caché le suicide, M. C. a tôt fait d'écrire, en note : « Il est évident que Lavaysse, comme tous ses contemporains (*sic*), ignorait parfaitement cette disposition légale (à savoir que le corps du suicidé serait traîné sur la claïe) qui, en 1761, était tombée en désuétude. »

Cela est absolument faux.

M. C. constate que les Calas, après la mort de leur fils, appelèrent « le praticien *Clausade* » ; or, la femme de Clausade avait failli être traînée sur la claie pour n'avoir pas

accepté, à l'article de la mort, le secours d'un prêtre catholique. Cela pour mémoire, car il ne s'agit point d'un suicidé. Mais, puisque M. C. cite mon étude sur l'affaire Sirven, il a dû y trouver l'épouvantable condamnation prononcée, en 1755, à Castres (ville natale de la mère de Lavaysse) contre un malheureux « convaincu de s'être défait et homicidé lui-même ».

Le « reporter » toulousain Barthès (que, bien à tort, M. C. dépeint comme « nullement fanatique » et « sans prendre parti » dans l'affaire Calas) note qu'à Toulouse, en 1742, le corps d'un suicidé fut jeté à la voirie et mangé par les chiens ; en 1768, le cadavre d'un autre suicidé « fut traîné par toutes les rues et carrefours de la ville... jeté à la voirie avec les charognes des animaux où il serait la proie des chiens » ; en 1775, une exception fut faite en faveur d'un suicidé car « il fut prouvé que cet homme était fêlé par trop de dévotion ; on lui fit grâce de la claie et il ne fut pas traîné » (1).

Enfin, citons ces lignes, écrites en 1784, par le jurisconsulte Guyot : « On conserve le cadavre, surtout en fait de suicide, lorsqu'il y a lieu de lui faire subir l'ignominie publique qui est celle d'être traîné sur la claie ».

La paternité de l'erreur de M. C. appartient à l'indigne continuateur des savants bénédictins de l'*Histoire de Languedoc*, au chevalier Dumège, à qui l'on doit nombre d'inexactitudes sur le procès de Calas, reproduites avec entrain par ses successeurs. Il y a deux ans, j'avais mis en garde M. C. contre cet extraordinaire historien qui a la phobie des protestants, des philosophes du XVIIIe siècle et de la Révolution.

L'affaire de la conversion de Louis Calas, à l'âge de 18 à 19 ans, est plus sérieuse.

Louis a contribué à dresser l'échafaud de son père, en s'enfuyant de la maison paternelle (à l'insu de son père et de sa mère, à la suite des reproches de Marc-Antoine justement irrité en lisant un placet tombé de la poche de Louis, placet adressé à l'Intendant pour faire enfermer, par lettres de cachet (2), ses deux sœurs, son plus jeune frère et lui-

(1) Dans un mémoire demandé officiellement, en 1752, au pasteur P. Rabaut, celui-ci énumère les sujets de plaintes des protestants et n'oublie pas les cadavres traînés sur la claie et jetés à la voirie.

(2) Les enlèvements d'enfants protestants enfermés par ordres du roi dans des couvents survécurent à l'affaire. Le pasteur Paul Rabaut les appelait, en 1764, « une horrible vexation, la plus désolante de toutes ».

même), en faisant sonner bien haut sa conversion ignorée encore par sa famille, en répandant des calomnies contre ses parents qui l'auraient maltraité à cause de sa conversion, en faisant appel à l'Intendant et au Ministre de la Maison du Roi pour se faire donner, à l'âge de vingt-cinq ans, quand il devait et pouvait gagner sa vie, une pension par son père qui, disait-il, lui refusait des secours en haine de sa conversion.

Il voulut, pendant le procès, réparer le mal : il était trop tard pour mettre un frein au déchaînement de la passion.

M. C. a tort d'affirmer que la quête faite par la servante de Calas auprès des autres servantes paya non seulement le « sac » de pénitent blanc de Louis, mais « qu'il se trouva de l'argent pour subvenir aux frais de son apprentissage ».

Ces frais fixés de concert avec les puissants protecteurs de Louis (archevêque et procureur général) furent payés *par le père* dès le premier jour.

Une constatation essentielle qui s'imposait — et que M. C. n'a pas faite — c'est que les fils de Calas — Louis compris — se ressemblaient, avaient même costume et même taille, vers 1760, aussi un grand nombre de témoins ont-ils confondu Marc-Antoine, âgé de 28 ans, et son cadet Louis, âgé de 25. La procédure en donne de multiples preuves.

Une véritable chasse, pour découvrir le confesseur de Marc-Antoine, fut faite par les juges : le public servait de rabatteur et désignait soit tel prêtre séculier, soit tel prêtre régulier ; les juges les entendaient en vain. Enfin, on crut avoir trouvé. Le confesseur ne pouvait être que l'abbé Laplaigne ou le Père Latour, jésuite. Tous deux nièrent, mais l'abbé se trouvait être le conseiller de Louis, et le jésuite le confesseur de Louis (1).

Des historiens — et des juristes éminents — ont admis les mauvais traitements subis par Louis et ont conclu — comme les juges de 1761 et 1762 — que la cruauté des parents envers le converti explique celle envers le frère qui voulait l'imiter ou qui l'avait imité.

Tel est le cas de l'avocat Huc, docteur en droit, devenu conseiller à la Cour de Paris ; du vicomte de Bastard d'Estang, ancien procureur général près la Cour de Riom ; de M. Masmonteil, docteur en droit, etc.

(1) De même, le public et les juges étaient persuadés que Marc-Antoine avait été vu chez les « fenassiers » où il avait loué un cheval pour se rendre à Balma, résidence de campagne de l'Archevêque, pour lui annoncer sa conversion, à la veille de sa première communion. En vain, de nombreux « fenassiers » furent entendus, mais le fait constant, c'était que le loueur n'était autre que Louis.

Me Henri-Robert se contente de reprocher au père Calas d'avoir « chassé Louis de chez lui, après être entré dans une terrible colère et lui avoir adressé les plus sanglants reproches ».

La procédure prouve que ces accusations sont des mensonges et que les parents n'apprirent la conversion de Louis qu'après sa fuite. Cependant, parmi les questions posées au père dans la chambre de la torture, le 10 mars 1762, jour de l'exécution, on lit avec stupeur celle-ci :

« Interrogé s'il n'a toujours vexé ses enfants à raison de ce (leur changement de religion) et notamment celui qui s'est rendu à la religion catholique, qu'il l'avait enfermé dans la cave et d'où M. Barbenègre (1), curé de Saint-Etienne, alla le retirer.

» Répond qu'il n'a jamais vexé aucun de ses enfants à raison de la religion catholique et que M. Barbenegre n'a jamais été chez lui. »

M. C. n'a eu ici ni le parti pris des juges, ni celui de beaucoup de ses prédécesseurs. « Dans le fond, Louis continuait d'avoir peur », écrit-il ; mais la vérité exigeait plus et mieux que son exposé.

De même, M. C. n'a suivi Me Henri-Robert que dans la dernière des trois inexactitudes relatives à la jurisprudence que j'ai signalées (2) à l'ancien bâtonnier :

« 1° Le Parlement de Paris n'a jamais été appelé à se prononcer sur l'affaire Calas... ;

(1) *Aucun témoin* n'a déposé sur le rôle prêté à ce curé ! Mais l'explication de la mensongère intervention du curé Barbenègre va montrer le parti-pris de David de Beaudrigue, qui interrogeait Calas quelques instants avant son supplice.

Un huissier au Parlement, Jean Claria, « révéla », le 14 décembre 1761, à un vicaire de Saint-Etienne, « pour la décharge de sa conscience, que le sieur Rohan, praticien, logé au Palais, lui dit, en parlant de la catholicité de Marc-Antoine, qu'au sujet de celle de Louis Calas, ce dernier avait été fort maltraité de son père et que le sieur Rohan avait entendu dire (!) qu'on trouverait encore à l'Hôtel de Ville des soldats qui furent de l'escorte lorsque feu M. Barbenègre, curé de Saint-Etienne, fut réclamer ledit Louis Calas chez ses parents et qu'icelui fut trouvé dans un creux qu'on avait pratiqué à la cave, assis sur de la paille, attaché, avec du pain et de l'eau ».

Jamais pareille précision n'avait été donnée. Rohan n'a pas déchargé sa conscience : il ne figure ni parmi les « révélants » au clergé, ni parmi les témoins assignés par les juges ! Quant à l'huissier Claria, il ne fut point assigné comme témoin pour confirmer sa « révélation » ; il ne put donc être confronté à Calas (seuls les dires des témoins confrontés pouvaient être retenus).

Que penser du capitoul David qui transforme un monstrueux mensonge en une accusation formelle ?

La procédure prouve que ce cas n'est pas unique.

(2) Lettre du 24 décembre 1921.

» 2° Vous présentez l'intervention du Conseil du Roi comme « tout à fait anormale... absolument sans précédent », alors que ce Conseil (dans sa section du Conseil privé ou des parties) jouait depuis longtemps le rôle de Cour de cassation et de tribunal des conflits ; en général, il n'entrait pas « en connaissance du fond des affaires » ; il cassa les procédures de Toulouse en se basant sur une illégalité commise par les capitouls (1) ; il évoqua le procès des Calas, évocation conforme aux ordonnances royales réglementant la matière et le renvoya au tribunal des Maîtres des Requêtes ordinaires de l'Hôtel du Roi, qui prononça l'arrêt de réhabilitation ;

» 3° Vous écrivez que l'on n'eût pas dû comprendre dans l'évocation les accusés mis hors de cause et acquittés par le Parlement. Or, aucun accusé ne fut acquitté (2). Le « hors de cour » prononcé contre trois d'entre eux n'était pas le relaxe ; il laissait subsister le soupçon du crime, il impliquait la vraisemblance de la culpabilité... »

M. C. pose la question : « Est-ce l'arrêt de Toulouse ou celui de Paris qui a été dicté par la passion populaire ? »

Et c'est Voltaire qu'il vise, Voltaire qui, après avoir servi la cause des Calas, la dessert de nos jours auprès de bien des historiens antivoltairiens.

Il est vrai, d'après l'aveu de Voltaire, qu'il fut « forcé de soutenir un roué contre un Parlement » par « la destinée qui m'a fait tantôt goguenard, tantôt sérieux ».

Ce côté goguenard, dans l'affaire — et dans toute l'œuvre — appelle les plus expresses réserves et les critiques les plus justifiées, mais il y a l'autre côté, et M. C., après les historiens antivoltairiens, l'a laissé dans l'ombre.

Un des meilleurs titres de gloire de Voltaire restera d'avoir été « l'homme aux Calas » et d'avoir contribué à faire triompher avec eux la cause de l'innocence, celle de la tolérance religieuse et d'avoir dénoncé les injustices de la législation criminelle.

M. C., injuste envers Voltaire, l'a été aussi envers les accusés ; il a réservé sa sympathie aux juges, à David de Beaudrigue en particulier.

Il n'a pas compris (comment l'aurait-il senti ?) le drame émouvant qui se déroulait dans l'âme des malheureux accu-

(1) Quoi qu'en dise M. C. il y eut, dans leur procédure, à côté de vices de forme, de graves illégalités couronnées par celle de leur sentence définitive violant une prescription catégorique de la loi : M. C. n'a trouvé là que matière à une ironie facile, mais déplacée.

(2) L'arrêt du 9 mars 1762 condamna le père à la roue ; celui du 18 mars condamna le fils (Pierre) au bannissement perpétuel, à la confiscation de ses biens et aux dépens ; la mère, Lavaysse et la servante furent mis hors de cour et de procès, les dépens entre le Procureur général et eux demeurant compensés.

sés, dont les réponses, les contradictions, les aveux, les arguments, les réticences, les rares contre-vérités mêmes, crient l'innocence ; du moins il aurait dû leur donner plus souvent la parole (ce sont leurs meilleurs avocats), au lieu de circonvenir le lecteur bénévole parce qu'on lui montre l'affaire non comme elle a été, mais sous l'angle où on l'a vue, avec une prétendue impartialité qui laisse au lecteur le soin de conclure dans le sens qu'on lui indique.

Les appréciations du caractère des accusés sont tendancieuses ; la délicieuse Nanette Calas même devient une « sainte Nitouche », « une enjôleuse », fait écho M. G. Lenòtre. Bien entendu, le père ne trouve pas grâce à ses yeux (1).

M. C., par contre, a pris la défense du principal artisan de la condamnation, David de Beaudrigue, le juge « sympatique », « courageux » et « sans parti pris », « lâchement » destitué à la veille de la réhabilitation de Calas, par le Ministre de la Maison du Roi, persécuteur des protestants.

Il suffit de suivre pas à pas la procédure pour penser le contraire.

J'ai étudié son rôle prépondérant pendant les treize années où il fut capitoul titulaire, car il avait acheté sa charge. Orgueilleux et autoritaire, il a été un vigilant maire doublé d'un zélé commissaire de police, mais son administration a soulevé bien des plaintes et des critiques, surtout de la part de ses collègues *élus* pour un an.

(1) Voici, pris sur le vif, et parmi tant d'autres, un exemple montrant comment M. C. présente les faits et les apprécie. Pendant l'information du Parlement, Louis Calas, le catholique, en proie aux remords, fit paraître une « déclaration » en faveur de ses parents. Il y relatait une entrevue, en 1760, entre son père et lui, chez Borel, un ancien capitoul. « Mon père m'embrassa tendrement, écrit Louis, en me disant que je continuasse à me bien conduire et que je serais content de lui ».

Et M. C. d'apprécier ainsi ces paroles : « Cette feinte douceur et ces mines paternes, inspirées par la peur, sont justement ce que je ne lui (au père) pardonne pas. Car on peut tout craindre d'un tel faux bonhomme dont chaque mot, dont chaque geste est un mensonge ».

M. C., s'il eût été « très impartial » comme le qualifie un peu vite M. G. Lenôtre, aurait dû indiquer, d'après la procédure, que le père dit simplement aux juges « qu'il avait remis six cent livres au sieur Borel pour payer les comptes que son dit fils disait avoir », sans autre précision. Il fallait rendre au père ce qui est au père, et au fils ce qui est au fils ou aux avocats qui écrivaient en son nom.

A noter qu'en 1761, Calas eut une unique entrevue avec le subdélégué qui lui demanda de payer les 600 livres de dettes de son fils et de lui faire une pension, et qui le trouva « fort dur à l'égard de son fils. » Je demande à M. C. ce que prouve cette attitude du père ?

Voici l'appréciation que porte sur lui le Procureur général Riquet de Bonrepos, écrivant en 1750 :

« C'est un fol qui n'a déjà que trop abusé de l'exercice du capitoulat... pour vexer les peuples et servir ses passions qui sont très vives et très dangereuses... ils le craignent comme un vrai tyran... Je crois cependant que la bombe est prête à éclater contre lui et que les extravagances qu'une créature jadis sa servante qu'il entretient publiquement, quoique marié et ayant femme et enfants, vont commencer à lui susciter des accusations au Parlement, qui le perdront, si elles sont suivies... M. le Premier Président et M. l'Archevêque connaissent comme moi et mieux que moi, parce qu'ils l'ont connu plus tôt que moi, le sieur David... »

Bref, il est question d'une affaire de mœurs. David écrivit au Ministre de la Maison du Roi : « Dans une matinée, les juges ont rendu trois arrêts contre moi... Je ne dois pas être livré à des juges si prévenus... » Il alla plaider sa cause à Versailles ; des « lettres d'attribution » à la Tournelle du Parlement de Bordeaux enlevèrent le règlement définitif du procès à celui de Toulouse et le privilégié David fut relaxé, en 1752.

De nouveaux abus de pouvoir, énoncés dans un long mémoire rédigé au début de 1765, par quatre capitouls, amenèrent la révocation de David plutôt que son rôle dans l'affaire Calas. On y lit ces lignes :

« Nous avons délibéré qu'on ne jugerait rien sans avoir appelé le chef du Consistoire (1), et, successivement, ceux qui en ont le dévolu. Supérieur à tout, M. David n'a pas craint de juger tout ce qu'il a trouvé : sa plus chère envie est de se rendre à l'hôtel de ville lorsque ses confrères n'y sont

(1) Les capitouls dirigeaient l'administration municipale ; ils formaient un « consistoire » de huit membres (dont deux titulaires ayant acheté leur charge) ; l'un d'eux portait le titre de chef de consistoire : c'était toujours un avocat ancien capitoul. Tous avaient la même autorité, mais l'usage s'était établi du partage des fonctions : deux capitouls administraient la justice; c'étaient toujours le chef de consistoire et le plus ancien des avocats appelé le second de justice ; deux étaient chargés de la police (David assurait surtout ce service)...

Pour les causes importantes, les Capitouls étaient assistés de quatre assesseurs, nommés par eux, tous avocats.

David, contrairement aux dires de l'abbé Salvan ne fut pas *élu* capitoul ; contrairement à ceux de M. Labat, il n'était pas avocat. « Le sieur David ignore les premiers éléments de la jurisprudence », a écrit le père de Lavaysse, avocat.

Il n'est pas exact, comme le répète M. C., que le petit-fils de David « fut décapité par la Révolution pour ce seul crime que David était son grand-père », ni qu'un pasteur ait contribué à sa condamnation. Le coupable, c'est la passion (encore elle) des juges de 1794.

pas, et, surtout de grand matin, d'y assembler deux ou trois assesseurs ; flatté de jouer à leur tête le rôle de président, il opine, il juge, il décrète, et toujours au plus terrible ; nous n'avons jamais pu extirper cette effrayante jurisprudence, ces décrets au corps pour des fautes même assez légères : on est presque sûr de l'événement lorsque c'est M. David qui tient le tribunal. ... Quand il hait, c'est sans retour... Il est affreux de tomber dans ses mains... »

Au moment du suicide de Marc-Antoine Calas, le chef du consistoire était absent (le cas était fréquent pour les capitouls électifs) ; je suis porté à croire qu'avec un autre juge instructeur que David, l'affaire eût pu aboutir à un procès au cadavre, tout simplement.

Quand la sentence finale des Capitoules fut prononcée, David fut le plus impitoyable du tribunal : il opina d'abord, à ce que Calas, sa femme et leur fils (Pierre) fussent pendus et brûlés, Lavaysse condamné aux galères perpétuelles et la servante à 5 ans d'hôpital.

Je ne suivrai pas M. Chassaigne, comme l'a fait avec complaisance M. G. Lenôtre, dans ses hypothèses relatives à l'assassinat de Marc-Antoine par un étranger (un voleur) ou par un mari jaloux ou un amant évincé. La procédure les écarte nettement.

Les avocats (Sudre en particulier) ont fait leur devoir en envisageant toutes les hypothèses favorables aux accusés. De leurs inexactitudes (inévitables, car ils n'avaient qu'une connaissance très imparfaite de la procédure), de leur style larmoyant ou déclamatoire, de leurs maladresses, M. Chassaigne a su tirer le plus habile parti. Une ligne d'un avocat sur la moralité douteuse d'une femme témoin, et M. C. échafaude avec brio l'hypothèse d'un drame passionnel. Voilà ce qu'il y a de plus « nouveau » dans le travail de M. C., avec ses interprétations, souvent tendancieuses, où se joue son intelligence déliée, point ennemie de la fantaisie.

M. Abel Lefranc estimait que les accusations « dans le but de prouver la culpabilité de Calas, dictées par la passion religieuse, n'ont trouvé aucune créance et (qu')il ne convient pas d'en tenir compte ».

Depuis ont paru les travaux de MM. Masmonteil, Labat, Faguet, Henri-Robert, sans parler d'études sur Voltaire, qui concluent contre Calas.

L'ouvrage de M. C. témoigne d'un réel talent ; il a le mérite de grouper, sans violence verbale, les chefs d'accusation ; il ne contient pas certaines graves inexactitudes de ses prédécesseurs quant à la procédure.

Il était nécessaire que ce son de cloche de l'accusation fût entendu, en face du pladoyer de M. Ath. Coquerel, faisant parfois un peu fi de la procédure. Il est encore plus nécessaire qu'une documentation plus complète montre le procès sous toutes ses faces, dans l'atmosphère où il s'est déroulé, à un moment de crise aiguë, avec tous les éclaircissements que de longues et minutieuses recherches peuvent seules permettre de découvrir, en exposant les faits dans l'ordre chronologique.

M. C. rapporte que M. Jacoubet a connu un greffier de la Cour de Toulouse, de religion protestante, lequel « tenait *lui aussi* l'affaire pour bien jugée ».

J'ai connu un archiviste qui partageait cette opinion, après la lecture du livre de M. Labat, exposé caricatural du procès.

Il faut donc publier l'essentiel de la procédure, en n'omettant aucune charge. Voltaire le demandait avec force.

Je suis décidé à compléter la rédaction de mon mémoire, heureux de pouvoir servir la cause de la vérité.

Elie GALLAND.

ACTUALITÉS

Reliures de livres ayant appartenu à Jean Laski (1)

M. S.-D. Hobson vient de publier (2) une notice sur un Nouveau Testament grec et latin avec annotations d'Erasme (Bâle, 1522), relié la même année (1527) qu'un volume appartenant à notre bibliothèque : *Adagiorum opus* (1526) du même auteur. « Avant 1527 », dit M. Hobson, « Erasme avait vendu à Laski la plus grande partie de ses livres, mais ce volume des *Adagia* n'appartint évidemment pas à l'auteur, car la propriété des livres vendus ne passa à l'acquéreur qu'après la mort d'Erasme en 1536 ». M. A. Kay, d'Edimbourg, possède un troisième ouvrage d'Erasme (*Hyperaspisies*, 1527) également relié pour Laski et probablement dans le même atelier de reliure dirigé par des Italiens. Trois bibliothèques de Lvow et trois bibliothèques de Cracovie possèdent des volumes reliés de façon analogue pour Laski.

Une lettre de B. Constant

On a récemment vendu une lettre de Benjamin Constant, sans date, à M. Stapfer, demandant comment se tiennent en Suisse les registres de l'état civil. (B. Constant était né à Lausanne ; c'est au début de 1824 qu'on lui contesta la qualité de Français à propos de sa réélection à la Chambre des députés. Les droits de citoyen lui furent reconnus du chef de sa mère *Henriette de Chandieu,* en vertu de la loi du 15 déc. 1790).

« Vous devinez que je prends la liberté de vous faire ces questions, pour l'affaire qui m'occupe si désagréablement depuis deux mois... Je ne voudrais pas succomber, mais je suis bien guéri des assemblées, et si je désire être maintenu comme éligible, c'est pour ne jamais faire usage de cette faculté dans les élections futures... »

(1) Cf. *Bull.*, 1926, p. 524, avec reproduction de la reliure d'un volume appartenant à notre Bibliothèque (R. 248).
(2) Chez Sotheby and Co., à Londres. Plate XXI.

Musée du Désert

Assemblée de 1928

Le compte rendu de la 15e Assemblée a paru sous forme d'une brochure abondamment illustrée (prix 4 francs, 4 fr. 50 franco, chez M. Hugues, Mont-Désir, Anduze (Gard); ou au siège de la Société. On y trouve l'intéressante étude consacrée par M. P. Faivre à *Alexandre Roussel* (1701-1728), d'après ses carnets et autres documents des Archives de Montpellier, et trois complaintes, dont l'une, inédite, se trouve au même dépôt (Intendance, C. 2325).

Tombes préhistoriques

Une butte funéraire contenant trois sépultures se trouve sur les terrains acquis en 1928 par notre Société au Mas Soubeyran. Elle a été examinée le 2 juin par trois membres de la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes, le capitaine Louis (article dans *La Province,* Nîmes, 15 août), le professeur Bruguière, et M. Albert Hugues (de Saint-Geniès). Celui-ci a bien voulu nous rappeler que vers 1826 M. Buchez, pasteur de Mialet, avec le Dr Julien, découvrit dans la caverne du Fort de grands ossements qu'ils envoyèrent à Paris à l'illustre naturaliste protestant Cuvier; (d'autres protestants encore : Broca, Cazalis de Fondouce, Cartailhac, ont été les pionniers des études préhistoriques). Cuvier reconnut des os d'ours ; près de là, deux squelettes humains furent trouvés à 5 ou 6 mètres de l'entrée ; le Dr Julien pensa qu'on avait enterré là deux camisards (1).

Dans son *Catalogue descriptif des monuments mégalithiques du Gard* (Nîmes, 1894), M. Lombard-Dumas signale « sur un tertre qui domine de 50 mètres la vallée du Gardon, un ancien tumulus... recouvrant trois tombes : l'une a conservé quelques ossements en débris qui tombaient en poussière au moindre contact. »

M. Alb. Hugues nous écrit : « Mes recherches dans la région des Garrigues me permirent de prédire la présence probable d'autres tombelles à peu de distance : nous en trouvâmes deux (une troisième peut-être) sur la croupe des petites éminences surplombant la route de Mialet ». M. Alb. Hugues émet le vœu que soit créée, auprès du Musée du Désert, « une petite salle où l'on classerait les antiquités

(1) Cf. Ad. JEANJEAN, *L'homme et les animaux des cavernes des Basses-Cévennes,* Nîmes, 1871.

préhistoriques et archéologiques des grottes, dolmens, etc. de Mialet, chaque fois que des fouilles fortuites ou voulues permettraient d'en recueillir. »

Notre Société va commencer par pourvoir d'une légère clôture les abords de ces tombes qui constitueront un nouvel attrait pour les visiteurs du Mas Soubeyran.

Une chaire du Désert pour le musée Calvin



Photo. Corriger, Ste-Foy.

Mme de Cartier, décédée au début de 1929, avait exprimé le désir qu'une chaire du Désert, qu'elle possédait dans sa propriété de Monestier et qui servait à la célébration du culte mensuel de cette annexe de l'Eglise d'Eymet, fût donnée à la Société de l'Histoire du Protestantisme Français.

Mme Pauvert et ses enfants, héritiers, et M. Boutinaud, ancien pasteur, exécuteur testamentaire, ont chargé le soussigné de la faire parvenir à la Société d'Histoire.

Une chaire du Désert devait être facile à transporter puisqu'elle était destinée à des Assemblées en plein air qui ne se réunissaient pas toujours au même endroit. Elle devait même être facile à dissimuler pendant le transport puisque les Assemblées où elle était utilisée étaient clandestines. C'est ce qui explique qu'elle soit faite seulement de montants, sans panneaux pleins : elle était ainsi démontable et pouvait être « transportée dans de vieux sacs », comme le disent d'anciens documents.

En attendant qu'elle soit expédiée, cette chaire a été placée dans le temple de Port-Sainte-Foy. Dimanche 2 juin, le soussigné a fait revivre la plus importante des Assemblées du Désert, tenues au Fauga (entre Port-Sainte-Foy et Le Fleix), celle du 21 février 1745.

Des 26 temples qui existaient avant la Révocation, il n'en restait alors pas un seul debout. Des nombreux pasteurs qui desservaient ces paroisses, plus un. Tous avaient dû s'expatrier pour sauver leur vie. Parmi eux : *Daniel de Cartier,* pasteur du Fleix, parti en Hollande avec sa femme et un jeune enfant. Depuis 60 ans, le culte public n'avait pu être célébré. Aussi y avait-il foule : 6 à 8.000 personnes (archives de Sainte-Foy), 18.000 (lisons-nous sur la première page d'un exemplaire des *Consolations de l'Ame fidèle,* par Ch. Drelincourt), 17.000 (trouve-t-on sur le manuscrit de la *Prière pour les Protestants de France dans l'Assemblée tenue au Fauga, le* 21 *février* 1745). On était venu de Bergerac, Bordeaux, Tonneins, Grateloup, Clairac, Laparade, et de toute la Vallée.

A 8 heures du matin, l'Assemblée est au complet. La chaire est dressée. *Rivoire Yot,* de Sainte-Foy, marchand drapier à la voix éclatante, commence la lecture de la Bible : elle dure deux heures. Vers 10 heures, voici que, par le coteau de la Nougarède, et après avoir passé la nuit chez le sieur *Durret,* à Gilet, paraît le pasteur *Olivier,* ou *Jean de Loire,* ou *Pierre Loyre.* Il monte en chaire et continue le service. Il médite la parole du Psaume 34, v. 9 : « Savourez et voyez que l'Eternel est bon ». Puis on chante des Psaumes, on fait la prière d'usage, puis une quête pour les pauvres. Enfin, Olivier baptise deux enfants, publie onze bans de mariage et annonce que, le dimanche suivant, il y aura une autre Assemblée et que les onze mariages y seront célébrés. (Cette Assemblée n'eut pas lieu, l'évêque d'Agen étant venu en personne à Sainte-Foy prendre les mesures nécessaires pour l'empêcher). Il était deux heures de l'après-midi quand l'Assemblée se retira.

Ces renseignements sont tirés, soit d'un article que M. le pasteur P. Morize a publié dans le premier numéro du *Huguenot du Sud-Ouest*, soit de documents réunis par le regretté M. Ragon dans un cahier sur l'histoire de l'Eglise de Port-Sainte-Foy qui fait partie de la bibliothèque de cette paroisse.

La Société de l'Histoire du Protestantisme, à qui la chaire vient d'être expédiée, la destine au Musée Calvin, actuellement en construction à Noyon, ville natale du grand Réformateur. La chaire sera placée dans la salle des réunions religieuses qui y est prévue, ce qui perpétuera d'une façon très heureuse les souvenirs qu'elle rappelle.

H. Dejarnac.

(*Lien des Eglises de Gironde et Dordogne,* juillet 1929.)

Un ancêtre français du président Hoover

Notre bibliothèque a reçu la visite de Mme William F. Thacher, née Ella Hoover, de Philadelphie, cousine du président des Etats-Unis (lequel est quaker). Elle a été nommée membre associé de notre Comité, en sa qualité de descendante de réfugiés français. La tradition de famille est que les ancêtres sont venus de France en Palatinat d'abord, et qu'ils s'appelaient *Hubert*, nom devenu en Suisse *Huber* et en Amérique *Hoover*. Un membre de la famille porte encore le prénom de Conrad, celui précisément de Hubert, né à Bergzabern au sud-ouest de Landau, donc en Palatinat (1507), le célèbre ami et collaborateur de Bucer à Strasbourg.

*
* *

Un ancêtre français de Washington (1)

Le *Washington Post,* sous la plume de M. Hutchins, donne des détails sur la bataille de Yorktown gagnée en 1781 dans la plantation de *Nicolas Marteau.*

C'était un gentilhomme français qui arriva en Virginie en 1620, un huguenot apparemment. Il s'établit sur la rivière York, où est maintenant Yorktown ; son intelligence, sa persévérance lui donnèrent bientôt la propriété d'une grande plantation et le respect des autres planteurs.

(1) Le *Bulletin* a publié en 1893 un article sur *Lafayette et Washington,* où M. Read rappelait que *John Jay* descendait de huguenots de la Guyenne (p. 238).

Les Peaux-Rouges attaquent les plantations. Nicolas Marteau prend le commandement, repousse les Indiens ; le voici bientôt membre du Parlement colonial. Le roi d'Angleterre ayant voulu restreindre les libertés des habitants, les membres du Parlement, avec Marteau, s'y refusèrent. Ce fut la première déclaration d'indépendance.

A la suite d'une autre expédition, que Marteau commandait contre les Peaux-Rouges, il reçut en récompense de sa bravoure 1.300 acres de terres et, c'est sur ces terres que la bataille de Yorktown fut gagnée par ses compatriotes, alliés aux troupes de *George Washington,* son propre petit-fils !

En effet, la fille de N. Marteau épousa, en 1641, *George Reade,* neveu d'un secrétaire d'Etat du roi d'Angleterre. Et l'année même, 1657, où mourut N. Marteau, débarque John Washington, dont le fils épouse Mildred Reade, petite-fille de Marteau. C'est dans une plantation achetée en 1654 par N. Marteau, sur les rives du Potomac, que Washington, le premier président, passa sa vie et mourut (1).

Hug.-S. MARBURY.

*
* *

M. René Puaux, membre de notre Comité, a été nommé officier de la Légion d'honneur.

*
* *

Mme *Séjournet de Biauzat,* dernier membre de la famille qui fonda, en 1827, l'Eglise Réformée de Clermont-Ferrand, vient de mourir à 88 ans.

*
* *

Centenaires

Dimanche 16 juin, a été fêté le centenaire du temple de Saint-Jean d'Hérans, annexe de l'Eglise de Saint-Sébastien-de-Cordéac (Isère). Au service du matin, prédication par M. A. Picard, de Paris, ancien pasteur de la paroisse. Après-midi, réunion commémorative, présidée par M. le pasteur G. Vinard.

*
* *

L'Eglise de Dijon s'apprête à célébrer en novembre prochain le centenaire de sa fondation.

*
* *

(1) D'après *La Liberté,* 9 juillet 1929.

Le 4 août, l'Eglise évangélique de Phalsbourg a célébré le centenaire du décret de 1829 créant la paroisse.

*
* *

L'Eglise réformée de Saint-Gall a célébré, le 23 juin, le souvenir du premier Synode réformé qui eut lieu dans cette ville il y a 400 ans.

Au Congrès de l'Alliance universelle des Eglises réformées réuni en juin à Boston, un rapporteur a insisté sur l'importance, dans les Facultés de théologie, de l'enseignement de l'histoire de la Réforme.

*

Coligny à Saint-Quentin

Le dimanche 7 juillet 1895 on posait à Saint-Quentin la première pierre du monument élevé en mémoire du siège soutenu contre les Espagnols en 1557, et, comme il était juste, le personnage principal, debout devant le socle, était Coligny. Le ministre des affaires étrangères, M. Hanotaux, exalte éloquemment le patriotisme de l'amiral que Saint-Simon appelait « le plus avisé capitaine, le plus sage et le plus honnête homme de son temps » (1).

L'inauguration eut lieu le 6 juin 1897 (2). Puis la guerre est survenue ; les Allemands ont envoyé à la fonte les statues de bronze, et détruit le superbe monument, comme hélas ! tant d'autres dans les régions envahies. Mais beaucoup ont déjà été restaurés ou remplacés. La maquette du monument de Saint-Quentin existe dans le musée de Valenciennes et lorsqu'en 1927 on a célébré le centenaire de la naissance du grand artiste *Crauk*, la figure de Coligny figurait sur l'affiche de l'exposition de Valenciennes. *Se préoccupe-t-on à Saint-Quentin d'ériger à nouveau ce beau monument sur la place de l'Hôtel de Ville ?*

(1) *Vie nouvelle*, 17 août 1885, p. 263.

(2) Cf. *Bull.*, 1897, p. 497-501, art. de M. N. Weiss et reproduction de l'ensemble du monument ; *Bull.*, 1919, pp. 89-92, art. du même et reproduction de la statue représentant Coligny, à propos du séjour de l'empereur d'Allemagne à Saint-Quentin pendant la guerre, et du service célébré à Paris après la guerre, à l'occasion du 4e centenaire de la naissance de Coligny.

Un Calvin poitevin

Société des Antiquaires de l'Ouest (*Séance du* 16 *mai* 1929)

« M. Pouliot signale un nom relevé dans une minute de Chauveau, notaire à Poitiers, du 18 mars 1559 : celui d'un *Guillaume Calvin*, commis à la recette en Poitou des décimes demandés par le Roi au clergé. M. Raveau s'est demandé s'il ne s'agirait pas de parents de Jean Calvin, dont la présence à Poitiers l'aurait attiré dans cette ville, où il prêcha en 1534.

» M. Pouliot note qu'il n'y a là qu'une coïncidence fortuite et même homonymie apparente, car le vrai nom patronymique du réformateur était Cauvin. »

Un jubilé protestant en Autriche

La *Société de l'histoire du protestantisme en Autriche* a célébré à Vienne, dans une salle de l'Université, le cinquantième anniversaire de sa fondation, sous la présidence de M. G. Loesche (1). Le savant professeur qui, vu son grand âge, déclara monter dans cette chaire pour la dernière fois, a évoqué avec émotion le souvenir des fondateurs ; notamment de son vieil ami le Dr Witz, petit-fils d'Oberlin. On est frappé, en lisant cette allocution, de voir combien difficile était pour les protestants l'accès des archives il y a un demi-siècle, et combien désastreuse a été trop souvent la destruction systématique des documents concernant le protestantisme : ainsi en Tyrol, 20 pièces seulement subsistent dans un ensemble de 10.000 ! L'utile labeur de la Société, dont M. Loesche a dirigé les publications pendant tant d'années, s'est donc poursuivi dans des circonstances particulièrement difficiles. Nous lui souhaitons de nouveaux développements dans une époque où les obstacles sont différents, mais grands encore.

(1) *Fünfzig Jahre Gesellschaft für die Geschichte des Protestantismus in Œsterreich*, 14 p. tir. à part du *Säemann*, 9e année, Graz, 1929.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE
ET COMPTES RENDUS CRITIQUES

Maxime Leroy, *Descartes, le philosophe au masque*, avec portrait, fac-similé d'une lettre inédite. 2 vol. in-8, 201 et 191 p., Paris, Rieder.

On ne cesse, depuis plus de deux siècles, d'étudier Descartes, sa vie et sa pensée ; il n'est pas sûr du tout qu'on le connaisse aussi bien qu'on le croit. Tous les historiens d'esprit libre soupçonnent, dans cette existence, un mystère qu'aucune recherche n'a jamais percé ; les voyages que l'on note en si grand nombre dans la vie de Descartes, ses départs soudains pour des régions différentes, ses déplacements perpétuels sur les routes d'Europe, ses déménagements de France en Hollande, de Hollande en France, finalement son départ pour la Suède où il meurt en 1649, tout cela s'explique-t-il uniquement par une humeur vagabonde qui lui fait toujours désirer « d'être ailleurs » ? M. M. Leroy s'est posé le problème. Il ne l'a pas inventé, mais il en a poursuivi la solution avec une persévérance tout à fait nouvelle, qui conduit à des résultats intéressants.

Descartes est, à ses yeux, le philosophe dont la grande préoccupation a été de mettre sa pensée à l'abri des ingérences indiscrètes. Il redoutait, tantôt qu'on le combattît par les moyens familiers à l'intolérance, tantôt qu'on étendît, sur elle, une protection humiliante, d'autres fois, enfin, qu'on prétendît l'utiliser pour des buts étrangers aux soucis scientifiques, et qui n'étaient pas les siens. De là, non seulement ses fuites dans l'espace, mais aussi ses réticences si nombreuses dans ses ouvrages, et qui sont des façons de soustraire ce qui lui est le plus intime aux emprises qui le menacent. C'est surtout dans le domaine religieux que Descartes nous intrigue ; on n'arrive pas, sur les problèmes vitaux, à saisir ses véritables convictions. On a fait souvent remarquer que le cartésianisme s'est développé, après la mort de son fondateur, dans plusieurs directions. On a vu, souvent là, une marque de sa richesse ; cette richesse est réelle, mais n'y a-t-il pas là une cause à ces divergences

qui se sont accusées chez ses successeurs et continuateurs ? La vérité n'est-elle pas que Descartes, sur des points importants, a dissimulé sa pensée profonde, n'a pas voulu la livrer et, par là, a ouvert les voies à des interprétations qui, parfois, sont presque contradictoires ?

M. M. Leroy, avec patience, s'est efforcé de reconstituer le milieu français dans lequel Descartes a vécu, c'est le milieu qui s'est voué à l'organisation et au développement de la Contre-Réformation. Descartes a assez vécu en Hollande pour apprécier combien cette Contre-Réformation manquait souvent de valeur intellectuelle et présentait un danger pour la pensée scientifique. D'autre part, il se sentait comme entouré d'un travail d'investissement ; on le cernait, on voulait l'attirer où il ne voulait pas aller ; on aurait voulu faire de lui un défenseur attitré de l'orthodoxie religieuse, quitte à le persécuter s'il n'avait pas donné suffisamment de gages. M. Leroy a noté, dans l'entourage du philosophe, nombre de personnes qui appartenaient à la Compagnie du Saint-Sacrement ou qui avaient des accointances avec elle. Le philosophe sentait autour de lui cette cabale des dévots. Il aurait été, sans doute, embarrassé pour dire avec précision ce qu'elle était, puisque ce n'est guère qu'au XIXe siècle qu'on a connu son existence véritable et son organisation. C'est contre cette « cabale » que Descartes a pris ses précautions et s'est souvent enfui. Il resterait à savoir dans quelle mesure la célèbre Compagnie elle-même, dans ses délibérations occultes, s'est occupée de Descartes ; sur ce point précis, M. M. Leroy n'a pu nous apporter de véritables révélations. Les approximations qu'il donne ne dépassent pas la vraisemblance, mais on ne pourra plus s'occuper de Descartes sans se reporter aux observations du récent historien qui a vu en lui le « philosophe masqué ». C'est beaucoup d'avoir indiqué aux chercheurs dans quelle direction ils doivent mener leurs efforts.

R. A.

Marcel Poëte, *Une première manifestation d'Union sacrée : Paris devant la menace étrangère en 1636,* Paris, Perrin, in-16, 360 p., 1916 (12 francs).

Ce livre paru pendant la guerre a été aimablement envoyé cet été à notre Bibliothèque, où il est bien à sa place ; car les maréchaux protestants *de la Force, de Châtillon* et *de Gassion* ont puissamment contribué en 1636 à empêcher l'ennemi d'approcher davantage de la capitale, et il est très exact de dire qu'une manifestation d' « union sacrée » eut

lieu alors; (mais ce ne fut pas la première : en 1610, p. ex., après la mort de Henri IV, il y en avait eu déjà). M. Poëte connaît et aime Paris mieux que tout autre historiographe actuel de la capitale et ni en fait de topographie ni en fait de chronologie je n'ai relevé la moindre erreur (1), remarquons seulement une lacune fâcheuse : parlant d'union sacrée, M. Poëte ne dit rien d'une partie, très nombreuse cependant, des Parisiens alors unis à leurs autres concitoyens : les protestants. Il signale (p. 50) les prières faites dans les églises et couvents pour le succès des armées du roi, non celles faites au temple de Charenton ; il ne parle guère de Charenton qu'à propos de femmes suédoises y pliant la lessive des Parisiens (p. 341) lorsque les soldats suédois y sont amenés... par Gassion qui bientôt, près du temple, aura son tombeau. Les sermons des pasteurs Daillé et Drelincourt, leur correspondance avec Rivet (à Leyde) renferment maint trait peu connu qui eût complété et confirmé la documentation, si abondante déjà, du savant et agréable écrivain.

J.-Th. de Castelnau, *Le Paris de Louis XIII* (1610-1643), 168 p., Paris, Hachette, 1928, 15 planches (tirées, sauf 2, de l'album de M. M. Poëte : *Une Vie de Cité*).

Ce petit livre (terminé dès 1923) représente des années de recherches dans les Registres des délibérations du Bureau de la Ville, et autres documents des Archives nationales. Le titre n'en donne pas une idée absolument exacte, car il n'est question, p. ex., ni de la cour, ni du Parlement, ni des églises, ni des cimetières... ; c'est l'organisation municipale et le développement économique qui sont les sujets principaux des cinq chapitres. Mais concevrait-on une histoire analogue du Paris de Napoléon III où ne serait pas évoqué le souvenir du baron Haussmann ? De même, au milieu, au-dessus de cette foule grouillante et laborieuse dont il a bien décrit les divers éléments, nous regrettons que M. de Castelnau n'ait pas dressé les portraits de quelques personnages qui ont tant contribué à la transformation de la capitale ; les prévôts des marchands, les architectes comme *S. de Brosse* à peine nommé incidemment et son fils *Paul*, les ingénieurs comme *S. de Caux*, point

(1) Notons seulement que M. de Montataire — un protestant — habitait près de Creil, plutôt que près de Liancourt (p. 311) ; l'ouvrage de M. A. Daullé sur l'*Eglise réf. de Saint-Quentin* eût fourni quelques détails sur le temple de Lehaucourt détruit après la prise du Catelet.

nommé du tout, *sauf erreur,* car l'erreur est facile alors que manque totalement, hélas ! un index des noms de personnes et un index des rues, places, etc., auquel recourraient si volontiers les amis du vieux Paris, après avoir placé dans leur bibliothèque ce substantiel volume, à côté de ceux des Marcel Poëte, des M. Dumolin, des Rochegude. Ce sera, espérons-le, pour la prochaine édition (1).

J. P.

R. Lebègue, *Le Mystère des Actes des Apôtres, contribution à l'étude de l'humanisme et du protestantisme français au XVI*e *siècle,* Paris, Champion, 262 p. in-8° illustré.

M. Lebègue a trouvé de si nombreux documents sur les *Actes des Apôtres* qu'il en a fait un livre, et pas seulement un chapitre de son étude sur l'art dramatique. Ce livre nous intéresse particulièrement : le manuscrit essentiel a été fait pour *Marguerite de Navarre* (ses armes sont reproduites pl. III d'après la partie du ms. qui est à la Bibl. nat., ms. fr. 1528) entre 1527 et 1538 (je dirais : 1536, puisque le privilège du premier texte imprimé est du 24 juillet de cette année) ; une représentation eut lieu à Bourges en 1536 (2) ; l'éditeur de la première édition (publiée en 1538) fut un marchand de Bourges, *Guillaume Alabat,* qui fréquentait là les mêmes cénacles favorables aux idées évangéliques, que l'étudiant Jean Calvin. M. Lebègue (p. IX) n'a pas manqué, étant à Bourges, d'y évoquer le souvenir du futur réformateur, en citant notre *Bulletin* (1904).

On représentait souvent des mystères à Bourges (notamment celui de saint Jacques au couvent des Augustins en 1530). Calvin put assister à un de ces spectacles et ne pas y trouver d'édification : ce qui expliquerait en partie son opposition à la représentation des *Actes* donnée à Genève en 1546 (p. 29). Viret, au contraire, pour apaiser les esprits surexcités, crut devoir y assister (3).

J. Chaponneau, moine augustin (« suscité » de « bon

(1) Il conviendra alors de rectifier la légende de la planche VII : « La rue Neuve-Notre-Dame *aux temps troublés des guerres* de religion. Le roi Henri IV se rendant à l'église métropolitaine » : C'est après l'abjuration du roi, donc lorsque les temps ne sont plus troublés par les guerres de religion que la scène se passe. P. 80, *Loing* ne doit-il pas être remplacé par *Coing* ? De même pour la pl. XII datée de « 1re *moitié du* XVIIe s. », on peut préciser : 1629.

(2) P. 40, M. Lebègue omet de rappeler que Marguerite de Navarre était duchesse de Berri, ce qu'il fait d'ailleurs p. 78.

(3) Cf. Reg. du Cons. de Genève, vol. 41, f. 114 ; *Calvini op.,* XXI, 382 ; XII, 347 ; BARNAUD, *P. Viret,* p. 300.

zèle » selon Bèze, dès 1533) que Calvin connut aussi à Bourges (p. 236), fut chargé de reviser le texte des *Actes* pour la représentation de 1536 ; « il cherche à faire connaître le plus exactement possible l'histoire de l'Eglise primitive »...; « il restreint les honneurs accordés à Marie dans le ciel : malgré les précautions qu'il prend, ce remaniement révèle son accord avec la doctrine protestante sur la « mariolâtrie » (p. 232) (1).

Sur une représentation à Paris, pendant cinq mois à diverses reprises, à l'hôtel de Flandres, par les Confrères de la Passion, M. Lebègue fournit d'intéressants détails ; c'était en 1541, l'année où paraît en français *L'Institution chrétienne* (que critiquera bientôt Chaponneau) ... Ainsi le nouveau docteur ès lettres avait grandement raison d'annoncer qu'en étudiant l'humanisme il a apporté une « contribution » (et combien précieuse !) « à l'étude du protestantisme ». J. P.

Wilfred Monod, *La nuée de témoins*, Paris, Fischbacher, 2 vol. de XXXII-386 et 446 p. in-16, 1929 (20 francs).

Ces volumes sont présentés comme la 2e partie d'un cours d'instruction religieuse (2) ; pour initier les catéchumènes à la *vie* chrétienne, M. W.-F. Monod se sert — très heureusement — de biographies. En voici 25, empruntées à l'histoire de l'Eglise, car « connaître l'histoire, ce n'est point garder en sa mémoire quelques centaines de dates : c'est posséder un exact sentiment des mentalités successives qui marquèrent les grandes étapes de la civilisation (p. XVI) ; « l'histoire ecclésiastique n'est pas une étude rétrospective d'archéologie, mais une initiation qui prépare un enrôlement » ; « le déroulement des siècles passés doit exciter en notre cœur le sentiment que nous sommes d'insolvables débiteurs : nous avons contracté envers les générations précédentes une dette que nous n'acquitterons jamais » (p. XXIV). « Dieu se révèle par des personnalités ». Nous souscrivons avec joie à ces affirmations sur la « valeur éducative de l'histoire » ; elles sont illustrées par les exemples ici choisis, de façon très éclectique, à des titres fort divers, car, à première vue, *Grégoire VII* est un « témoin » d'un tout autre genre que *W. Booth* ; et l'on s'étonne d'abord de voir

(1) Dans un utile appendice consacré à Chaponneau, M. Lebègue, après d'ingénieux rapprochements de textes, conclut (p. 237) que Chaponneau fut nommé pasteur à Neuchâtel « dans le premier semestre de 1538 » et non dès 1536 comme le supposait Herminjard. Un autre appendice est consacré à *Jean Michel*.

(2) La 1re la doctrine, est exposée dans les volumes : « *Vers Dieu* », « *Viens et vois* ».

Jésus aligné entre *Esaïe* et *Paul,* mais le texte de la leçon indique ensuite comment la croix est dressée « à l'horizon » de tous les siècles.

Formation, déformation, réformation de l'Eglise : ce sont les parties, classiques, du 1er volume. *Hus,* on ne sait trop pourquoi, figure dans la 2e, non dans la 3e partie, avant Luther et Calvin ; de même *Pascal* est assez singulièrement placé à la suite de *Paul Rabaut* : mais quel chef-d'œuvre que ce chapitre ! Il semblait qu'après Boutroux on ne pût trouver rien de mieux à dire sur le christianisme de Pascal, et voici 30 pages merveilleuses qu'on aimerait voir tirées à part et envoyées à tous les professeurs de philosophie. Ici le catéchète n'a pas travaillé sur des ouvrages de seconde main, il s'est nourri de la substance même des *Pensées,* et composé une biographie psychologique hors de pair. Il prévient d'ailleurs (p. XIX) qu'il l'a rédigée « avec une véritable ferveur » (1).

Le t. II traite de la *Réforme de la Réforme* (Fox, Wesley, Oberlin), la *Transformation de l'Eglise,* enfin, à propos de Fallot et des Conférences universelles de 1925-1928, l'auteur nous entretient d'une idée qui lui est particulièrement chère : « l'Eglise catholique évangélique ». Heureux les catéchumènes qui ont suivi les leçons d'un tel pasteur ! Il leur fallait une culture générale fort avancée déjà, mais combien elle a pu se développer, en même temps que l'intensité de leur vie spirituelle !

Le plan de l'ouvrage est des plus nets, la symétrie parfois même trop parfaite : 12 premières biographies sont coupées en 3 parties, comprenant chacune 4 chapitres ; chaque chapitre à son tour est subdivisé en 4 quarts (une introduction et 3 paragraphes). Le style... on le connaît : souvent fulgurant, toujours impressif. Depuis près de 40 ans qu'il fait travailler les imprimeurs, W.-F. Monod a publié plus de 40 volumes. C'est un beau bagage ; aucun pasteur français n'en possède un pareil. Quelques admirateurs de Ch. Wagner songeaient, dit-on, à poser sa candidature à l'Académie française. Pour y représenter le protestantisme français, avec ses fortes qualités de pensée et de langue, nul, aujourd'hui, ne serait mieux qualifié que Wilfred Monod (2).

J. P.

(1) Il y a encore trois autres témoins catholiques dans *La Nuée* : Chrysostôme, François d'Assise (T. I.) et Gratry (T. II).

(2) A l'occasion, il ne manque pas de relever les fautes de français dans les textes qu'il cite (II, pp. 335, 401).

Quelques vétilles : est-ce bien sûr que Paul Rabaut n'ait pas reçu

Les adieux d'Ad. Monod, nouvelle édition, avant-propos par W.-F. Monod, Paris, Fischbacher, in-16, 10 francs.

Le petit-neveu d'Ad. Monod lui a consacré, en grande partie à l'aide de documents inédits, un des meilleurs chapitres dans *La Nuée de Témoins*. Il avait peu auparavant enrichi d'un intéressant avant-propos la nouvelle édition des *Adieux* toujours si édifiants à relire ; ce volume est donc à recommander même à ceux qui possèdent une édition ancienne.

F.-H. Maugham, *The Case of J. Calas*, Londres, Heinemann, 21, Bedford Street, 204 pages, 6 shillings.

Voici la « première tentative sérieuse » pour faire connaître en Angleterre l'affaire Calas. (Voir ci-dessus p. 299.)

L'auteur, juge à la Cour suprême, a joué le rôle d'arbitre entre la thèse de la culpabilité (abbé Salvan et Henri-Robert) et celle de l'innocence (Ath. Coquerel fils). Il est allé à Toulouse, où il « a complété ses recherches », mais n'apporte aucun document nouveau.

Il fait entendre — enfin ! — la voix du bon sens ; sa discussion des charges de l'accusation est lumineuse, ses preuves de l'innocence de Jean Calas sont irréfutables.

Je ne souscris point cependant à sa conclusion : « Calas fut... l'exemple le plus terrible connu dans l'histoire criminelle des dangers d'un mensonge ». Je suis convaincu que, si Calas avait d'abord déclaré le suicide de son fils, l'affaire aurait suivi son cours jusqu'à l'échafaud.

Si M. M. lit le récent ouvrage de M. Chassaigne, il sera stupéfait de la déformation du procès ; la nécessité lui apparaîtra mieux encore, suivant ses propres expressions, « de ne pas reculer devant l'exposé des détails, si laborieux

le baptême *catholique* ? (p. XXI) ; — p. XXII, on ne sait au premier abord quels sont « *ces* deux êtres qui s'entretiennent » ; — *Chrysostôme* doit s'écrire avec un accent circonflexe et non, comme c'est le cas partout ici, sans accent ; de même *axiôme* ; — p. 44, ce n'est pas « avec l'apôtre Thomas » (p. 43) mais avec Pascal (p. 380) que W.-F. Monod répète : « Certitude... », etc. ; — P. 313, l'assassin de Coligny n'était pas « le Suisse Besme », mais le Bohémien (Bœhme) Dianowicz ; — P. 264, le titre complet est *Institution de la religion chrestienne*.

T. II, p. 7, n. 1, l. 4 : Calvin était cependant « destiné à faire sa carrière dans l'Eglise », d'après le T. I, p. 256 .

P. 30, l. 10, on pourrait citer le Français *Bénézet*, de Saint-Quentin, parmi les quakers anti-esclavagistes.

P. 31, l. 6, Pourquoi ne pas nommer *Joseph Alexander*, si digne de prendre place dans la *nuée de témoins* ?

P. 418, dans les *Rayons inspirateurs* (comment un *rayon* peut-il *inspirer* ?) à quoi se rapporte *Anthuse* ?

P. 424, lettre G, l'ordre alphabétique n'est pas observé.

qu'il puisse être pour l'auteur et si ennuyeux pour le lecteur ».

Si M. Chassaigne lit cet ouvrage, il pensera qu'ont été systématiquement laissés de côté toutes sortes de faits, de détails qui justifient la condamnation. (Par leur examen plus complet, plus objectif, je montrerai ce qu'ont très souvent de factice, de fantaisiste, les hypothèses et les conclusions de M. Chassaigne).

Les Anglais ont un livre où l'essentiel de la procédure est présenté d'une manière vivante, sereine, véridique (malgré quelques inexactitudes, la plupart empruntées aux travaux antérieurs (1), par un juge dont la perspicacité, l'esprit d'équité s'unissent à beaucoup de simple compréhension humaine, pour rapprocher de nous, semble-t-il, une affaire qui devint européenne, même avant l'intervention de Voltaire, et dont le retentissement fut grand chez nos voisins d'outre-Manche.

Elie GALLAND (2).

(1) Calas n'a pas été réhabilité par le Parlement *de Paris* (page 2) ; — les huguenots surpris en train de pratiquer leur religion n'étaient pas condamnés *à mort* (p. 12), (la mort était réservée aux pasteurs ; l'amende, la prison, les galères étaient pour les fidèles) ; — les capitouls étaient élus pour *un an* et non pour deux (p. 17) ; — les Calas n'ont jamais déclaré que leur fils avait fréquemment menacé de se suicider (p. 25) ; — la lettre citée par M. Henri-Robert est le résumé de celle qui fut reçue *par Lavaysse* et non par le père (p. 36) ; — il n'y eut pas 37 témoins entendus par le Parlement mais 62 (p. 37) ; — la « chambre de la gêne » n'est pas un « pleasing euphemism » : *gêne* signifiait *torture, question* (p. 38) ; — jamais David de Beaudrigue n'a parlé de poussière sur les battants (p. 42) ; — il n'est pas exact que Calas n'ait rien répondu aux questions de David (p. 43), (ce sont les historiens qui ont oublié de faire connaître ses réponses) ; — c'est une exagération d'affirmer que « le 17 mai 1562, le bon peuple de Toulouse avait massacré tous les protestants qu'on put trouver » (p. 57) ; — le rapport du chirurgien, loin de « laisser peu de doutes que Marc-Antoine avait soupé avec la famille » concluait qu'il n'avait point soupé (p. 69) ; — si le « lecteur impartial » conclut avec M. Henri-Robert (qui n'a point été aussi affirmatif) que Louis fut maltraité par ses parents, il se trompera comme M. Maugham (p. 81) ; — le coup de pistolet dont il est question (p. 86) se rapporte à Louis, non à à Marc-Antoine ; en réalité, l'explosion d'un pétard blessa Louis à la main droite ; — ce n'est pas *après* la mort du père que la mère dit de Louis ; « Il ne me reconnaît plus pour sa mère », c'est *avant* (p. 124) ; — il faut signaler une grosse erreur de Sudre à propos du rapport médical (p. 204, § 7) ; — l'auteur désire connaître (p. 155) l'inscription gravée sur le monument national que l'on devait élever en l'honneur de Calas ; la voici : *La Convention nationale à la Nature, à l'Amour paternel, à Calas, victime du fanatisme.*

(2) Cet article est le dernier qu'aura envoyé au *Bulletin* cet excellent collaborateur. M. E. Galland, professeur à l'Ecole pratique de Mazamet, est décédé le 4 septembre, à l'âge de 63 ans. Nul n'avait plus patiemment étudié l'affaire Calas. Espérons que les matériaux recueliis par lui seront publiés.

J. Dedieu, *Instabilité du protestantisme,* Paris, Bloud, 1928, 196 p. in-16, 10 francs.

L'abbé Dedieu, dont notre *Bulletin* a signalé les ouvrages sur *Le rôle politique* et *l'Histoire politique des protestants français,* a étendu au protestantisme en général ses investigations et ses critiques ainsi résumées dans la préface : « Toute l'histoire du protestantisme démontre qu'il n'est point une religion d'évolution, mais un effort perpétuel... d'adaptation à certains aspects de la pensée profane, qui le condamnent à partager leur sort vertigineux, leur fortune *instable* ». Ce dernier mot, qui fournit le titre même de l'ouvrage, n'est défini nulle part ; et il semble pris comme le contraire d'immuable, ce qui n'est pas exact. Bossuet avait plus clairement intitulé son *Histoire des Variations,* n'en déplaise à M. D. qui d'ailleurs critique (p. 86) sa méthode. Il a fallu des volumes pour réfuter Bossuet, il en faudrait un au moins pour réfuter l'abbé Dedieu, car presque chaque page renferme une affirmation contestable. Dès la première, on lit que Luther et Calvin « ne répugnaient point au titre de novateurs ». Or, pour ne parler que de Calvin, dès l'épître qui précède la première édition de l'*Institution,* il proteste contre les adversaires qui accusent les amis du pur évangile de vouloir forger une religion « nouvelle ». Le mot est expressément imprimé en marge (1541, p. XVI).

Traitant des Origines de la Réforme, l'abbé Dedieu reconnaît que « de 1471 à 1521 un concours de circonstances lamentables (*sic*) met à la tête de l'Eglise une suite de pontifes indignes » ; et que « l'Eglise sombrait dans l'anarchie ». Il reconnaît aussi en Savonarole un « puissant réformateur, capable d'arracher ses contemporains à leur avilissement si la politique ne l'avaït envoyé trop tôt sur le bûcher ». Est-ce vraiment « la politique » qui l'a fait brûler ? Est-ce elle qui avait fait brûler Jean Hus ? On lit avec stupeur que « le plus grand nombre des humanistes demeura fidèle à l'Eglise catholique » (p. 16)... ; pour que ce soit exact, il suffit de donner au mot *fidèle* un sens certes différent de celui qu'il a d'ordinaire. Et à l'appui de cette assertion est citée une phrase de Budé : « La sagesse antique n'est que folie pour quiconque est instruit de la vérité chrétienne » ; mais, pour Budé, le mot *chrétien* signifiait *évangélique,* et point *catholique romain.*

Comment, s'il est devenu pape en 1513, Léon X a-t-il pu (p. 19) « *en 1512* » (1) ouvrir un concile où sera discutée

(1) De même p. 10, « Luther vint à Rome en 1511 » ; p. 29 : en novembre 1510.

une question « débattue entre catholiques *et réformés* », alors que notre auteur insiste quelques pages plus haut sur ce qu'il n'y a point eu de réformés avant Calvin (or, en 1512, il avait 3 ans).

Cette même p. 19 nous apprend que « bien avant Luther, la Bible était répandue à profusion (*sic*) parmi le peuple, traduite en langue vulgaire » ; on y apprend aussi que le concile de Latran avait pris les mesures nécessaires pour « assurer la réforme » ; ces mesures « se traduisaient en actes vigoureux et féconds », lorsque quelqu'un survint qui « arrêta net ce mouvement » ; et quel est ce méchant qui « substitua à un effort de reconstitution la volonté de destruction » ? Ne l'avez-vous pas deviné ? C'est Luther !

Je m'arrête à cette page, car ce *Bulletin* ne suffirait pas pour examiner les 180 suivantes consacrées au luthéranisme (jusqu'en 1926) (1), puis au calvinisme (en parlant de Servet, M. D. omet de noter qu'il avait été déjà persécuté par les autorités catholiques). M. D. fait un louable effort pour accumuler des titres d'œuvres et des chiffres empruntés à un *Agenda-Annuaire protestant* assez récent ; il s'incline avec loyauté (nous le relevons avec plaisir) devant « cette charité universelle où sans doute circule un esprit tout proche de celui de saint Vincent de Paul, et qui demeure le vivant témoignage d'une force en plein essor » : conclusion certes plus juste à nos yeux que celle de la préface. Bel hommage rendu à un protestantisme dont la *force* n'est donc pas si instable !

Le chapitre : « Vers l'individualisme religieux » traite presque exclusivement de la théologie allemande, puis (p. 121) de Vinet et de son « fidéisme » (M. Ménégoz, cité ensuite, eût été heureux de cet anachronisme), du « pasteur » Allier, etc.

L'exposé des « tendances actuelles » promène le lecteur dans le monde entier, jusqu'à la Conférence de Stockholm, rêvant d'un « vaste pandoemonium » (2).

« Les Missions protestantes » arrachent un nouvel aveu d'admiration à M. l'abbé. « Il est d'une justice absolue de saluer, avant d'étudier l'œuvre réalisée, la chrétienne inspiration des âmes croyantes qui l'entreprirent » (p. 157). M. D. ignore que dès 1557, à la demande de Coligny, l'Eglise de Genève envoyait des pasteurs avec la première expédi-

(1) « L'Allemagne compte 26 Eglises évangéliques » (p. 49), ou 28 (p. 70) ; p. 57 et 58, il faut lire *Mennonites* au lieu de *Memnonites* ; p. 78, *Ameaux* au lieu de *Arneaux*.
(2) Il faudrait imprimer au moins *pandæmonium*, p. 149 !

tion de protestants français au Brésil, mais il a compulsé les statistiques modernes des Missions et « cet accroissement constitue pour le catholicisme un réel danger ».

Dans un appendice (postérieur à l'imprimatur de 1927) le Congrès de Lausanne est au contraire présenté, par une argumentation singulière, comme preuve « éclatante » de l'instabilité protestante.

Les protestants doivent presque remercier l'abbé Dedieu d'avoir écrit ce livre, car, en fin de compte, il ne tient pas ce qu'il promet, mais fournit au contraire bon nombre de matériaux pour combattre sa thèse. Il montre en effet constamment la foi chrétienne sous sa forme protestante faisant des efforts nouveaux pour mieux mettre en valeur, sous des formes variées mais non pas opposées, les trésors de l'Evangile.

C'est l'idée du *progrès* qui ne se présente nulle part, sauf erreur, à l'esprit de l'abbé Dedieu.

Or, selon le précepte même du Sauveur, toujours « bâtir sur le roc », n'est-ce pas assurer aux œuvres diverses manifestant notre foi le fondement le plus opposé à l'*instabilité* ?

Après une visite au pape, Brunetière, jadis, citait une opinion de saint Vincent de Lérins : évoluer n'est pas changer, *quod evolvitur, non ideo proprietate mutatur* ; et il ajoutait : « L'épanouissement des frondaisons de l'arbre n'est pas une « variation » du germe ; et ce n'est pas « changer », ce n'est pas devenir autre, que de développer le contenu de sa loi, puisque, au contraire, c'est achever de devenir soi-même » (1).

Cl. Derblay, *Roger de Comminges, sieur de Saubole, gouverneur de Metz* (1553-1615), Paris, « Presses univ. de France », 1927, 334 p. in-8°.

L'Académie des Sciences morales a accordé le prix G. Monod (1928) à ce consciencieux travail dont le but est indiqué par l'épigraphe : « Le contraire des bruits qui courent des affaires ou des personnes est souvent la vérité » (La Bruyère). Il s'agit de faire connaître et de réhabiliter en quelque sorte un cadet de Gascogne surnommé *Discret* par Henri III, venu à Metz en décembre 1585 à la suite du duc d'Epernon, au moment où il vient d'être convenu que « les protestants resteraient, mais renonceraient aux fonctions publiques. » M. D. passe rapidement ; il est vrai (et cela est fâcheux pour tout le volume) qu'il n'a pas connu

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 1er janvier 1895, p. 105.

l'*Histoire de Metz* dont le *Bulletin* a récemment rendu compte. Saubole devient gouverneur en 1588.

Le huguenot *Pierre Joly* (Lepidus), ami de Boissard (1), médiocre écrivain, est, avec Saubole, mêlé aux affaires politiques et militaires de Metz, Sedan et Deux-Ponts ; l'histoire générale est touchée dans mainte page, en ces années où Saubole passe contre la Ligue au service de Henri IV (il voit le roi pour la première fois au siège de Laon), et est ensuite nommé lieutenant général, acte qui manifeste la restauration du pouvoir royal, à Metz.

De cette époque, datent les « premiers propos » d'un mariage possible entre Saubole et Isabeau de Coucy dont la mère *Antoinette d'Ongnies* est amie d'Elisabeth de Nassau. Or le château de Vervins depuis 1591 est redevenu résidence de Guillemette de Coucy (sœur d'Isabeau), et c'est une occasion de raconter comment s'y prépara le fameux traité de 1598, puis comment après 7 ans d'attente Saubole épousa Isabeau en 1600. L'année suivante les intrigues espagnoles amènent à Metz, comme enquêteurs, Miron et Jeannin. Parmi les accusés amenés à Paris, figurait Joly. Acquitté le 1er avril 1602 (date rectifiée par M. Derblay d'après un document des Archives nationales), il fait frapper une médaille qui peut-être fut la dernière œuvre de Boissard : *Cœlo tuta quies*. (Vingt ans plus tard, l'année de sa mort (1622), une autre médaille, reproduite dans ce volume, est l'œuvre d'un autre protestant : *Jean Richier*). Avec d'autres mécontents, Joly (que M. Derblay juge sévèrement) se plaint alors de Saubole, son ancien compère ; l'on voit reparaître à Metz d'Epernon, cette fois envoyé de Henri IV qui bientôt ne voit d'autre moyen de calmer les Messins que de venir leur parler en personne..., et inviter Saubole à s'en aller (1603). Ainsi fut fait ; le biographe conclut de façon inattendue ce chapitre en louant son héros d'avoir bien servi le roi : « c'était la vraie gloire » (p. 301). Il termine, en tout cas, obscurément sa vie, à Vervins, en 1615.

Le livre est agréable à lire, mais l'auteur, je le crains pour lui, ne convaincra pas tous les lecteurs qu'il y ait eu « de la grandeur » dans ce petit personnage, ni qu'il convienne de lui rendre une place « dans le Panthéon de l'ancienne France ».

J. P.

(1) Les *Emblèmes* de Boissard sont traduits par Joly ; d'autres sont composés par *Denis Lebey*, huguenot de Troyes réfugié en 1588 à Metz, qui achète la terre de Batilly et en prend le nom.

M. Turiello, *Agrippa d'Aubigné*, Paris, « Au Livre précieux », 56, rue Mazarine, 1928, in-8°, 25 fr.

A côté des trois volumes de M. Garnier, voici un nouveau livre sur d'Aubigné, mais de caractère tout différent. Point d'érudition apparente, bien que l'ouvrage soit solidement documenté. La reconstitution du milieu est à peine tentée, le rôle politique de l'auteur des *Tragiques* à peine esquissé. Les épisodes eux-mêmes de la vie d'Agrippa sont sobrement contés, et sans concessions à l'indiscrète curiosité des lecteurs modernes.

Historien de la littérature et moraliste, — on a de lui des études sur Leopardi, un *Cahier noir* où se condense une réflexion pessimiste, — M. Turiello a voulu donner au grand public français, lui, écrivain napolitain, le « profil » d'une personnalité qui lui a paru noble, franche et de commerce réconfortant, l'avant-goût d'une œuvre qu'il égale, pour ne pas dire plus, à celle de Ronsard.

A lire son livre, ceux qui connaissaient et aimaient déjà d'Aubigné éprouveront, je crois, de la gratitude pour cet étranger qui exprime si bien et légitime si fortement leur prédilection ; les autres, oubliant peut-être les réserves injustes de certains critiques, auront sans doute le désir de rouvrir, ou d'ouvrir des volumes d'ailleurs trop difficilement accessibles.

C'est désormais par la lecture de l'ouvrage de M. Turiello que l'on devrait s'initier à l'œuvre de d'Aubigné ; mais le jugement qui y est porté est si délicat et en même temps appuyé sur une si profonde connaissance de l'homme, que cet excellent essai, qui s'apparente aux meilleures productions de la critique subjective, devrait être cité chaque fois que l'on étudiera notre grand Agrippa.

Emile-G. Léonard.

A TRAVERS LA PRESSE

REVUES FRANÇAISES.

Revue des Deux-Mondes, 15 août. G. d'Avenel, *Le goût de l'instruction depuis trois siècles.* Intéressants renseignements tirés d'une enquête confiée en 1833 par M. Guizot à 490 collaborateurs bénévoles. Peu d'indications sur les protestants. M. d'Avenel — et c'est grand dommage — ne connaît pas le volume de P. de Félice, *Instruction et éducation.* Incidemment, il note (p. 853) qu'en Alsace les bâtards doivent être de la religion du roi, censé leur père : « En janvier 1791, on obligeait encore les protestants ayant des enfants illégitimes, à les faire élever dans la religion catholique ».

— S. Rocheblave, *Une correspondante de Sainte-Beuve, Mme Beck* (née *Lina Bernard,* à Bitschwiller, 1824), arrière-petite-fille de Th.-C. Pfeffel. En 1869 (quelques mois avant sa mort), Sainte-Beuve refuse son adhésion au programme du journal du « libéralisme chrétien » (*L'Emancipation*) ; il revient sur ce sujet dans un entretien : « La religion ! je ne vois rien de plus beau en morale que le sermon, mais n'y touchez pas ! Comment le comprendre autrement que par le surnaturel ? Dès que l'on dit allier la philosophie et le christianisme, la philosophie absorbe tout ».

Bulletin philol. et hist. du Comité des travaux historiques, 1926 et 1927, Paris, 1928. P. I. R. Doucet, *L'état des finances de 1567* (d'après un ms. du British Museum). L'octroi du clergé, accordé par le contrat de Poissy en octobre 1561, comporte un dernier versement en 1567 : 1.068.000 livres. Le chiffre des droits d'importation sur les « drogueries et espiceries de La Rochelle » n'a malheureusement pas pu être déchiffré (p. 20), non plus que « l'affranchissement » que payait au roi le vicomte de Turenne (alors H. de la Tour † 1623) en compensation des immunités dont il jouissait. A *Georges Obrecht,* banquier allemand établi à Lyon, sont payés des intérêts ou remboursés des emprunts, pour VI^{xx} VIII^{m} VIII^{c} LXXIII livres tournois.

P. 33 à 93. H. Boone, *Le protestantisme à Saint-Hilaire-*

sur-Autise (depuis 1828 Saint-Hilaire-des-Loges (Vendée), « un des premiers foyers poitevins ruraux » : *Jean Vernou,* un des premiers disciples de Calvin à Poitiers (1534) était probablement fils du sénéchal de même nom et prénom (à Saint-Hilaire, 1510). *Jean Paillat* est le premier pasteur (1559), jugé en 1567 : M. Boone ignore la peine à laquelle il fut condamné (p. 45). Il note de nombreux passages de troupes et convient que celles du roi « continuent » les excès des reîtres. En 1575, de l'autre côté de la ruelle qui longe l'église, un temple est aménagé dans les ruines du four banal, contre la maison de *M. de Brion,* ancien. Le pasteur réside à Foussais, église de fief voisine. Après 1598, il réside à Coulonges. La maison construite vers 1630, semble-t-il, pour *Jean de Brion,* est aujourd'hui la mairie de Saint-Hilaire.

Au bourg des Loges, voisin, un marchand protestant, au début du XVIIe siècle, François Rivolleau, fait restaurer la fontaine publique, et graver au fond de l'arcade : « Puisez avec joie de l'eau à la fontaine du Sauveur ». 12. 3. E. (Esaïe, XII, 3). F. R. ». *Charles de Rechignevoisin*, gentilhomme de la chambre du roi (1603) épouse Marie Bruneau qui sera célèbre sous le nom de « Mme des Loges ». M. Boone signale qu'elle procura une place de page à un jeune voisin de campagne : *Guillaume de Brion* (p. 71).

Le dimanche 1er janvier 1623, un bénédictin se plaint que le chant des psaumes dans la cour du temple l'empêche de prêcher dans l'église. *Paul de Vendée* (auteur d'un *Journal* publié par l'abbé Drochon) répond que ses coreligionnaires ne cesseront pas, « le roi le permettant ». Le temple fut démoli après les Grands Jours de Poitiers (1634).

Il fut reconstruit à 200 mètres du premier emplacement, route du Vivier, sur un terrain acheté par M. de Brion. En 1665 il fut maintenu, tandis que celui de Foussais était supprimé (p. 85), mais en 1683 le temple de Saint-Hilaire fut détruit parce que cinq « nouveaux convertis » étaient venus y assister au prêche. Après la Révocation, dans les familles nobles de la région, les aînés se convertirent et restèrent, les cadets émigrèrent. « Le Désert » est aujourd'hui encore le nom de l'endroit des assemblées secrètes du XVIIIe siècle, à 50 mètres du bourg, contre la maison de « la Gaudière » dont était seigneur *René Pougnet.* M. Boone a retrouvé les noms de 12 pasteurs, de 1559 à 1678.

P. 107, J. PLATTARD, *Séjour de J.-J. Scaliger en Poitou :* entre 1577 et 1579, comme précepteur des enfants de *Louis Chasteignier de la Rocheposay :* celui-ci fit sans doute cons-

truire la tour, qu'on voit encore, de son château d'Abain (commune de Thurageau, canton de Mirebeau) ; de là, Scaliger date en 1576 la dédicace de son édition de Catulle. Il fut aussi l'ami du médecin calviniste de L. Chasteignier : *François de Saint-Vertunien*, seigneur de Lavau (dont le père, médecin également, avait été en rapports avec Servet) ; celui-ci nota « les choses pleines d'érudition qu'il entendait dire » [à Scaliger] ; ses cahiers, achetés après sa mort par un avocat de Poitiers, fournirent la matière des *Scaligerana* publiés en 1669 à Saumur.

Boiceau de la Borderie, autre ami de Scaliger, avocat au présidial de Poitiers, y avait été l'un des premiers disciples de Calvin même. « Peu avant sa mort, il se convertit au catholicisme. En 1584, écrivant à du Puy, Scaliger lui recommandait un neveu de la Borderie » (p. 115). Ne serait-ce pas celui qui devint intendant des jardins du roi (1) ?

Revue des Sciences politiques, juil.-sept. 1928. P. 411 ; H. GOIRAN, Consul général de France à Johannesburg, *L'installation des Huguenots français dans la Colonie du Cap.* « Les plus purs Sud-Africains considèrent que ce dosage de sang français a donné à leur race des qualités d'intelligence, de finesse et d'intrépidité qu'elle n'aurait peut-être pas eues sans cela ». M. Goiran résume le volume de M. Colin Graham Botha, chef des archives sud-africaines : *French refugees at the Cape*, 1921. Les 22 premiers émigrants arrivèrent le 13 avril 1688 après 3 mois 13 jours de traversée, d'autres mirent 6 mois ! *Pierre Simond*, venu d'Embrun, est leur premier pasteur (jusqu'en 1702) ; il lutte pour l'indépendance de son Eglise en face des autorités hollandaises. Le premier temple est construit en 1694 ; un siècle plus tard (1799), celui de Paarl, qui existe encore.

Etudes théologiques, Montpellier, mars 1929. P. 135 : J. PANNIER, *Renée de France, duchesse de Ferrare.*

Correspondant, Paris, 10 juin, p. 786. *Le véritable inventeur de la vaccine* (*Rabaut-Pomier*, d'après la lettre de J. Ireland, 1811, conservée dans notre Bibliothèque).

Mémoires de la Soc. d'émulation de Montbéliard, 1929. P. 143 : Ad. WALTER, *Notice sur la famille Paignot en Poitou et Bourgogne. Jean Paignot*, seigneur de la Rivière, épouse Jeanne du Pan (qui lui apporta cette terre) : les

(1) Cf. J. PANNIER, *L'Eglise réf. de Paris sous Louis XIII*, p. 362.

huguenots s'y rassemblent. En 1567, le capitaine catholique Signac incendie le château, Jeanne de Pan y est brûlée vive. *Jean* leur fils emprunte sur leurs terres de Thouars et meurt en 1601. Plusieurs descendants émigrent en 1661, par exemple *Nicolas* à Héricourt (ancêtre des familles *Méquillet, Diény,* etc.).

Mémoires de l'Institut historique de Provence, T. I, Marseille, 1927, R. Busquet, *Les Origines du Consulat de la Nation française à Alger,* d'après le registre des contrats (1579-1582) aux Archives des Bouches-du-Rhône. Le vice-consul arrivé en 1579 est *François Guinguillet.*

Apollon, *Revue littér. et artistique des Médecins,* Paris, mai 1929. P. 259. L. de Labaume (L. de Quatrefages), *Les côtés littéraire et artistique de l'œuvre d'Armand de Quatrefages de Bréau.*

Très intéressantes notes biographiques sur l'illustre savant protestant (1810-92) dont le génie fut si puissant et si varié.

JOURNAUX QUOTIDIENS ET HEBDOMADAIRES.

Débats, 17, 24, 26 mars, 2 avril. Correspondances relatives aux Cathares et aux Vaudois.

Dimanche illustré, 9 juin 1929. P. Erbé, *Escalin* (surnommé *Poulain*), *général des galères royales* sous François Ier, plus tard baron *de Lagarde* ; avec son portrait (collection Allard), constructeur de *la Réale,* exécuteur des ordres du roi contre les Vaudois de Provence, puis contre La Rochelle, etc.

Christianisme au XXe Siècle, juillet ; A. Valez, *Cent ans d'activité de la Société pour l'encouragement de l'Instruction primaire* (1829-1929). Très intéressante notice d'après les rapports et procès-verbaux, et des documents inédits.

REVUES ÉTRANGÈRES.

Revue de théologie et de philosophie, Lausanne, mai-juin 1929. J. Baruzi, *Introduction d'un cours sur les diverses interprétations de saint Paul au XVIe siècle et les résultats de l'exégèse contemporaine* (Collège de France, 7 janv. 1929).

P. 87 : « A Florence, de 1493 à 96, Marcile Ficin commente les épîtres de Saint Paul. Parmi ses auditeurs est J. Colet qui, en 1497 à Oxford, entreprendra à son tour une explication, et selon

une méthode neuve. A Florence encore Lefèvre d'Etaples vient subir en 1491-92, l'influence de Ficin et surtout de Pic de la Mirandole. Le commentaire des épîtres, qu'il publie en 1512, prolonge ce premier rêve paulinien, accru de toutes les richesses qu'y découvre une âme admirable. C'est à Oxford qu'il faut chercher les sources de l'érasmisme paulinien ».

A propos de notre article dans ce *Bulletin*, 1928, p. 221, M. Baruzi estime que « les sources premières de ce que, historiquement, on a appelé la Réforme, avec son intrépidité et son irrésistibilité, sont à chercher avant tout dans la démarche spirituelle de Luther, quelles qu'aient été l'originalité et peut-être l'indépendance d'une Réforme telle que la Réforme française » (p. 83) ; chez Lefèvre il trouve « absence de contour et rien de ce qui donne à une doctrine l'individualité puissante » (p. 88, n. 1). Luther, le 1er mars 1517, disait sa crainte qu'Erasme ne mît pas suffisamment en avant « la grâce de Dieu en laquelle il est bien plus ignorant que Lefèvre, *multo quam Stapulensis ignorantior* ».

Le Messager de l'Eglise épiscopale française, New-York, mai 1929. J.-A. Maynard, *Edifices occupés par l'Eglise huguenote de New-York.* D'abord une salle d'un moulin. Puis un petit temple en 1633 (39 Pearl Street) ; l'église Saint-Nicolas bâtie dans le fort en 1642 avait 72 pieds sur 52 ; elle fut payée en partie en peaux de castor. La chaire était octogonale. Les bancs des hommes étaient sur trois côtés, les femmes s'asseyaient au milieu. Les bourses de collecte, au bout d'un bâton, étaient garnies d'une sonnette. Après un quatrième lieu de culte à Pettitcoat Lane un temple fut bâti en 1704 dans King Street (alors Pine Street) et servit jusqu'en 1831. L'église du Saint-Esprit construite en 1832 servit jusqu'en 1863 ; elle fut remplacée alors par un autre édifice dans un autre quartier, et enfin, en 1900, un 7e ne servit que jusqu'en 1927. Le gratte-ciel qui l'a remplacé (45 East 27th Street) a été orné des armes de Coligny. Au local provisoire actuel on espère substituer bientôt un 8e édifice.

The Expository times, déc. 1928, p. 119-125 : *Wilfred Monod*, par A.-N. Bertrand.

SÉANCE DU COMITÉ

25 juin 1929

Présidence de M. le prof. Viénot. Présents : MM. Beuzart, de Billy, Lods, H. Patry, R. Patry, Schmidt, Pannier.

Le pasteur Chazel suggère qu'une plaque en l'honneur du pasteur Colani-Née soit apposée sur le presbytère de Lemé. MM. Beuzart et Pannier sont autorisés par le Comité à chercher dans la région du Nord les fonds nécessaires.

Le pasteur Duproix écrit qu'en 1896 il a fait élever à la Combes des Loges un monument « en souvenir des assemblées que tinrent les protestants à l'époque des persécutions », et que la propriétaire actuelle donnerait sans doute volontiers ce terrain à la Société.

Un don anonyme de 2.500 francs ayant été fait pour qu'un médaillon de Du Plessis-Mornay soit placé dans le château de Saumur, le Comité remercie le généreux donateur et décide que les fonds complémentaires devront être recherchés en dehors des ressources ordinaires de la Société.

Pour notre assemblée de 1930, le temple d'Alger est mis aimablement à la disposition de notre Société, au moment des fêtes du centenaire de la conquête de l'Algérie.

Le secrétaire expose les résultats de son voyage à Rome du 15 au 20 à l'occasion du Congrès international des Bibliothécaires. Le Comité décide que la Fondation Carnegie sera sollicitée de fournir les rayons et autres meubles et aménagements nécessaires à l'installation de la Bibliothèque à Noyon.

Le Comité nomme membres de la Commission consultative du Musée du Désert MM. les pasteurs Arnal (d'Uzès), Ch. Bost, Ponsoye, le pasteur de Mialet et M. H. Teissonnière.

M. Lods expose que la succession Leferme vient d'être réglée par un arrangement favorable à notre Société. Le Comité lui adresse ses vifs remerciements.

16e Assemblée du Musée du Désert
(1er septembre)

Depuis quelques années l'affluence à cette belle fête ne fait qu'augmenter ; ce n'est point exagérer que d'évaluer à 5.000 le nombre des personnes accourues de tous les points du Gard, de l'Hérault, de l'Ardèche. Chaque année, nous constatons une amélioration : cette fois, deux vastes prairies, transformées en parcs à automobiles, ont désencombré la route. Les chants, préparés dans les Eglises du voisinage, ont été habilement dirigés par M. G. Tournier.

Le matin, devant 4.000 auditeurs, belle prédication de M. Ch. Dombre. Groupant ses réflexions autour de ces mots : « Ils allaient par les chemins, et Jésus marchait devant eux », l'auteur du *Mot qui fut gravé* a parlé de ces proscrits qui pendant un siècle ont parcouru toutes les routes, non point à l'aventure, car « Jésus marchait devant eux ». Un service de communion a suivi, dans la salle des Martyrs.

A 14 heures a eu lieu l'Assemblée, sous la présidence de M. Em. Coste, ancien inspecteur général des mines. Dans un intéressant parallèle entre le soulèvement camisard de 1702 et le soulèvement vendéen de 1794, il a montré les ressemblances et les différences de ces deux mouvements. Le Dr Krop, à la tête d'une délégation hollandaise, a soulevé à plusieurs reprises les applaudissements. Le pasteur Appel, de Saverne, a apporté le salut de nos frères d'Alsace. Le professeur Ph. Bridel a parlé du Séminaire créé en Suisse par Antoine Court (1).

Il est regrettable que le président de notre Société, M. le professeur Viénot, n'ait pu, faute de temps, prononcer le discours qu'il avait préparé sur le restaurateur de nos Eglises. Ce travail a été édité grâce à l'amabilité de nos amis de Hollande (2).

Alph. SCHLŒSING.

(1) Ces allocutions seront publiées dans la brochure qu'édite chaque année le Musée. S'adresser à M. Pierre Hugues, Montdésir, Anduze (Gard).

(2) Une brochure, 1 fr., au profit de l'*Entr'aide* ; en vente dans notre Bibliothèque et à la librairie Fischbacher. — Ce compte rendu a paru, avec plus de détails, dans *Evangile et Liberté*, 11 sept. 1929.

Assemblée annuelle de la Société

L'Assemblée générale des membres de la Société aura lieu à Paris, en l'Eglise de l'Etoile, *dimanche* 27 *octobre, à 17 heures*, sous la présidence de M. le professeur J. Viénot.

Plaque en mémoire de M. N. Weiss

Ce même jour, à 10 h. 15, une plaque commémorative sera inaugurée dans la chapelle de Saint-Cloud (13, boulevard de Versailles) dont M. N. Weiss fut pendant si longtemps le pasteur.

Maison de Calvin et Musée à Noyon

L'adjudication des travaux a eu lieu le 8 juin à M. Oger, entrepreneur, pour 294.250 francs ; 205.000 francs de travaux seront exécutés immédiatement pour reconstruction totale de la maison natale de Calvin et construction du Musée en tant que gros œuvre (murs, couverture). Pour faire l'aménagement intérieur (salle de culte au rez-de-chaussée, musée au premier, bibliothèque au deuxième) on attendra d'avoir reçu les fonds nécessaires. Il ne tient qu'à nos amis de donner à notre Société les moyens d'achever le plus tôt possible cette construction.

Réponses aux questions

Calvin savait-il l'allemand ?

La négative est établie par une lettre de Viret adressée le 5 février 1541 à Calvin lorsque celui-ci était encore à Strasbourg, mais se préparait à revenir à Genève (1). Les autorités genevoises demandent que Calvin ramène « quelques hommes savants ou du moins un homme qui connaisse la langue allemande, car il leur manque un interprète sûr, quand parfois elles reçoivent des lettres en allemand ». On savait donc, à Genève, que Calvin ne connaissait pas la langue allemande, du moins pas assez pour être « un interprète sûr ».

(1) *P. Viret d'après lui-même*, Lausanne, 1911, lettre V, p. 47.

DONS REÇUS

De M. Léonce de Quatrefages de Bréau : *Ex libris* aux armes de son grand-oncle *François-Charles de Quatrefages de Bréau* et *Jeanne-Catherine-Marianne de Singla de Lescure,* son épouse (1785). Aux 2 et 4, on y voit les armoiries de *Carle* (la mère de François-Charles était la petite-nièce du général *Pierre Carle* ; les trois grenades qui chargent ces armes seraient un souvenir de la retraite qu'il fit en Andalousie et qui excita l'admiration de son adversaire Berwick). Les Carle étaient de Valleraugue.

Le fils de François-Charles, *François* (père de l'illustre savant de Quatrefages), après 22 ans de campagnes, refusa la croix de Saint-Louis pour ne pas abjurer sa foi réformée.

De M. G. Andrieux : *Discours particulier où est amplement descrit et blasmé le massacre de la Saint-Barthélemy,* ms. du XIX[e] s., 123 feuillets, précédés de cette note : « Il y a à Paris 3 copies de ce ms. (Bib. nat. f. fr. 17462 et 17529 ; Bib. du Louvre, collection Bourdin)... La partie concernant la Saint-Barthélemy a été publiée sous le titre : *Tocsin contre les Massacreurs* (*Mémoires* de Haton, introd. p. 6).

De M. G. Soulier, directeur adjoint de l'Institut français de Florence : Photographies des fresques de Vasari (1573) représentant le meurtre de Coligny, etc., dans la *Sala regia* (contiguë à la Chapelle Sixtine) dont l'accès est ordinairement interdit aux visiteurs du Vatican (Cf. *Bull.* 1928, p. 1).

De M. le pasteur Atger : *Recueil de cantiques... de la Confession d'Augsbourg* à Paris, 1819, 352 p.

— *Choix de psaumes et prières,* Genève, 1855, 306 p.

— *Les Camisards et leurs adversaires,* exemplaire annoté, et autres livres.

Legs de M. le D[r] William Mestrezat, de l'Institut Pasteur, à Paris, décédé à Cambo le 21 sept. 1928 : estampe représentant son ancêtre « IEAN MESTREZAT, *Ministre du Saint Evangile à Paris, âgé de 57 ans* » (né en 1592).

De M. le pasteur Robert : copie de documents transcrits vers 1806-1808 sur un cahier du trésorier de l'Eglise de Pons, M. Bidet : « *Oratorio* chanté dans le temple de l'Eglise consistoriale du département de la Seine dite Saint-

Louis du Louvre, à l'occasion de la Fête du Couronnement et du Sacre de S. M. l'Empereur. »

Introduction en mode hélénique (*sic*). Premier verset du psaume 78 et tel qu'il se trouve au livre des Psaumes.

Récit — Chant — Récit — Chant — Chœur — Récit — Hymne en mode hélénique — Chœur final, Ps. 47, versets 1 et 2.

Suivi de « Hymne chantée et exécutée à grand orchestre dans le temple de l'Eglise réformée consistoriale du département de la Seine dite Saint-Louis du Louvre à l'occasion de la Fête du Sacre et du Couronnement de Sa Majesté l'empereur Napoléon ».

Paroles de M. J. Courgy, musique de M. Méraux. (Trois pages — invocation, chœur — 1er air — récitatif — second air — récitatif — 3e air — chœur.)

De M. le pasteur Robert : 1° Chanson satirique et fable en vers, anti-cléricales, composées vers 1840-45, époque à laquelle un mouvement religieux en faveur du protestantisme eut lieu à Colombiers (Char.-Inf.). Un temple y fut bâti en 1846. Cf. *Bull. h. pr.*, 1857, nos 9 et 10 ; 2° Chanson de même genre, adressée au Dr Moré à Berneuil près Colombiers, probablement fils de Claude Moré, ancien du consistoire de Saintes (1808-1815).

Musée Calvin

De M. Beuzart : *L'Espérance* (1841-68) ; *Christianisme au XIXe Siècle* (1876-1904) ; *Semeur* (1832-49) ; *Croix* (1862-68) ; *Evangéliste* (1837-38) ; *Lien* (1848) ; *Censeur Européen* (1819-20) ; Société Biblique de Paris, Rapport (1822) ; Ecole d'Enseignement Mutuel, Rapport (1817-24) ; *Société pour les Jeunes Libérés* (1834-44) ; *Encouragement à l'instruction parmi les protestants* (4 vol.), (1829-53) ; Etablissements d'instruction de l'Eglise Réformée, Rapports (2 vol.), (1825 à 1830).

De M. le pasteur A. Atger, livres.

Livres donnés par les auteurs et éditeurs

P. JOURDA, *Tableau chronologique des publications de Marguerite de Navarre* ; — *Dialogue en forme de vision nocturne* ; —*Epîtres et comédie inédites* ; — *Lettres inédites* (Extraits de la *Revue du XVI[e] S.*, 1925-1928).

Quand on chantait les psaumes, récits de la Réforme en terre française et romande. Genève, éd. Labor, 1924 (3 fr. suisses) ; — *C'est un rempart*, esquisses historiques, *id.* 1926 (3 fr. 50 s.).

Choix de Cantiques à l'usage des réunions d'appel et de consécration, 3[e] éd. augmentée d'un supplément. Paris, Soc. Centrale, 1929 (avec musique) ; *idem.* sans musique (75[e]-94[e] mille).

Dans le supplément (16 numéros) nous félicitons la Société Centrale d'avoir introduit plusieurs psaumes. P. 293 au lieu de : « Air de 1525 » il eût été plus exact de mettre : « Greiter, 1538 ». (pour le ps. 68), et p. 296, au lieu de : « *Th. de Bèze* », Conrart ; p. 319 au lieu de « *Atrasverus* », Ahasverus.

Mlle THORENS, *Le Trésor de l'Enfance et de la jeunesse* (Paroles et arrangement de la musique par), Imp. réunies, Valence, broché 8 fr. (franco : 9 fr.).

L. DE SAINT ANDRÉ, *La crise de l'Eglise anglicane et la revision du Prayer Book*, Montpellier, Roumégou, 1928, 80 p. in-8°.

A. LIGNOT, *La commune de Nettancourt*, Bar-le-Duc, 1913, 164 p.

Puissent tous les maires écrire aussi savamment et aussi agréablement l'histoire de leur commune ! M. Lignot, dans le chap. II, traite *du protestantisme* (1560-1690), d'après les documents publiés ici et ailleurs par MM. Dannreuther, Hérelle, etc.

J. RÉGNÉ, *Etat sommaire de la section ms. du Fonds Mazon des Archives de l'Ardèche*, Annonay, 1928.

Mme Et. MATTER, née Ledoux, *Tables généalogiques des familles Ledoux, Roux, Levat, Dunant, Lichtenstein*, Paris, 1928.

A. DUFOURCQ, *Hist. de l'Eglise : Le christianisme et la désorganisation individualiste* (1294-1527), Paris, Plon, 1928, 12 fr.

DE VAUX DE FOLETIER, *Histoire d'Aunis et de Saintonge*, Paris, Furnes, in-16, 1929, 18 fr.

Général WEYGAND, *Turenne*, Paris, Flammarion, 1929, 12 fr.

DUPONT-FERRIER, *La formation de l'Etat français et l'unité française*, Paris, Colin, 1927, 9 fr.

V. MARTIN, *Le Gallicanisme politique et le clergé de France*, Paris, Picard, in-8°, 1929, 30 fr.

Aug. LE SOURD, *Essai sur les Etats du Vivarais*, Paris, 1926,

L. JUGNET, *Paul Passy*, Laon.

Annuaire de la République tchécoslovaque, Prague, 1928 (une partie historique (40 pages) résume les faits essentiels, depuis les temps anciens jusqu'à la guerre mondiale : on a récemment posé 18, rue Bonaparte, une plaque rappelant que là fut en 1916 le premier lieu de réunion du Conseil national des pays tchèques, présidé par Masaryk, dont la femme descendait des huguenots *Garrigues* ; coïncidence curieuse : à quelques pas de là,

rue des Marais (Visconti) se réunit en 1559 le premier Synode des Eglises réformées de France).

J. MANGUIN, *G. Blachon dit Châtaignier et ses trois fils, pasteurs du Désert, pendant la Révolution et sous l'Empire*, Delachaux et Niestlé, Paris et Neuchâtel, 38 p., 1929. (Très utiles renseignements corrigeant et complétant ceux de la *France prot.* et autres articles où les personnages sont souvent confondus ; les trois frères étaient appelés d'ordinaire *Jean, Silva* et *Paul*).

4e *Centenaire de la Réformation bernoise* (1528) ; rapport de M. Trechsel, traduit par Ch. Simon, accompagné du texte des discours prononcés au cours du Jubilé. Berne, 1928.

L. LEBLOIS, *L'Affaire Dreyfus*, Paris, Guillet, 1929, 1.076 p. in-8°. (Un grand nombre des journaux qui ont servi à composer cet ouvrage ont été donnés par l'auteur à notre Bibliothèque).

A. ALLARD, *J. Cavalier, chef Camisard*, discours à Dordrecht (1925) ; — *Quelques réflexions sur le Rôle politique des protestants français* (1685-1715) et *L'Histoire politique des protestants*, par l'abbé Dedieu, discours à Harlem, 1926 ; 2 br. in-8°.

Mlle L. HOMBURGER, docteur ès lettres (membre de notre Société), *Les préfixes nominaux dans les parlers peul, haoussa et bantous* (Mémoires de l'Institut d'Ethnologie), Paris, in-8°, 1929. — *Les Langues africaines modernes et l'égyptien ancien* (communic. à l'Acad. des Inscript.), 1929.

Rev. A.-R. SIEBENS-WESTPHAL, docteur de l'Université de Paris, *L'origine du Code deutéronomique*, Paris, Leroux, 1929.

Actes et décisions du Synode nat. des Eglises réformées évangéliques, Cahors, 1928.

Recueil des statuts et règlements des Eglises réformées évangéliques (1906-1928), 47, rue de Clichy, Paris, 1929, in-8°.

Louis LEBLOIS, *L'Affaire Dreyfus. L'Iniquité, la Réparation. Les principaux faits et les principaux documents.* (Librairie Aristide Quillet).

RECETTES

Eglises donatrices

Château-Thierry, 50 fr.

Pour le médaillon de Du Plessis-Mornay

Marquise de Loys-Chandieu, 300 fr.

Pour la plaque commémorative de Colani

Famille Colani, 300 fr.

Musée du Désert

Don de M. Vieljeux, 2.000 fr.

Le Gérant : FISCHBACHER.

Alençon. — Imp. CORBIÈRE et JUGAIN.

PETITES ANNONCES

Le *Bulletin* publiera volontiers les noms et adresses des personnes ou des sociétés qui désireraient vendre ou acheter des collections du *Bulletin* ou des livraisons séparées, ou d'autres livres. Prix de ces annonces : 1 franc la demi-ligne.

DEMANDES

Années 1886, nos 6-11 ; 1887, 2-11 ; 1888, 2-11 ; 1891, 5-6 ; 1896, 1-2 ; 1898, 4-7, 11-12. Indiquer prix à *Consistorium der franz. Kirche*, Nollendorfstrasse, 13, Berlin.

Bulletin H. P. F. années 1915 à 1919. Faire offres à M. Ph. Mieg, 22, avenue Clemenceau, Mulhouse.

Mémoires d'un protestant aux galères (Marteilhe). 2 ex. demandés par M. Duchartre, éditeur, 15, rue Ernest-Cresson, Paris-XIVe.

J.-P. Hugues. *Hist. de l'Eglise d'Anduze*, demandée par M. G. Nègre, Pratrance, Générargues (Gard).

Edm. Hugues. *Hist. de la Restauration au XVIIIe s.*, dem. par J.-P. Hugues, Anduze (Gard).

Vie et pensée de T. Fallot. *T. I*, par le pr Marc Boegner. Offres à l'auteur, 6 *bis*, Boul. Beauséjour, Paris (16e).

Bulletin 1919 nos 1 et 4, à envoyer à M. le pastr Delpech, 7, rue Raymond-Planté, Pau, avec indication du prix.

Hist. du protestantisme par Robert-Labarthe et Borel, *Antiquités de Castres* (éd. Ch. Pradel) dem. par L. Marchand, pasteur, Castres (Tarn).

OFFRES

Bulletin *a*) 1852 à 1874, 22 vol. y compris 1 vol. Tables (1852 à 1865), belle rel. amateur. — *b*) De 1893 à 1928, 35 années en fasc. (sauf 1893 reliée).

Herminjard, *Correspondant des Réformateurs*, 6 volumes brochés.

Ouvrages sur l'Hist. Prot. en Normandie

S'adresser : Pr Bianquis, 52, rue de la République, St-Germain-en-Laye (S.-et-O.).

Bulletin Hist. Prot. Collection complète, 51 vol. reliés, suivants brochés. Offres à Prof. Th. Gérold, *Allenwiller* p. Romanswiller (Bas-Rhin).

Th. Colani. *Revue de Théologie* et Nelle *R. de Th.* collection complète. Même adresse.

Vente et achat d'anciens numeros du « Bulletin »

La Société tient à la disposition des personnes qui désirent acheter d'anciens numéros du *Bulletin* ou des collections entières tous les numéros, sauf ceux indiqués ci-après. Les années se vendent 35 francs l'une ; un numéro séparé : 4 fr. jusqu'en 1913, 8 fr. depuis 1914. La collection à peu près entière : 4.000 fr.

Le *Bulletin* de janvier-mars 1917, épuisé, a été reproduit à 30 exemplaires par un procédé nouveau. Chaque exemplaire est en vente au prix de 20 fr.

La Société achète les années ou collections entières, à des prix à débattre.

Elle serait reconnaissante aux personnes qui pourraient lui vendre les *numéros épuisés* des années ci-après :

1915, n° 6 (novembre-décembre). 1917, n° 1 (janvier-mars). 1919, n° 4 (octobre-décembre). 1924, n° 4.

SERVICES D'AUTO CARS DE LA COMPAGNIE DU MIDI

Juin à Octobre

Du Massif Central aux Pyrénées
De la Méditerranée à l'Océan

I. ***Massif Central — Causses-Cévennes***
(circuits au départ de Millau)

Circuit A. — Aven Armand, Gorges du Tarn (quotidien).

Circuit B. — Mont-Aigoual, Grotte de Dargilan (quotidien).

Circuit C. — Gorges du Lot, Gorges de la Truyère, Saint-Flour, Viaduc de Garabit, Les Monts d'Aubrac, Les Gorges du Tarn (hebdomadaire).

II. ***Service Millau-Carcassonne ou inversement***

Liaison entre les circuits du Massif Central, des Causses, des Cévennes et la Route des Pyrénées (tri-hebdomadaire dans chaque sens).

III. *La Route des Pyrénées*

Service Carcassonne, Font-Romeu, Luchon, Gavarnie, Cauterets, Lourdes, Biarritz ou inversement, en 5 étapes (6 journées dont une de repas à Luchon).

Service quotidien

Service Cerbère-Font-Romeu ou inversement tri hebdomadaire en correspondance à Font-Romeu avec le service Carcassonne-Biarritz ou inversement).

Renseignements. Vente des coupons et location des places. — Agence de la Compagnie du Midi, 16, Bd des Capucines, Paris (9e). — Toutes les grandes Agences de voyages.

Société Anonyme COTY

Les actions de la Société Anonyme COTY vont être inscrites prochainement à la Cote Officielle de la Compagnie des Agents de Change.

Le capital actuel de la Société est de frs 60 000.000, divisé en 600.000 actions de 100 fr. nominal ; toutes ces actions possèdent indistinctement le même droit aux répartitions de bénéfices et le même droit de vote aux Assemblées Générales.

Sur les bénéfices nets il est réparti, après prélèvement de 5 0/0 pour la réserve légale, un dividende cumulatif de 6 0/0 aux actionnaires ; sur le solde le Conseil d'administration perçoit 3 0/0 et le surplus est réparti entre toutes les actions au prorata de leur nombre, déduction faite des sommes consacrées aux réserves et amortissements. *Il n'existe ni part de fondateur, ni dette obligataire, ni hypothèque sur les biens de la Société.*

La Société a organisé une production autonome dans toutes les branches de la parfumerie ; ses fabrications sont réparties dans sept usines couvrant une superficie totale de 50.000 mètres carrés, toutes situées dans la banlieue immédiate de Paris.

Les bénéfices nets, en progression constante, sont passés de 11 millions de francs en 1924 à plus de 44 millions de francs en 1928.

Au cours des 3 dernières années, la Société a réparti entre ses actionnaires fr. 74 millions de dividende et fr. 20 millions par distribution d'actions gratuites. Elle a consacré 16 millions au développement de ses usines et de son matériel, leur valeur au bilan est ainsi passée de fr. 20 millions à fr. 36 millions. Parallèlement à ces dépenses, les amortissements s'élevaient de 4 millions à 36 millions ; ainsi la totalité des sommes dépensées pour l'achat des terrains et des immeubles, pour les constructions et installations, la totalité des machines et du matériel, sont aujourd'hui complètement amorties.

Malgré l'importance de ces distributions de bénéfices et de ces amortissements, les réserves ont progressé de 9 millions de francs en 1925 à 39 millions de francs au 1er janvier 1929.

Au 31 décembre 1928, la Société avait en caisse et dans les banques plus de 43 millions de francs. Alors que les exigibilités totales s'élevaient à frs 65 millions, les disponibilités étaient de 67 millions auxquelles s'ajoutaient plus de 100 millions de fr. de valeurs réalisables.

La Notice exigée par la Loi a paru dans le *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires* en date du 9 septembre 1929, no 36.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Transport des automobiles à prix réduit

La faculté accordée aux titulaires de billets de famille du G. V. 6/106 d'expédier leur automobile à prix réduit est étendue à tous les voyageurs dans les conditions suivantes :

Le voyageur doit se munir d'un billet d'aller et retour spécial dont le prix est calculé au tarif des billets simples. Il peut demander des billets de même sorte pour un membre de sa famille, un domestique ou un chauffeur.

La réduction sur le prix de transport de la voiture varie avec le nombre de billets. Pour une voiture de 10 C. V. et pour 1.000 km. le prix de transport est de 506 fr. 35 quand une seule personne se déplace; il est de 320 fr. quand 2 personnes se déplacent ; de 303 fr. 45 quand 3 personnes se déplacent, au lieu de 1.356 fr. 55 à l'ancien tarif.

La voiture ne doit pas avoir plus de 6 m. 50 de longueur, peser plus de 3.000 kg. ni excéder 60.000 fr. de valeur, tous accessoires compris.

Le transport doit être demandé de la gare de départ à la gare de destination du billet avec retour au point de départ. Mais il peut être scindé, à l'aller comme au retour, afin de permettre le retrait momentané de la voiture dans une ou plusieurs gares d'arrêt. La remise comme le retrait de la voiture peuvent être faits les dimanches et jours fériés.

Les formalités d'expédition sont des plus simples et les voitures sont acceptées avec leurs réservoirs de carburant non vidés.

CAISSE AUTONOME DE GESTION DES BONS DE LA DÉFENSE NATIONALE. — Obligations 4 1/2 0/0 1929. Il a été procédé le 10 août au tirage de trois séries des obligations 4 1/2 0/0 1929 de la Caisse autonome. Le sort a désigné les séries 333, 301, 294 pour être remboursées à partir du 1er octobre 1929.

CHEMIN DE FER DU NORD

Livret-Guide officiel

La Compagnie du Chemin de fer du Nord, désireuse de donner dès maintenant à sa clientèle tous les renseignements utiles pour lui permettre d'arrêter le choix de sa villégiature pour les prochaines vacances, vient de publier une première édition de son *Livret-Guide officiel* pour l'année 1929, qu'on peut se procurer dès à présent au prix de 2 francs dans les bibliothèques des gares et dans les bureaux de renseignements des gares Paris-Nord, Amiens et Lille.

En outre ce *Livret-Guide* sera envoyé franco contre la somme de 2 fr. 65 sur demande adressée au secrétariat général de la Compagnie, 18, rue de Dunkerque, Paris (10e).

Ce *Livret-Guide* ne contient pas les horaires du service d'été, mais tout acheteur recevra gratuitement ces horaires sur demande adressée dans les conditions insérées au présent *Livret-Guide*.

IMP. CORBIÈRE & JUGAIN - ALENÇON